

pascale design
LE PRET À PORTER DE L'OPTIQUE

VU

7050
JEAN-TALON, EST
PRÈS DES
GALERIES D'ANJOU
352-1010

AUTOMOBILES DEPUIS 1952

Popular Audi

5441, ST-HUBERT 274-5471

Los Angeles en plein enfer

Pillages et incendies continuent

AP, Reuter
LOS ANGELES

Les émeutes de Los Angeles, qui avaient éclaté mercredi après l'acquiescement de quatre policiers blancs accusés d'avoir roué de coups un automobiliste noir, ont fait 21 morts et 450 blessés, selon un nouveau bilan publié hier soir par les autorités.

Les forces de l'ordre ont par ailleurs procédé à l'arrestation de quelque 400 personnes.

La situation est hors de contrôle, a déclaré le gouverneur de Californie, Pete Wilson, cité par le gouverneur de l'Arizona. À la tombée de la nuit, hier, les émeutes s'étaient propagées jusque dans le centre de Hollywood, où plusieurs boutiques ont été incendiées le long de Hollywood Boulevard. San Bernardino, une ville située à une centaine de kilomètres à l'est de Los Angeles, a été la scène d'un échange de coups de feu entre les forces de l'ordre et un automobiliste qui a fait un mort.

Au crépuscule, les pompiers combattaient les flammes non loin du célèbre Cinéma chinois, où les plus grandes stars du septième art ont imprimé dans le ciment les empreintes de leurs pieds et de leurs mains. La police a bouclé le quartier.

Le couvre-feu imposé dans la ville de Los Angeles à compter de 19h30 a été violé à plusieurs reprises dès son entrée en vigueur.

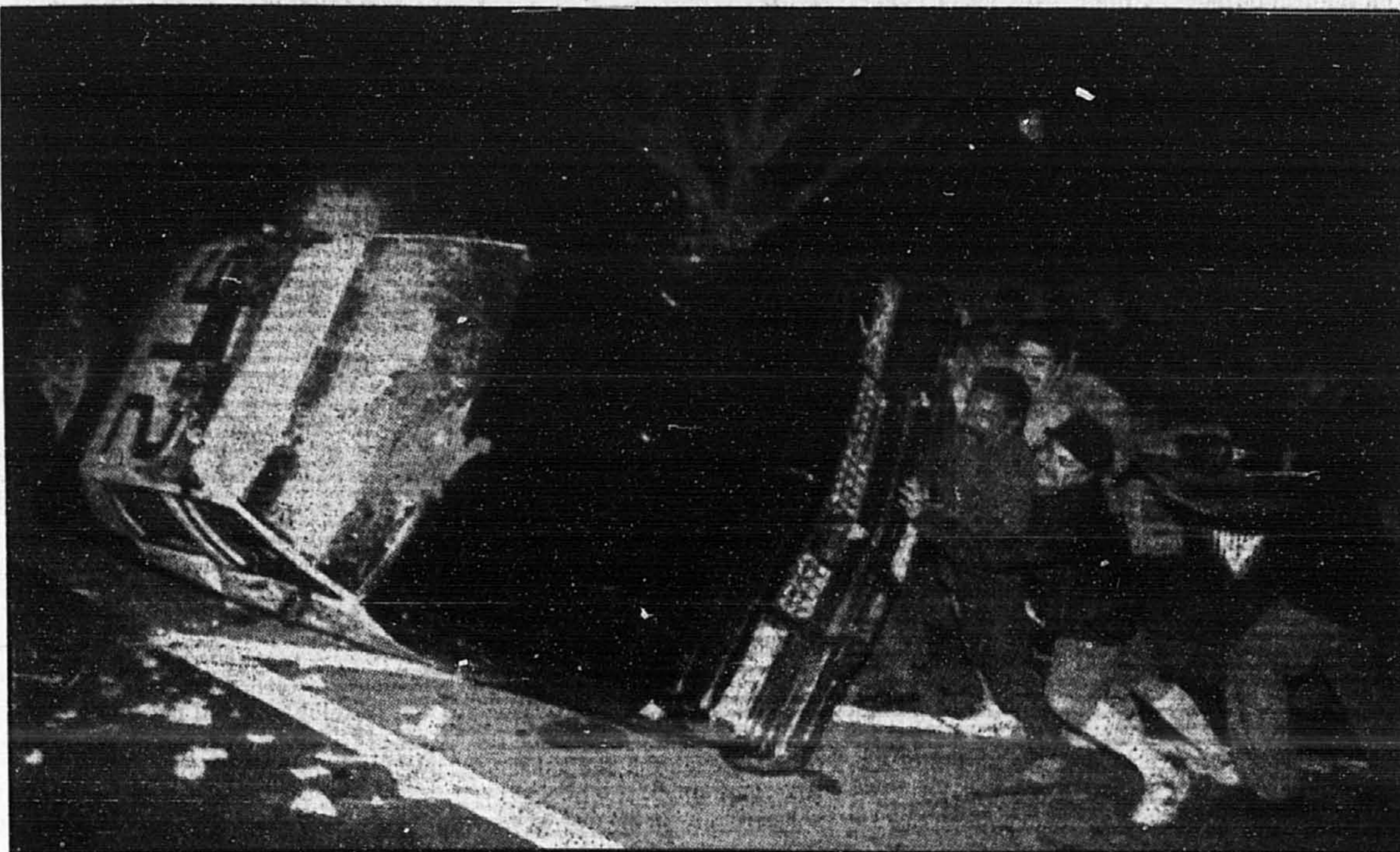
Une quarantaine d'édifices, immeubles ou magasins étaient toujours la proie des flammes.

Au moins six nouveaux incendies criminels de grande ampleur se sont déclarés au centre-ville, enveloppant les gratte-ciel d'une épaisse fumée.

Inglewood, une ville voisine de Los Angeles où se trouve le Forum des Kings de la LNH et

VOIR NOIRS EN A2

- De nouvelles procédures contre les quatre policiers? Page A12
- Les Expos ne sont pas allés à Los Angeles. Page S12



Déchainés, des émeutiers renversent une voiture de la police de Los Angeles, après en avoir brisé le pare-brise à coups de pierre. L'émeute de la nuit de mercredi à jeudi a suivi le verdict d'acquiescement de quatre policiers accusés d'avoir battu un Noir.

Un lieu d'horreur et de désespoir

PIERRE LECAVALIER
collaboration spéciale
LOS ANGELES

Le vaste quartier de Los Angeles que l'on appelle ici South Central LA est un paysage difficile à imaginer si on ne l'a pas vu. C'est un secteur de pauvreté énorme, où l'assurance-chômage constitue une des principales sources de revenus avec le trafic de la drogue. Des bandes d'adolescents s'y livrent une guerre constante à coups de fusils d'assaut semi-automatiques pour contrôler ce trafic.

Les immeubles sont couverts de graffiti rédigés dans cette écriture étrange et codée qu'affectionnent les bandes. Les fenêtres des modestes maisons sont pour la plupart protégées par des barres de fer pour empêcher des visites inattendues. Lorsqu'un automobiliste blanc s'aventure dans le secteur, les gens s'arrêtent sur le trottoir pour le regarder fixement.

Le quartier n'a jamais connu de développement économique, même pas après les terribles émeutes de 1965 qui y étaient survenues, et malgré toutes les promesses des autorités.

Le coin fait l'objet de fusillades incessantes entre bandes rivales, et des innocents pris dans un feu croisé y per-

dent la vie chaque jour. C'est le genre d'endroit où nul n'est en sécurité, où des fillettes de trois ans et même des bébés sont abattus par erreur sur leur balcon, ou même dans leur taudis lorsqu'une balle perdue traverse un mur.

Dans South Central LA, la violence est le seul élément sur lequel on puisse compter avec régularité, une zone d'horreur et de désespoir où bien des vivants envient le sort de leurs amis défunts.

L'apprentissage de l'enfer

Dans cet enfer où les modèles ne peuvent avoir que des images déformées, les jeunes adolescents se mettent très tôt à admirer et à imiter leurs aînés des fameuses bandes. La société noire du secteur est complètement désorganisée, bien des jeunes pères abandonnant leur familles parce qu'ils sont incapables de gagner leur vie et qu'ils sont écrasés par la honte. Cinquante-cinq pour cent des enfants noirs qui y naissent sont illégitimes, souvent nés de mères qui ne sont elles-mêmes que des adolescentes. Et les bandes représentent pour beaucoup de ces jeunes leur seule vraie famille, celle qui peut les protéger contre les autres.

Très tôt, les adolescents sont initiés au crime et apprennent le maniement d'armes modernes d'une puissance de

feu bien supérieure à celle que les adolescents du passé utilisaient. Dans ce milieu, les chances d'une éducation et d'un avenir normal avortent tout simplement.

South Central LA croule sous une surabondance d'armes de toutes sortes et sous une véritable avalanche de drogue. Le trafic de la cocaïne peut rapporter à un adolescent plusieurs milliers de dollars par semaine, une somme qu'il ne pourrait jamais espérer gagner dans un emploi normal. Aller donc offrir à ce jeune homme du travail au supermarché!

Mais le mal est souvent nourri de l'extérieur, car aux intersections les plus fréquentées par les trafiquants, les voitures, souvent élégantes, font la file le long du trottoir pour acheter la marchandise; leurs occupants sont souvent des Blancs. Beaucoup de jeunes filles apprennent rapidement qu'elles n'ont que deux possibilités: devenir l'amie d'un membre d'une bande, ou se prostituer.

Et c'est dans cette jungle impitoyable, où la réalité n'est qu'un cauchemar et où les valeurs sont à l'envers de celles du reste de la société, que l'incident Rodney King est survenu. King a été arrêté par la police de Los Angeles après

VOIR EN A12

Les provinces et Ottawa ressuscitent Meech

ROBERT RUSSO
de la Presse Canadienne
EDMONTON

L'accord du lac Meech est ressuscité. Le gouvernement fédéral et la plupart des provinces ont pavé la voie au retour du Québec à la table des négociations constitutionnelles, hier, en incorporant la substance du défunt accord du lac Meech dans un nouveau pacte d'unité, comme l'exige le Québec.

«Nous avons fait d'importants progrès en direction de Meech aujourd'hui, a déclaré le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark, à l'issue de deux jours de pourparlers avec ses homologues. J'espère qu'il sera possible pour le gouvernement du Québec de décider de participer à nos discussions.»

«Je pense qu'il est clair qu'il y a ici une détermination à accomplir des progrès importants et de respecter les éléments de Meech.»

Le premier ministre du Québec Robert Bourassa a repris hier ce que son ministre des Affaires intergouvernementales avait dit la veille. Si le Québec a des garanties qu'il obtiendra ce que l'accord du lac Meech lui donnait, a déclaré le premier ministre à l'Assemblée nationale, la province envisagera de retourner à la table des négociations constitutionnelles.

M. Bourassa posait cinq conditions minimales à la signature de l'accord du lac Meech, et la plupart des provinces se sont rendues à ces conditions au cours des pourparlers d'Edmonton.

Elles sont convenues que:

- le Québec devrait être reconnu comme société distincte;
- les provinces auraient un droit de retrait des programmes fédéraux avec compensation, à condition qu'elles offrent des programmes similaires conformes aux objectifs nationaux;

VOIR ACCORD EN A2

■ Le moment est venu «d'actualiser» la stratégie de négociations, dit Bourassa. Page A8

Un budget sans imagination pour l'Ontario

PHILIPPE DUBUISSON
envoyé spécial
La Presse A TORONTO

C'est un budget sans grande inspiration, contenant très peu de mesures de relance économique et ajoutant surtout au fardeau fiscal de la classe moyenne pour contenir le déficit que l'Ontario a déposé hier.

Sous prétexte d'équité fiscale, les néo-démocrates du premier ministre Bob Rae ont étendu aux revenus moyens (53 000\$ et plus) la surtaxe de 14 p. cent qui ne s'appliquait jusque là qu'aux seuls contribuables ontariens gagnant plus de 84 000\$. Le taux d'imposition de l'ensemble des particuliers a aussi été majoré d'un point.

Il en résulte que l'écart des taux d'imposition des particuliers favorisant l'Ontario par rapport au Québec a pratiquement disparu. En 1993, le taux marginal qui frappe les plus hauts revenus (combiné fédéral-provincial) sera de 50,54 p. cent au Québec contre 50,46 p. cent en Ontario.

Aussi, si le gouvernement Bourassa résiste à la tentation de hausser les impôts directs des particuliers, le Québec aura en bonne partie retrouvé sa compétitivité fiscale par rapport à l'Ontario, surtout en raison des malheurs économiques de cette dernière.

Cette ponction supplémentaire dans les revenus de la classe moyenne, qui rapportera quelque 660 millions, conjuguée à une rationalisation de l'appareil gouvernemental et à quelques manipulations de données, permet à la province d'afficher un déficit budgétaire tout juste sous la barre des 10 milliards pour l'exercice 1992-93 (9,9 milliards). Les craintes d'une explosion du déficit à 14 milliards ne se sont ainsi pas matérialisées.

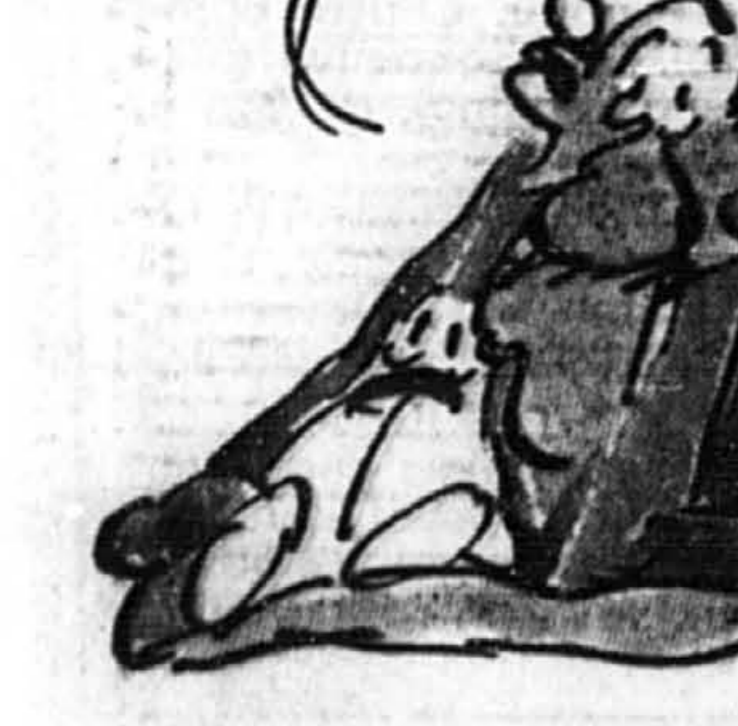
En fait, ce qui a guidé ce deuxième budget de l'administration Rae, ce n'est pas la volonté de stimuler une économie anémique, mais bien le souci de rassurer les marchés financiers. Les grandes agences d'évaluation de crédit, telles Standard & Poor de New York, ont placé la cote de crédit de

VOIR RAE EN A2

■ Des fleurs et des pots de Claude Picher. Page B1

L'AFFAIRE DES 4 POLICIERS DE LOS ANGELES

PEUT-ÊTRE QUE LE PEUPLE AMÉRICAIN POURRA FINIR PAR COMPRENDRE QU'IL N'A PAS VU LE NOIR SE FAIRE "BASTONNER" MAIS LE MONDE ENTIER, LUI, HEIN ?



Le «bingo» de Bordeaux a causé des dommages d'un million

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Le «bingo» de mercredi soir à la prison de Bordeaux, qui a causé des dommages de l'ordre d'un million de dollars en plus de faire 14 blessés parmi la population carcérale, était à prévoir, soutiennent des avocats, des détenus et le syndicat des surveillants, parce qu'il y existe une situation survoltée depuis fort longtemps, principalement en raison de la surpopulation, des locaux exigus et des guerres de pouvoir.

Pour sa part, le directeur de ce centre de détention provincial du boulevard Gouin, Arthur Fautoux, a soutenu que l'émeute qui a tenu en haleine plus de 200 policiers et un grand nombre de pompiers et d'ambulanciers toute la nuit n'est pas attribuable à un problème de surpopulation. Il a ajouté qu'à cause du roulement de détenus qui s'effectue à cette prison, il est impossible que des groupes se forment pour l'obtention du pouvoir à l'intérieur des murs.

Bordeaux n'en est pas à son premier bingo. Tous ceux qui y passent en ont long à dire sur ses locaux vétustes et leur insalubrité. Bordeaux admet 11 300 pensionnaires par année; les hommes qui y sont envoyés sont condamnés à des peines de moins de deux ans.

«Je m'attendais bien plus à ce que la situation explose à Parthenais qu'à Bordeaux. Par contre, cette émeute ne me surprend pas du tout. A Bordeaux, il y a de la place pour 800 détenus et on a compte 1200. Chaque surveillant doit s'occuper d'environ 60 détenus», a expliqué pour sa part le président du Syndicat des agents des services correctionnels du Québec, Jorge Escala.

Selon lui, la direction doit relocaliser 300 détenus à la suite des dommages causés.

VOIR PRISON EN A2

■ Des conditions de vie «dégueulasses», raconte un détenu. Page A3

Sommaire

annonces classées	
immobilier	B10 à B13, C8-C9
marchandises	C9-C10
emplois	C10
automobiles	C11-C12
propositions d'affaires	B9
Arts et spectacles	
informations	C1 à C7
cine-horaires	C15
tele-horaires	C6
Bandes dessinées	B15
Bridge	C11
Décès	C14
Économique	B1, B4 à B9
Editorial	B2
Etes-vous observateur?	B10
Feuilleton	B11
Horoscope	C9
Le monde	A13 à A15
Mot mystère	C10
Mots croisés	C12
Quoi faire	C2-C4
Television	C3

Un «héros» d'Oka en prison pour avoir consommé de la cocaïne

RICHARD HÉTU

Patrick Cloutier, le soldat qui avait soutenu sans broncher, devant les caméras de télévision et les appareils photo, le regard et les injures d'un warrior à la barricade des Mohawks à Oka, le 1er septembre 1990, a été

condamné à 45 jours de prison après avoir avoué qu'il avait consommé de la cocaïne.

Le célèbre soldat a fait cet aveu au cours d'une enquête de la police militaire des Forces canadiennes, a-t-on appris hier. Il a subi lundi un procès par voie sommaire devant son commandant, à Val Cartier, où il fait partie du 2e bataillon du 22e Régiment.

«L'état major n'a pas de réaction particulière concernant cette affaire, a déclaré hier le capitaine Jean-Pierre Sabourin, du 22e Régiment. «Nous trouvons cependant dommage que l'on ait omis de souligner que le soldat Cloutier avait déclaré au cours de cette enquête avoir consommé de la cocaïne de façon occasionnelle et

alors qu'il n'était pas de service.»

Anita Dupuis-Cloutier, la mère du jeune soldat, ne savait pas avant-hier que son fils était à la prison militaire d'Edmonton. Elle n'a pas caché son étonnement d'apprendre que son fils avait consommé de la cocaïne.

VOIR CLOUTIER EN A2

ÉCONOMISEZ \$60 Par couple

ÉTÉ 92

ou 30\$ p/p si les réservations sont faites et payées avant le 8 mai 92, pour les départs entre le 30 avril et le 21 oct. 1992.

ORLANDO Départs du Samedi Vol. Seul	FORT-LAUDERDALE Dep. Jeudi, Sam., Dim. Vol. Seul, à partir de	DAYTONA VIA ORLANDO Vol. + Hotel + Auto	CLEAR WATER VIA ORLANDO Vol. + Hotel + Auto	KEY WEST VIA FORT-LAUDERDALE Vol. + Hotel + Auto
+80 1 Semaine	+80 1 Sem. + Dep. Jeudi	+160 +80 7 nts. + Atlantic Ion	+160 +80 7 nts. + 400 Motel	+100 +80 3 nts. Hotel Hibiscus

* Les prix indiqués en exemple sont déjà réduits de 30\$ p/p, et ils sont les plus bas de notre programme.

JET USA INC.
VACANCES HOLIDAYS
La Connection Floride
Consultez votre agent de voyages

SUITE DE LA UNE

RAE

Un budget sans imagination pour l'Ontario

L'Ontario sous surveillance en raison de ses difficultés économiques et budgétaires.

D'ailleurs, le premier ministre Bob Rae se rendra à New York la semaine prochaine, puis à Tokyo. Avec des déficits budgétaires annuels à hauteur de 10 milliards, la province devra emprunter massivement à l'étranger et une réduction d'une autre coche de sa cote de crédit coûterait à la province des centaines de milliers de dollars supplémentaires.

Pour réduire de 10,9 milliards à 9,9 milliards le déficit de la province, le gouvernement Rae a dû renoncer au plan de relance économique dont il s'est fait l'apôtre. Après avoir réclamé avec insistance une hausse sensible des dépenses publiques en immobilisation au Canada (routes, équipements, bâtiments, etc.), notamment aux récentes réunions fédérales-provinciales, M. Rae a gelé ce type de dépenses dans sa province.

Ainsi, sur un budget total de 54,8 milliards, un montant de 3,9 milliards sera alloué aux dépenses d'immobilisation, soit le même montant que les investissements réalisés l'an dernier, qui ont été réduits de 400 millions par rapport aux prévisions du budget de l'an dernier.

Pour seule mesure de relance à court et moyen terme de l'économie, l'Ontario réduit d'un point le taux d'imposition sur les revenus des petites et moyennes entreprises ainsi que des sociétés manufacturières, qui ont été durement frappées par la récession. Le taux d'amortissement des investissements a aussi été haussé. L'objectif est de rendre les manufacturiers ontariens plus compétitifs par rapport à leur concurrents américains et d'enrayer le transfert des usines aux États-Unis.

Le taux d'imposition fédéral-provincial des manufacturiers ontariens passera ainsi de 38 p. cent à 35 p. cent à la suite des réductions d'impôts prévues aux derniers budgets d'Ottawa et de Queen's Park. Aux États-Unis, le taux combiné fédéral-états est de 39 p. cent dans les états frontaliers.

Ce budget est toutefois dénué d'idées novatrices pour s'attaquer aux problèmes structurels de l'économie ontarienne. Aucune mesure n'a été prévue pour contrer la vague du magasinage aux États-Unis, qui a acculé à la faillite un grand nombre de commerçants des collectivités frontalières, sauf l'intention d'établir des casinos. Il n'y a pas non plus de mesures originales pour soutenir

la capitalisation des entreprises ou leur adaptation au libre-échange.

Pourtant, le premier ministre Rae avait déjà invoqué la possibilité de doter sa province d'outils d'intervention économique, notamment en ayant recours aux fonds de pension des secteurs public et privé. Il n'y a pas en Ontario de Caisse de dépôt, de Société générale de financement, de Société de développement industriel. Il appert que ce n'est pas la route qu'entend suivre le gouvernement néo-démocrate, qui ne fait aucune allusion à ce type d'institution dans son budget.

Le gouvernement de l'Ontario réduit par ailleurs la taille de sa fonction publique, qui compte quelque 65 000 employés. Quelque 2500 postes seront abolis au cours des deux prochains années tandis que le budget d'opération de nombreux ministères sont réduits et que les salaires des hauts fonctionnaires, députés et ministres sont gelés.

Pour donner une teinte néo-démocrate à ce budget plutôt terne qui fait porter à la classe moyenne le fardeau de réduire le déficit, le gouvernement Rae frappe les banques, symboles de la haute finance pour le NPD, d'une surtaxe temporaire de 10 p. cent qui s'appliquera jusqu'en octobre 1993. L'impôt sur le capital des banques est aussi haussé pour une deuxième année consécutive.

Des crédits sont aussi dégagés pour l'équité salariale, la formation professionnelle, les garderies, qui donne un ton néo-démocrate au discours du budget autrement restrictif et austère dans son ensemble.

Le gouvernement néo-démocrate, qui a relégué aux oubliettes sa promesse de créer un régime public d'assurance-automobile, reporte aussi un autre pilier de son programme électoral, soit un impôt minimum pour les entreprises. Sans y renoncer, l'administration Rae affirme avec peu de conviction qu'une étude sera rendue publique à l'automne et que des consultations seront tenues par la suite.

Le climat d'affrontement entre Queen's Park et Ottawa est omniprésent dans ce budget. Non seulement l'Ontario a récupéré totalement la réduction de la surtaxe fédérale, mais tout au long du document elle accuse le gouvernement fédéral d'être à l'origine de ses malheurs. La TPS, le libre-échange, la politique monétaire et la réduction des transferts fédéraux sont à la base des difficultés économiques de l'Ontario, dit le Trésorier Floyd Laughren.

En fait, le gouvernement Rae comptabilise dans ses recettes une somme de 1,2 milliard qui lui serait due par Ottawa. L'Ontario a effectivement demandé une

aide spéciale pour l'aider à traverser ses difficultés économiques, mais aucun montant ne lui a été promis, ce qui jette un certain discrédit sur les prévisions de déficits, dont les agences d'évaluation de crédit jugeront du sérieux. □

ACCORD

Les provinces et Ottawa ressuscitent Meech

— trois des neuf juges de la Cour suprême du Canada viendraient du Québec;

— chaque province aurait plus de contrôle sur l'immigration sur son territoire;

— la majorité des changements à la Constitution exigeraient l'accord de sept provinces représentant 85 pour cent de la population.

À ce sujet, le Québec réclame un droit de veto sur tout changement constitutionnel. Cette dernière clause rendrait virtuellement impossible toute modification constitutionnelle sans l'approbation du Québec.

M. Clark a signalé qu'une formule d'amendement exigeant l'unanimité est également à l'étude, mais que certaines provinces, particulièrement Terre-Neuve, s'y opposent.

Pour ce qui est de la formule de sept provinces représentant 85 p. cent de la population, il y a un dissident de taille. Il s'agit de l'Alberta.

Le ministre des Affaires intergouvernementales de cette province, M. Jim Horsman, a fait savoir que l'Alberta n'acceptera pas la formule d'amendement tant qu'une entente n'aura pas été conclue sur une façon de réformer le Sénat que cette province favorise.

M. Horsman a exprimé, de plus, une autre raison pour s'opposer à la formule du «sept-85». Parce que, a-t-il expliqué, «elle donne un veto au Québec et à l'Ontario et que nous n'approuvons pas que certaines provinces aient un droit de veto».

Tous les gouvernements se sont dits d'accord pour que tout changement apporté au Sénat soit soumis à la formule d'amendement actuelle, qui requiert l'appui du Parlement et de sept provinces représentant 50 p. cent de la population.

Pour M. Horsman, cette formule devrait demeurer, même si elle devait conduire à une réforme du Sénat que l'Alberta n'apprécie pas.

«Cela serait évidemment soumis aux Albertains par voie de référendum, a noté M. Horsman, et les conséquences seraient très significatives pour la question de la future unité canadienne. □

PRISON

Le «bingo» de Bordeaux a causé des dommages d'un million

sés. Plusieurs devraient prendre le chemin de Québec, où déjà la prison locale est surpeuplée, a-t-il souligné depuis son bureau de Québec.

Ironie du sort, cette explosion de violence est survenue deux jours après une descente surprise de la Sûreté du Québec dans l'aile B du vieil établissement du boulevard Gouin. Au moins dix-sept cellules de ce secteur avaient été passées à la loupe, et les policiers y avaient découvert de petites quantités de cocaïne et de haschisch. C'était la première fois de son histoire que la police effectuait une telle intervention dans une maison de détention.

Pour ce qui est de l'émeute qui a pris fin aux petites heures hier matin, 675 détenus au total y ont participé, saccageant tout ce qui leur tombait sur la main. Durant des heures, ils ont entièrement contrôlé quatre ailes. Six des huit secteurs — B, C, D et E — ont été touchés. Les secteurs A et F ont été épargnés. Les sous-sols ne sont pratiquement plus utilisables. La nouvelle aile — G —, qui peut contenir 192 pensionnaires, n'a pas été visitée; c'est d'ailleurs là que la direction a placé les détenus qui ne voulaient pas participer au «party».

Le bingo a débuté vers 20 h. Depuis le matin, les 180 détenus de l'aile D étaient confinés dans leurs cellules parce qu'ils causaient beaucoup de difficultés aux gardiens. Les forces policières ont été mandées vers 22 h afin de venir aider les surveillants.

«Les détenus du C, explique M. Fauteux, sont sortis en récréation et ont donné des allumettes et des cigarettes à ceux du bloc D. Par la suite, le feu a été mis à des matériels et à des débris de bois.»

Une cinquantaine de foyers d'incendie ont été allumés. Les gardiens ont utilisé des armes tirant des balles de caoutchouc pour tenter de neutraliser les détenus qui participaient à la mutinerie.

Pour M. Fauteux, les problèmes de surpopulation avaient été réglés depuis le 17 avril. Les détenus du D continuaient toutefois de causer du trouble. «Ils réclamaient toutes sortes de choses. L'un d'eux a même demandé une danseuse et un autre, une chaise. Ils devraient être réintégrés à la vie normale vendredi (aujourd'hui) s'ils ont une bonne conduite.»

Les policiers du groupe d'intervention de la Sûreté du Québec ont commencé à se retirer de l'intérieur des murs vers 9 h 45.

Peu après leur départ, un premier autobus bleu de la Sécurité publique avec des détenus à bord est apparu dans l'énorme porte. Quelques minutes plus tard, des individus qui avaient fini de purger leur peine ou qui avaient eu la permission de s'absenter avant le début des événements sont partis à pied comme si rien n'était. Précisons que ces personnes n'ont participé à aucun moment à la rébellion.

Lors de sa rencontre avec les journalistes, M. Fauteux a mentionné que des détenus seraient relocalisés dans d'autres centres à cause du saccage. Il n'a pas écarté la possibilité que certains prennent la direction de Québec, où il y a quelques places de disponibles à la prison commune.

Quant à l'avenir de la vie à l'intérieur des murs, une rencontre avec les présidents de chaque aile devait avoir lieu pour en discuter.

Même si le calme est revenu, les visites sont temporairement suspendues et tout a été mis en oeuvre pour rétablir le plus vite possible l'eau, l'électricité et le téléphone.

De son côté, le président de l'Association des avocats de la défense, Me Michel Massicotte, a déclaré que la situation allait en se dégradant à Bordeaux et qu'il n'avait pas été surpris d'apprendre la tenue de ce bingo. «Il y avait quelque chose qui courait depuis un certain temps», a-t-il précisé.

Il a aussi parlé de stupéfiants qui peuvent entrer facilement à cause du système qui accorde des congés à des détenus.

Pour ce qui est de blessés, sept ont dû être hospitalisés. L'un a été atteint à un oeil par une balle de caoutchouc. Parmi les surveillants, on note un blessé léger à une main. □

CLOUTIER

Un «héros» d'Oka en prison pour avoir consommé de la cocaïne

«Je n'ai jamais eu connaissance qu'il avait des problèmes, a-t-elle déclaré au cours d'un entretien téléphonique depuis son domicile de Mont-Joli. Il m'appelait toutes les semaines, et il semblait heureux.»

Quant on lui a demandé si elle ne trouvait pas trop sévère la peine infligée à son fils, Mme Dupuis-Cloutier a haussé le ton, ne cachant pas sa déception et sa colère à l'égard du héros d'Oka.

«Il n'avait aucune raison de consommer de la cocaïne, a-t-elle déclaré. Il a un bon emploi, un bon salaire et de bons parents.

Nous sommes des gens honnêtes. S'il a pogné 45 jours de prison, c'est bien fait pour lui!»

Selon sa censure à l'intérieur des murs de la prison militaire d'Edmonton, Cloutier pourrait n'avoir à purger que les deux tiers de sa peine, a indiqué le capitaine Sabourin. Si tel était le cas, il pourrait ensuite rejoindre son bataillon à Wainwright, en Alberta, où 3200 militaires de Valcartier sont en exercice.

Le jeune militaire avait atteint un statut de vedette au Canada un samedi de septembre 1990, quand les caméras de télévision avaient capté son face à face avec un warrior qui tentait de le faire sortir de ses gonds.

En dépit du mouchoir et des verres fumés derrière lesquels il dissimulait son visage, le warrior avait été identifié comme étant Ronald Cross, dit «Lasagne».

Le capitaine Sabourin a tenu à préciser hier que la promotion du jeune Cloutier au grade de caporal-chef n'avait pas été le résultat de sa tenue à Oka. «Avant même la crise amérindienne, il avait été décidé qu'il suivrait le cours pour devenir caporal-chef», a-t-il dit.

Le capitaine Sabourin a également déclaré que l'armée canadienne n'était pas responsable du «statut de vedette» du soldat Cloutier, mais plutôt les médias. «Nous avons toujours dit que ce que le soldat Cloutier a fait à Oka, d'autres militaires l'ont fait le même jour, avec la même discipline et le même sang-froid.»

NOIRS

Los Angeles en plein enfer

des Lakers de la NBA, a décrété à son tour l'état d'urgence et demandé l'envoi de gardes nationaux.

En début d'après-midi à Los Angeles, les pompiers avaient eu à intervenir pour lutter contre 1084 incendies criminels. Ils ont reçu, lors de la phase la plus critique, trois appels à la minute leur annonçant des débuts d'incendies.

Près d'un tiers des vols à destination de l'aéroport international de Los Angeles ont dû être déviés vers d'autres villes, et les avions qui ne pu atterrir sur cet aéroport avaient d'une à trois heures de retard, a indiqué un porte-parole de l'aéroport.

Le couvre-feu a été instauré sur toute la ville après que le maire Tom Bradley eut décrété hier soir l'état d'urgence.

M. Bradley a également imposé des restrictions sur les ventes d'essence et de munitions.

Le service des autobus a été suspendu, de nombreuses manifestations sportives ont été reportées et des centaines d'écoles et de commerces ont fermé leurs portes.

«Nous ne pouvons pas tolérer, et nous ne tolérerons pas, la moindre violence comme moyen d'exprimer sa colère, a déclaré le premier magistrat de L.A. Nous allons faire appliquer la loi.»

Deux mille soldats de la Garde nationale ont été déployés hier après-midi dans les rues de Los Angeles, en renfort de la police municipale et des centaines d'agents de la Patrouille des autoroutes de Californie arrivés par avion du nord de l'État. Deux mille autres sont arrivés en soirée dans la ville.

La plupart des émeutiers sont des Noirs, mais des Blancs, ainsi que des personnes d'origines asiatique et hispanique, avaient également pris part à certains actes de violence. □

Précision

Le propriétaire d'Automobiles E. Lauzon, de Blainville, M. Michel Lauzon, nous demande de préciser qu'il n'est relié d'aucune façon au présumé réseau de voleurs d'autos démantelé par la SQ la semaine dernière. Le suspect est un autre Michel Lauzon.

Où donner de son sang

Aujourd'hui, la Croix-Rouge attend les donneurs aux endroits suivants :

● à Montréal : Centre des donneurs de sang, 2991 est, Sherbrooke, Centre commercial Maisonneuve (Métro Préfontaine), de 9 h à 18 h;

● à Duvernay (Laval) : Le Permanent Duvernay, Centre commercial Duvernay, 3100, boul. de la Concorde, de 14 h 30 à 20 h 30;

● à Sherbrooke : Carrefour de l'Estrie, mail central (près de la fontaine), 3050, boul. Portland, de 10 h 30 à 20 h 30.

SAMEDI DANS LA PRESSE

Le drame spirituel des jeunes



Les jeunes Québécois ne réclament pas plus de liberté, mais expriment plutôt un profond besoin de sécurité, affirme le chanoine Jacques Grand'Maison au bout d'une étude de quatre ans réalisée auprès d'adolescents des Basses-Laurentides. Dans une entrevue à La Presse, le sociologue et théologien souligne que les jeunes sont à la recherche de «véritables adultes solides», et non d'«adolescents», ces adultes qui se comportent en jeunes par peur de vieillir ou dans une tentative désespérée pour se rapprocher de leurs enfants. Une entrevue réalisée par Jules Beliveau, à lire demain dans le cahier PLUS.

La Quotidienne
tirage d'hier

à trois chiffres 866
à quatre chiffres 3602

ABONNEMENT	285-6911	RÉDACTION	285-7070
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 17 h 30, samedi et dimanche de 7 h à 11 h			
PROMOTION	285-7100	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Commandes ou corrections lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30			
COMPTABILITÉ	285-6892	GRANDES ANNONCES	285-7202
Détailants			
Grandes annonces	285-6892	National, Télé+	285-7306
Annonces classées	285-6900	Vacances, Voyages	285-7265
Carrières et professions, nominations			
285-7320			

La Presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE L.T.E.E., 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de LA PRESSE et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe»

Enregistrement : numéro 1400-Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N.Y. 12919-1518.

RENSEIGNEMENTS 285-7272



VENDREDI
1er MAI 1992

18-5-01



Les pompiers de Bury, dans les Cantons de l'Est, ont dû creuser le sol pour dégager le corps du routier coincé entre deux locomotives. On peut voir des débris du camion au-dessous du numéro d'une des trois locomotives qui ont déraillé avec 12 wagons.

PHOTO PRESSE CANADIENNE

Un camion heurte un train à Bury : un mort, deux blessés

Presse Canadienne

BURY

Un routier a connu une fin tragique hier après-midi quand son camion est entré en collision avec un convoi ferroviaire dans la municipalité de Bury, à une quarantaine de kilomètres à l'est de Sherbrooke.

La cabine du chauffeur a été littéralement écrasée entre deux locomotives sous la violence de l'impact.

La victime est âgée d'une cinquantaine d'années et domiciliée en banlieue de Montréal. Tard

hier soir, la Sûreté du Québec ne pouvait dévoiler son identité, sa famille n'ayant pas été prévenue.

Deux employés du Canadien Pacifique qui se trouvaient dans une des locomotives ont été conduits à l'hôpital. L'un a été traité pour des blessures mineures, l'autre, pour un choc nerveux.

Les pompiers de Bury, de Coakshire et d'East-Angus ont été appelés sur les lieux afin de maîtriser un début d'incendie dans un wagon et afin de s'assurer qu'aucune matière ni produit toxique ne se répande dans la nature.

Le convoi ferroviaire était composé de quatre locomotives et 58 wagons, 31 portant une charge, 27 étant vides. Des 12 wagons à avoir quitté les rails, aucun ne renfermait quelque produit toxique que ce soit, si bien qu'il n'a pas été nécessaire de procéder à l'évacuation des citoyens de Bury.

L'enquête de la Sûreté du Québec devra déterminer pour quelles raisons le chauffeur du camion, malgré la présence de feux clignotants et bryuants au passage à niveau où a eu lieu la collision, n'a pu immobiliser son véhicule.

Michel Rivard *naïf* SPECTRUM 7.8.9.10 MAI

Billets (22,50\$ - taxes et frais de service) en vente au Spectrum, dans les comptoirs Admission et au 522-1245

La Presse CKOI 96.9 FM SRC

Bordeaux: la drogue et l'attitude des gardiens, un cocktail explosif!

JEAN DION

De piètres conditions de détention, la circulation effrénée de drogue à l'intérieur des murs et, surtout, l'attitude mesquine manifestée par les gardiens forment le mélange explosif qui a été à l'origine de l'émeute survenue mercredi soir et hier matin à la prison de Bordeaux. C'est du moins l'avis qu'a émis hier l'un de ses participants.

Steve (nom fictif) est bien placé pour parler du soulèvement qui s'est produit au centre de détention de Montréal. Incarcéré à Bordeaux il y a un peu plus d'un mois pour défaut de paiement d'amendes, il était, depuis mardi, confiné à sa cellule 23 heures sur 24, dans l'aile D de la prison. Libéré hier au terme de sa sentence, il a accepté de rencontrer *La Presse* afin que la population prenne connaissance des conditions de vie dégueulasses qui régissent à l'intérieur de l'établissement.

Il dit ne pas le faire par esprit de vengeance «car j'ai toujours été, personnellement, bien traité. Mais le problème est tellement grave que tout ce qui peut être fait pour que les choses changent doit l'être».

«Or, tant et aussi longtemps que les gardiens manqueront totalement de respect envers les détenus, qu'ils se foutront carrément d'eux, qu'ils les traiteront comme des tas de merde, l'atmosphère à Bordeaux restera invivable».

ble. Si rien n'est fait pour changer la situation, il ne faudrait pas se surprendre que d'autres émeutes surviennent dans un avenir pas si lointain.»

Il pointe du doigt la surpopulation de l'établissement, qui entraîne une promiscuité intolérable. Il souligne des conditions de détention «inhumaines» («on n'a même pas d'oreiller»). Mais s'il convient que les détenus ne sont pas exempts de torts (il y a beaucoup de jeunes prisonniers agressifs à Bordeaux), il croit dur comme fer que ce sont les gardiens qui ont tout fait pour que la situation se dégrade.

«Les gardiens sont censés être des agents de «correction», mais à Bordeaux, on a affaire, dans 90 p. cent des cas, à des agents de «répression». Le harcèlement constant et le fait d'agir à l'égard des détenus comme s'ils étaient des moins que rien, ajoutés à des conditions d'insalubrité, tout cela a contribué à jeter de l'huile sur le feu. Ce bingo, il était dans l'air depuis plusieurs semaines.»

La décision qui a mis le feu aux poudres pour de bon, raconte-t-il, fut celle prise mardi par les autorités de la prison de déléguer au confinement les détenus de trois des six ailes de la prison. Dès lors, la situation devenait hors de contrôle.

«Ça a commencé dans l'aile C, celle des récidivistes: tapage, formation de barricades, bris de matériels. Les gardiens ont bien tenté de contenir le soulèvement en tirant des balles de caoutchouc, mais ils ont dû s'effacer sous le poids du nombre.»

En moins de quinze minutes, les mutins avaient libéré leurs compagnons des ailes B, D et E, près de 700 détenus circulant librement dans les couloirs, les cellules et les cours extérieures, fracassant un peu tout sur leur passage. Il aura fallu plusieurs heures aux gardiens appuyés des renforts de la Sûreté du Québec pour disperser les émeutiers et rétablir l'ordre.

Mais en dépit de l'exaspération des détenus, raconte Steve, il était bien clair que le soulèvement ne devait en aucun cas mener à une effusion de sang. «Nous voulions nous faire entendre, prévenir le public. Si les dommages matériels ont été considérables, il n'a par contre jamais été question que l'on s'attaque aux individus.»

Lorsque Steve a quitté la prison, hier, tout était calme. «Les gars étaient brûlés... Mais ce sera au système judiciaire, qui envoie beaucoup trop de monde en prison, que reviendra la tâche d'arranger les choses. Si des mesures adéquates ne sont pas prises pour que, d'une part, diminue la population carcérale, et, d'autre part, les détenus soient considérés comme des êtres humains qu'on doit aider à réintégrer la société, la tension remontera.»

«Et des moyens concrets peuvent dès maintenant être pris pour éviter cela. Assurer un meilleur contrôle de l'entrée de la drogue, source de violence parmi les détenus. Mieux encadrer la «réhabilitation» des prisonniers, avec des gens, des travailleurs sociaux par exemple, qui feraient le lien entre ceux-ci et les gardiens. Car la répression semble être la seule avenue qu'on ait trouvée pour contrôler une situation pourrie, et tout le monde y perd.»



Menottes aux poignets, un détenu de la prison de Bordeaux tente de soulager sa jambe blessée en attendant de se faire soigner.

PHOTO Reuter

Six soulèvements depuis 1985

Le Centre de détention de Montréal, communément appelé «prison de Bordeaux», a été le théâtre de nombreux soulèvements de détenus, d'affrontements avec des gardiens, de mouvements de protestation et même, à l'occasion, de grèves de la faim, depuis cinq ou six ans. La majorité de ces incidents ont été directement reliés aux conditions d'hygiène ou d'occupation de la vieille prison, dont les premières ailes furent terminées en 1912.

Ces incidents apparaissent comme des révélateurs d'un profond malaise à l'intérieur du vieil établissement où, depuis 1983, une vingtaine de détenus se sont suicidés. Sans compter les évasions qui ont atteint un sommet avec 13, en 1990, année de tous les dangers pour ce centre de détention.

Une recherche effectuée dans les archives de *La Presse* a aussi permis de retracer une demi-douzaine de soulèvements depuis 1985, presque tous liés à la surpopulation chronique de Bordeaux.

La liste qui suit n'est pas exhaustive et a été établie à partir d'octobre 1989, alors que des conditions critiques réunies aussi bien à Bordeaux qu'au centre de prévention Parthenais (aussi sous juridiction provinciale), font craindre des insurrections graves dans les deux établissements.

12 octobre 1989: près de 150 détenus de Bordeaux sont transférés dans un centre de détention à sécurité minimum fédéral de Laval, sur la Montée Saint-François, alors que plus d'une centaine de prévenus du centre de prévention Parthenais viennent prendre leur place dans une aile de Bordeaux. Les transferts s'effectuent de manière quasi clandestine, en pleine nuit.

19 octobre: au cours d'une enquête publique sur le suicide d'un détenu, un porte-parole de la prison de Bordeaux révèle que 15 suicides ont eu lieu à cet endroit depuis 1983. *La Presse* a pu en recenser quatre autres depuis cette date.

31 janvier 1990: des incendies sont allumés dans l'aile C de la prison de Bordeaux et environ 150 détenus refusent de réintégrer leurs cellules durant quelques heures. Mise en état d'alerte, la SQ n'a pas eu à intervenir. La direction prend la décision, dans les jours qui suivent, de confiner les détenus à leur cellule 23 heures sur 24.

17 février: le directeur de Bordeaux, M. Arthur Fautoux, admet au quotidien *The Gazette* que les problèmes de drogue et de violence que connaît la prison sont principalement dus à la surpopulation. *La Presse*, il ajoute que 300 détenus ont été libérés récemment sans avoir terminé leur peine. Dix jours après ces déclarations, des détenus de l'aile D refusent à leur tour de réintégrer leurs cellules durant quelques heures.

5 mars: émeute. Des installations sanitaires sont sabotées et les planchers de l'aile D de Bordeaux sont inondés. Les dégâts sont évalués entre 15 000 \$ et 25 000 \$. Les détenus protestent contre les conditions de détention «inhumaines» dans cette aile.

Mai 1990: les conditions d'hygiène au bloc E provoquent un autre mouvement de protestation et un nouvel incendie dans un matelas au milieu de mai 1990. Ces incidents tombent vite dans l'oubli.

31 août: quintuple évasion. En novembre, M. Fautoux affirme à *La Presse* qu'au cours de l'année 1990, 13 détenus se sont évadés de Bordeaux, alors que la moyenne ne dépassait pas sept, dans les années antérieures.

Mars 1992: une semaine après qu'un quotidien eut publié que des détenus de Bordeaux continuent d'être libérés avant la fin de leur peine, une bagarre entre détenus fait trois blessés dans l'aile E de la prison.

9 avril 1992: environ 250 détenus de l'aile D refusent de rentrer en cellules prétextant, une fois de plus, des conditions d'hygiène douteuses et une surpopulation chronique. Ce soir-là, la prison accueille 200 détenus de plus que le maximum prévu de 850.

15 avril: un incendie éclate dans un couloir et endommage le système téléphonique de la prison.

17 avril: une fois de plus, près de 200 détenus ne réintègrent pas leurs cellules de l'aile D. En raison de moyens de pression de la part des gardiens syndiqués, le directeur Fautoux passe le plus clair du week-end pascal à son bureau. La population frise une fois de plus les 1000 personnes.

29 avril: nouvelle émeute, la plus grave depuis plusieurs années. Les dommages pourraient coûter de 1,5 à 2 millions. Onze détenus sont blessés dont l'un, grièvement, à un oeil.

Ryan blâme les gardiens

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan, admet que la forte augmentation de la criminalité au Québec provoque une surpopulation carcérale inquiétante et des conditions de détention parfois insalubres et même dangereuses. Mais il blâme sévèrement les gardiens de prisons qui, dit-il, ne font pas adéquatement leur travail depuis quelques mois, en raison de leurs revendications salariales.

«J'ai vu des gardiens refuser de faire entrer des détenus récalcitrants dans leur cellule. Au cours des derniers mois, je regrette de le déplorer, des gardiens n'ont pas donné l'exemple de coopération que nous sommes en droit d'attendre d'eux», a dit M. Ryan, hier, au lendemain de l'émeute à Bordeaux.

Le ministre ne s'est pas engagé à construire de nouveaux centres de détention, mais il a admis qu'il devra revoir au plus tôt les plans d'investissements de son ministère. «Le renversement de la situation nous oblige à agir. L'augmentation de la criminalité et le travail des tribunaux font que la population augmente plus rapidement à Bordeaux. Ce n'est pas un hôtel, c'est une prison. Le condamné reçoit son billet et on lui dit: tu vas coucher là ce soir. Nous, nous devons le recevoir», a expliqué M. Ryan.

Au cours du récent congé pascal, le ministre s'est personnellement rendu à la prison pour constater lui-même les problèmes auxquels est confrontée la direction de la prison. Il y a constaté des conditions de détention déplorables.

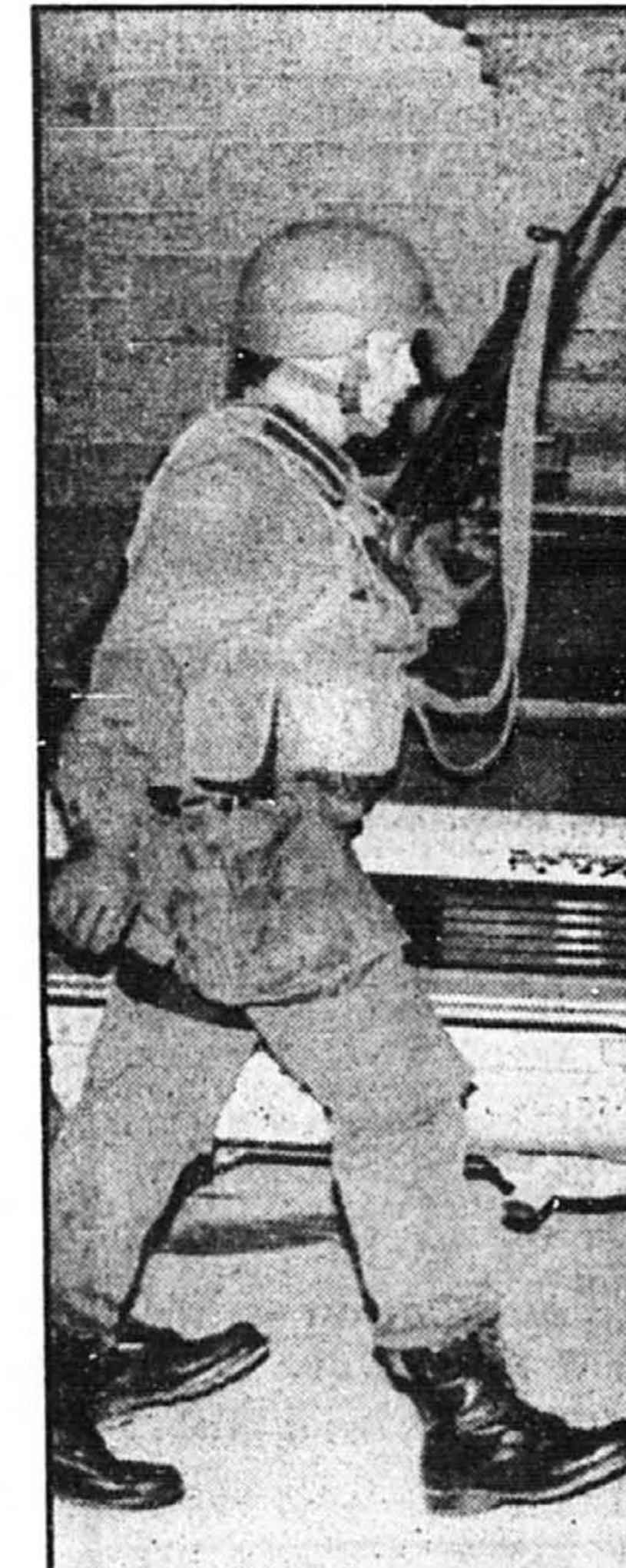
Dans un sous-sol de l'aile D, on a dû entasser 25 ou 30 détenus, avec des lits à deux étages. L'eau s'y infiltrait et on m'a dit que la vermine y circulait. Ce sont des conditions dangereuses qui n'aide pas à l'amélioration du climat. Dans de telles conditions, n'importe quoi peut se produire», a admis le ministre.

L'opposition péquiste, par la voix du député de Joliette, M. Guy Chevrette, accuse le gouvernement libéral d'avoir manqué à la promesse formulée en 1989 de construire au moins deux centres de détention dans la région de Montréal. «Au lieu de se promener pour constater des situations, le ministre Ryan devrait prendre des décisions», a lancé M. Chevrette, rappelant que la promesse libérale, à l'époque, était ferme.

Le ministre Ryan, qui élabore hier des plans de relocalisation pour le surplus de détenus à Bordeaux, soutient que l'augmentation de la criminalité au Québec, principalement chez les jeunes, provoque une soudaine surpopulation.

La consommation de la drogue et les vols d'automobiles augmentent, souligne-t-il, en se basant sur les récentes données statistiques fournies dans le rapport annuel de la Sûreté du Québec.

Dans l'immédiat, pour solutionner le problème de la surpopulation, le ministère va ouvrir une centaine de places à Bordeaux, dans une aile récemment renouée, c'est-à-dire des espaces qui devaient servir ultérieurement. Le ministère va également tenter de relocaliser des détenus et d'offrir des programmes plus large de liberté surveillée.



Un policier de la SQ arrive à la prison de Bordeaux dans la nuit de mercredi à jeudi pour participer aux manoeuvres qui conduiront au rétablissement de l'ordre.

PHOTO PC

Un rapport accrédite la thèse d'un ovni au-dessus de Montréal en 1990

CAROLE THIBAUDEAU

On voudrait tellement y croire, aux visiteurs du cosmos! À ces êtres intelligents, un peu Spock, un peu E.T., techniquement si avancés que leurs vaisseaux se déplacent silencieusement, rapides, précis, puis demeurent suspendus au-dessus de nos têtes, par exemple au-dessus de la Place Bonaventure.

C'était le 7 novembre 1990. Deux journalistes de *La Presse*, Marcel Laroche et Jules Béliveau, de même que plus de 40 autres personnes, ont vu ce soir-là, du haut du toit de l'hôtel Hilton-Bonaventure, deux lumières qui brillaient au milieu des nuages.

Apparition ou... ovni?!?!?, de s'interroger respectivement le chroniqueur religieux et le chroniqueur judiciaire du quotidien de la rue Saint-Jacques.

Un an et demi plus tard, Bernard Guénette, président d'une petite entreprise Montréalaise de simulation par ordinateur, et Richard Foster Haines, brillant spécialiste de l'interaction homme-machine au Centre de recherche Nasa-Ames, en Californie, signent conjointement un rapport détaillé sur le mystérieux phénomène qui a illuminé le ciel du centre ville pendant deux heures treute.

Les deux auteurs ont tous les deux une rigoureuse formation scientifique: le premier en psychologie et physiologie, le second en philosophie et en aménagement urbain. Outre leur intérêt professionnel pour la simulation

visuelle par ordinateur, tous deux se passionnent pour les objets vants non identifiés.

Du rapport en question, dont *La Presse* a obtenu copie, M. Guénette affirme qu'il démontre clairement que les lumières observées le 7 novembre, du toit de l'hôtel Hilton de la Place Bonaventure, proviennent d'un «objet» et que l'hypothèse d'un phénomène optique (comme le reflet de projecteurs sur des nuages) est ainsi balayée.

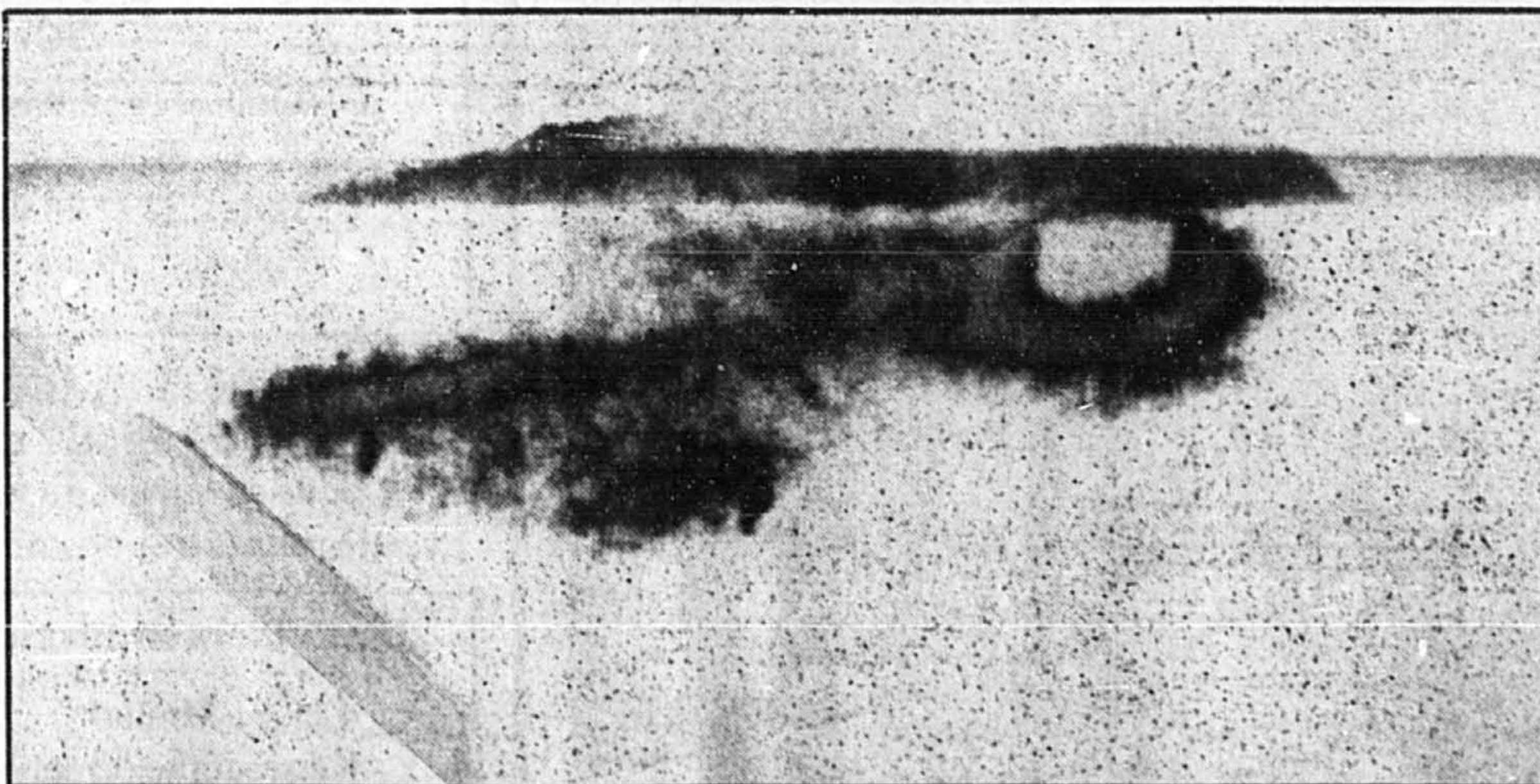
Il s'appuie essentiellement sur deux éléments: les photographies prises par le journaliste Marcel Laroche, qui ont été analysées par divers programmes informatiques, ainsi que les témoignages concordants des nombreux témoins.

«Tout dépend de la définition que l'on donne au mot objet, argue M. Claude Lafleur, mathématicien et porte-parole des Sceptiques du Québec, un regroupement qui se charge de passer au peigne fin de l'esprit critique toute information à caractère merveilleux et inexplicable. Un nuage, c'est un objet.»

Photo sous analyse

Le négatif de la photographie a été digitalisé sur ordinateur au moyen du programme «Perceptics Nu Vision image scanner». L'image digitalisée est reproduite ci-contre. Elle vise essentiellement à faire ressortir les différences de brillance entre les points de la photo.

On a tiré un graphique de cette photo, pour mettre en évidence la densité lumineuse de l'ovale entourant le disque. «Ce tracé, lit-



Voici l'image digitalisée de la photographie prise par Marcel Laroche le 7 novembre 1990. À droite, un disque pâle est entouré d'un ovale foncé. La partie foncée représente la zone la plus lumineuse. «La densité optique ne constitue pas une preuve de la présence d'un objet matériel», soutient Claude Lafleur.

PHOTO LA PRESSE

on dans le rapport, représente le changement de densité optique produit par un objet aérien... Cet objet est si brillant qu'il a saturé le film sur une grande moitié du diamètre.»

L'esprit ouvert mais critique, on remarque tout de suite que le rapport parle de «densité optique» et non de «densité matérielle», fait valoir Claude Lafleur.

De plus, le fait de saturer une pellicule photographique ne dépend pas seulement de la brillance d'un objet, mais aussi de la sen-

sibilité du film et de la durée de l'exposition.

Il est difficile de mettre en doute la crédibilité de Richard Haines, hautement réputé pour sa rigueur intellectuelle et sa compétence, après trente ans d'une carrière fructueuse à la NASA.

«Dick continue à travailler ici à contrat, pratiquement à demi-temps, affirme M. Allen Fern- quifts, directeur du *Spacecraft data system research branch* du Nasa-Ames research center, à Moffett-Field en Californie. C'est

un très bon mentor pour les jeunes scientifiques. Il est très connu internationalement et entretient des relations avec des scientifiques du monde entier.»

Le travail de M. Haines a porté surtout sur les facteurs humains du développement des engins spatiaux: la convivialité de l'humain, pilote ou ingénieur, avec les instruments, par exemple. Il a été aussi appelé à faire l'analyse des accidents d'avion. Il a également participé à l'élaboration de la coupole vitrée prévue pour la station orbitale Freedom.

Indépendamment de sa carrière à la NASA, Richard Foster Haines s'est passionné pour les ovnis, au point de devenir une autorité en la matière. Il s'est fait l'interprète de nombreux événements mystérieux, et a écrit quelques livres tentant d'éclairer le phénomène des ovnis: *UFO Phenomena and Behavioral Scientists* (1979, Scarecrow Press), *Observing UFOs* (1980, Nelson Hall), *Advanced Aerial Devices Reported During the Korean War* (1990, éditeur LDA Press), et *The Melbourne Episode, Key-Study of a Missing Pilot* (1987, LDA Press).

C'est à ce personnage éminent que M. Guénette décida de faire appel pour analyser les éléments de son dossier.

M. Guénette a pris contact avec des entreprises comme Bell Canada, Hydro-Québec et l'Association de radio-amateur du Québec, afin de savoir si des perturbations inhabituelles avaient été enregistrées au moment de l'événement. Seule une panne d'électricité a été rapportée à la base militaire de Longue-Pointe, dans l'est de Montréal, au moment même où l'objet la survolait.

M. Guénette vient d'accepter la présidence de la toute nouvelle branche québécoise de la société MUFON (pour Mutual UFO Network), un regroupement international de gens intéressés aux ovnis. Les personnes intéressées à témoigner d'un phénomène du genre ovni peuvent lui écrire à MUFON Québec, Boîte Postale 756, Station B, Montréal, H3B 3K3.

Montréal paie un demi-million de loyer pour des locaux vides

L'administration Doré n'a pas réussi à planifier à temps le déménagement dans le complexe Chaussegros-de-Léry

GILLES GAUTHIER

Depuis le 1er février 1992, la Ville de Montréal paie 475 068 \$ par mois de loyer pour un immeuble, le Complexe Chaussegros-de-Léry, qu'elle ne commencera à occuper qu'en août prochain. Certains services municipaux ne s'y installeront qu'à la fin de septembre et au début de novembre.

Plusieurs millions sont ainsi dépensés inutilement à cause d'un manque évident de planification et de l'indécision des autorités politiques.

De plus, la compagnie qui a construit le bâtiment doit à la Ville, depuis plusieurs mois, 2 millions pour le terrain sur lequel il a été érigé.

Même si le bâtiment neuf, situé tout à côté de l'hôtel de ville, est terminé depuis le 1er octobre dernier, les plans et devis pour l'aménagement intérieur, qui coûtera entre 5 et 5,5 millions, dont 2 millions seront payés par la municipalité, ne sont pas encore terminés.

Le comité exécutif n'avait décidé qu'en juillet 1991 quels services s'y installeraient. Chacun de ces services devait par la suite faire connaître ses besoins — 898 fonctionnaires y déménageront — ce qui n'a été terminé qu'en novembre. Après la confection des plans, il faudra procéder aux travaux, qu'on prévoit terminer en août.

Vingt mois après

Pourtant les plans du bâtiment préparés par l'architecte Dan Hanganu à la suite d'un concours international ont été déposés en

août 1989. Le bail, signé le 22 décembre 1989, stipulait que le locataire fournirait son programme d'utilisation des espaces au locataire le 1er mai 1990 et que les plans et devis pour l'aménagement lui seraient remis au plus tard le 1er septembre 1990. Vingt mois plus tard, il ne sont pas prêts.

La Ville n'a commencé à payer le loyer qu'en février même si le complexe a été terminé en octobre parce que le bail prévoyait un délai d'un mois au début et trois mois de loyer gratuit au cours de la première année.

Le principal occupant de Chaussegros sera le service de l'Habitation et du développement urbain, dont les 632 employés déménageront en août, alors que se terminera le bail signé par la Ville pour les locaux où ils logent présentement, au 266, rue Saint-Jacques.

Les 217 fonctionnaires des Affaires corporatives emménageront à compter du 31 octobre même si le bail au 500, Place d'Armes prend fin en 1995. Le propriétaire de cet édifice à autorisé l'administration municipale à sous-louer ses locaux à cet endroit.

Une partie du personnel du secrétaire général de la Ville, Pierre Lefrançois, soit 49 personnes, logeant présentement au 500, René-Lévesque, déménagera à Chaussegros à la fin de septembre même si les nouveaux bureaux seront prêts le 15 août. On explique ce délai par le fait que le secrétariat général sera impliqué plus tard dans un autre déménagement, M. Lefrançois passant du rez-de-chaussée au 3e étage de l'hôtel de ville.

La Ville verse les loyers à une

entreprise, Complexe Chaussegros de Léry, dont les actionnaires sont, à parts égales, une compagnie privée, Paldec, le Fonds de solidarité de la FTQ et une paraspéciale, la Société immobilière du patrimoine architectural de Montréal (SIMPA).

Par ailleurs, le terrain où est construit le bâtiment a été vendu par la Ville à cette entreprise moyennant une somme de 3,5 millions dont 500 000 \$ au moment de la signature de l'acte de vente, un million à la fin des travaux de structure de l'édifice à bureaux et un million lors du premier versement de loyer par la Ville. Ces deux millions n'ont pas encore été versés et la Ville en a exigé le paiement en février en stipulant qu'un intérêt de 10 p. cent s'appliquera.

Outre les bureaux, le complexe comprendra éventuellement des commerces et des condominiums. Un versement de 500 000 \$ (pour le terrain) doit être effectué à la fin des travaux de structure des condos et un autre, du même ordre, à la fin des travaux de construction de ces logements.

Un responsable de la Ville a expliqué le défaut de payer les deux millions par le fait que les actionnaires du complexe procèdent à une restructuration financière qui permettrait de procéder à la construction des condos.

La Ville a par ailleurs donné 9,8 millions à la SIMPA pour le financement de la construction du stationnement souterrain de 1100 places du complexe. Le remboursement devra s'effectuer avant la 15e année du bail, sans intérêts. La Ville explique qu'elle contribue ainsi à la disparition des parkings en surface dans le Vieux-Montréal.



La Ville paie quelques millions en loyer pour des bureaux qu'elle n'occupe pas encore dans l'édifice Chaussegros-de-Léry, situé dans le quadrilatère formé par les rues Notre-Dame, Gosford, Champ-de-Mars et Bonsecours.

PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Le réseau des médecines douces veut un organisme-parapluie autonome

JEAN-PAUL SOULIÉ

Le Réseau alternatif de santé du Québec, La Coalition, qui regroupe des associations de spécialistes des médecines douces — acupuncteurs, spécialistes des réflexes, naturopathes, palingénésistes, masseurs et massothérapeutes, orthothérapeutes et psychothérapeutes — a réagi hier aux avis que vient de rendre public l'Office des professions sur l'exercice de ces diverses disciplines.

La Coalition se déclare d'accord avec l'Office pour ne pas créer de corporation professionnelle pour les médecines douces, cette pratique ayant le tort, selon eux, de créer des « châteaux forts ». La Coalition apprécie également l'ouverture des corporations professionnelles aux médecines douces, et approuve leur collaboration avec le réseau alternatif, mais elle rejette l'idée d'une « récupération » par les corporations professionnelles.

Les porte-parole du réseau alternatif se disent également d'accord pour voir restreindre le monopole médical, mais pas seulement pour le massage de détente. Certains gestes sont réservés aux médecins, le reste non, disent les praticiens « alternatifs ».

Enfin, ils demandent la vente libre des préparations homéopathiques et des produits reliés à la naturopathie et la phytothérapie.

Par contre, la Coalition s'oppose à certaines autres recommandations de l'Office des professions, comme de réserver le titre d'ostéopathe, d'oméopathe et de psychothérapeute aux seuls membres des corporations professionnelles.

La Coalition n'a aucune objection à ce que les corporations professionnelles s'ouvrent aux thérapies alternatives et règlementent leur utilisation par leurs membres. Mais elle veut contrebalancer cette démarche en établissant un cadre aussi crédible pour les thérapeutes alternatifs prati-

quants ces thérapies. La Coalition refuse également que le massage de détente soit reconnu et non la massothérapie, et elle ne veut pas que l'exercice et l'enseignement des autres thérapies alternatives soient régis seulement par le biais de la Loi sur la protection du consommateur.

En conclusion, la Coalition réclame la création d'un organisme-parapluie autonome pour ses membres, créé en prenant pour exemple la Coalition elle-même. « Toute personne prétendant s'occuper de la santé d'un patient constitue un risque potentiel, dit la Coalition, en raison de la relation de confiance qui s'établit avec ce patient. Il n'est pas suffisant de laisser la réglementation de ce secteur aux lois du marché, comme le propose l'Office des professions.

La Coalition constate que l'Office est encore l'instrument des corporations professionnelles, mais trouve dans ses avis « certains éléments positifs ».

La police respectera les feux rouges

GILLES GAUTHIER

Le policier impliqué dans une poursuite à haute vitesse ou répondant à un appel d'urgence devra s'arrêter aux feux rouges et signaux d'arrêt « afin de s'assurer du passage sécuritaire avant de poursuivre son chemin ».

C'est ce que stipule la nouvelle politique rendue publique hier soir par le Service de la police de la Communauté urbaine de Montréal et qui entrera en vigueur dans un mois.

Lors de poursuites, les gyrophares, phares clignotants et la sirène devront être utilisés.

Le coroner Gerald Locas avait recommandé au début de mai

1991 que les policiers répondant à des appels d'urgence soient forcés de ralentir ou d'immobiliser leurs véhicules aux feux rouges s'il leur était impossible de s'assurer que leur passage ne constituait pas un danger pour le public.

Cette recommandation avait été formulée à la suite de deux enquêtes publiques sur les décès de Paul McKinnon, fauché par un véhicule de police de la CUM en octobre 1990, et de Marielle Pelletier, morte à Laval en août de la même année.

« S'il faut aller plus loin que la politique que nous soumettons, le service ne pourra plus faire son travail », a déclaré le chef Alain Saint-Germain devant les membres de la Commission de la sécu-

rité publique de la CUM. « Si on va au-delà de ces directives et si on établit plus de balises, on attache les mains des policiers, qui ne pourront plus être efficaces ».

Il y a eu en 1991 sur le territoire de la CUM 94 poursuites à haute vitesse, comparativement à 98 en 1990 et 100 en 1989. Elles ont mené l'an passé à 117 arrestations de personnes contre lesquelles 300 accusations ont été portées. Sept policiers ont été blessés. Un citoyen a été tué et 17 blessés, dont 80 p. cent étaient les suspects poursuivis.

Les policiers ont été impliqués dans 34 accidents et les citoyens — les suspects dans la majorité des cas — dans 64 accidents. Le « blocage routier » a été utilisé en quinze occasions.

St-Jérôme: un barrage pour aménager la rivière

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Saint-Jérôme procédera à la construction d'un barrage sur la rivière du Nord de façon à former un plan d'eau pour mettre en valeur la rivière au centre-ville.

Ce barrage, a expliqué le maire Maurice Prud'homme, vise aussi la renaturalisation des berges de la rivière et l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur sur la Promenade.

Selon les plans présentés, cet ouvrage qui nécessitera des dépenses d'environ de 600 000 \$ sera érigé sur les ruines de l'ancien barrage de Regent Knitting Mills, derrière l'hôtel de ville, à la hauteur de la rue Castongay. Vingt-neuf emplois seront créés.

Ottawa accordera une subvention de 412 000 \$ pour la réalisation du projet. Un belvédère sera aménagé sur la rive ouest donnant une vue additionnelle sur la rivière allongeant par le fait même la promenade et faisant un lien avec le parc De La Durantaye.

M. Prud'homme espère bien que dans quelques années revoir, avec le programme d'assainissement des eaux qui sera bientôt lancé, à nouveau la population se baigner, se promener en canot ou pêcher sur la rivière.

Dans le présent, le barrage permettra de créer un bassin entre les rues Castongay et De Martigny afin d'améliorer l'apparence de ce cours d'eau.

Pour ce qui est de l'amphithéâtre, il complètera le kiosque Saint-Michel qui sert de lieu de concert l'été pour la programmation du Comité culturel local.



Lundi soir, l'Armée du Salut déploie ses volontaires

« Votre générosité peut illuminer la vie de quelqu'un. Le cœur solitaire qui a besoin de réconfort. L'âme égarée qui cherche un refuge. L'enfant qui réclame de la compassion. C'est à tous ces gens dans le besoin que l'Armée du Salut apporte aide et espoir. Pour eux, nous vous demandons de donner. Autant que vous pouvez. »

Campagne nationale de souscription de l'Armée du Salut



Dieu sait...
vous pouvez aider

Envoyez-nous votre chèque à l'adresse suivante:
ARMÉE DU SALUT - THE SALVATION ARMY
CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION ANNUELLE
2050, rue Stanley, bureau 400 Montréal (Québec) H3A 3G3

AVIS PUBLIC

À TOUS LES MEMBRES DE LA BANDE MOHAWK DE KANESATAKE AVIS DE NOMINATIONS ET D'ÉLECTION

À tous les membres de la bande Mohawk de Kanesatake qui sont ou seront âgés de 18 ans ou plus le 30 mai 1992 et qui résident à Kanesatake ou à l'extérieur de la collectivité, seront appelés à se rendre aux urnes ou à poser leur candidature.

Nominations	Élection
Lieu: gymnase de Kanesatake Date: le 6 mai 1992 Heures: 19 h à 21 h	Lieu: 1) gymnase de Kanesatake 2) salle de l'Église Unie, Oka Date: le 30 mai 1992 Heures: 8 h à 20 h
Scrutin par anticipation	
Lieu: 1) gymnase de Kanesatake (Kanesatake vers l'ouest) 2) salle de l'Église Unie, Oka (Oka vers l'est) Date: 23 et 24 mai 1992 Heures: 10 h à 18 h	

Comme autre alternative vous avez la possibilité de voter par courrier ou par l'entremise du scrutin mobile. Nous demandons de faire votre demande par écrit pour ce qui est du vote par courrier (pour le scrutin mobile communiquez avec le numéro ci-dessous).

Conseillers en élections canadiennes/Canadian Election Consultants

425, St-Michel
Kanesatake (Québec)
JON 1E0

ou
Casier postal 899
Oka (Québec)
JON 1E0

Téléphone: 1-800-665-VOTE, ou numéro local: (514) 479-6066
Télécopieur: (514) 479-6000

AVIS: La liste électorale est disponible à l'adresse mentionnée ci-dessus et elle est aussi affichée à quelques endroits de la communauté (contactez 479-6066 pour de plus amples détails). Si vous croyez que vous ou d'autres personnes devraient être incluses sur cette liste, contactez les Conseillers en élections canadiennes avant le 22 mai 1992.

Dans cette élection, vous devrez décider qui composera le Conseil Mohawk de Kanesatake.

Le Grand Chef ainsi que huit (8) autres chefs devront être élus.

Perron a déchiré toutes les photos de sa femme dès le lendemain de ses funérailles

SUZANNE COLPRON

■ Le lendemain des funérailles de sa femme, le 20 décembre 1987, Gilles Perron a fait disparaître toutes les photos de famille représentant sa femme.

C'est ce qu'est venu dire, hier, l'ex-beau-frère de l'accusé, Claude Lapierre, témoignant au nouveau procès de Gilles Perron, qui s'est instruit lundi. M. Lapierre était marié avec la sœur de Michelle Perron.

«Gilles a déchiré toutes les photos», a-t-il dit.

Plus tôt dans la journée, l'enquêteur Fernand Lamarche, de la police de la Laval, avait déposé en preuve les deux versions des faits fournies par l'accusé.

«Entre 16 h et 16 h 30, avait déclaré Perron, le soir du meurtre, le 15 décembre 1987, je travaille à Radio-Canada sur le boulevard Dorchester. Je me suis dirigé vers Laval au centre d'achats Galeries Papineau. Je voulais acheter un cadeau à ma femme pour Noël.

«Là, ma voiture a fait défaut. J'ai stationné dans le centre d'achats et j'ai ouvert le capot. Elle ne fonctionnait plus. Je me suis alors dirigé à pied à la clinique Concorde où travaille ma femme Michelle.

«Au moment où j'arrivais à la porte de côté de la clinique, celle qui fait face au stationnement, j'ai aperçu Michelle qui s'en venait. Je l'ai rencontré à l'extérieur de la clinique. Je lui ai dit que j'avais eu une panne et qu'il y avait un garage pas loin.»

«Viens me mener et je vais la laisser pour réparation», lui aurait dit l'accusé.

Gilles Perron ajoute que lui et sa femme se sont rendus à la voiture de Michelle qui était garée dans le stationnement de la Poly-clinique Concorde, à Laval. Mme Perron a ouvert la portière, sorti deux balais pour enlever la neige et mis le moteur en marche. Par inadvertance, elle aurait barré la portière, laissant les clés à l'intérieur.

Autres clés

M. Perron croyait qu'il avait

des doubles des clés sur lui. Mais en fouillant dans ses poches, il a constaté qu'elles n'y étaient pas et qu'il avait dû les laisser dans sa voiture, restée au centre commercial.

«J'ai décidé d'aller chercher mes clés dans mon véhicule, a-t-il dit à la police. Je me suis donc dirigé là. En arrivant à mon auto, j'ai essayé de la partir et elle est partie. Je me suis donc dirigé vers le stationnement où était ma femme. Je me suis stationné près d'elle. Je me souviens avoir vu sa bourse et des effets qui appartenaient à sa bourse par terre. Je ne me souviens pas si la porte était ouverte ou fermée.

«Là, j'ai vu une image horrible. Après, je ne me souviens pas de ce qui s'est passé. J'ai l'impression d'avoir couru.»

Le 5 janvier 1988, Perron insistait pour faire une nouvelle déclaration à la police. Il tenait à expliquer la présence de sa femme dans sa voiture au moment du meurtre. Michelle Perron aurait trouvé, selon l'accusé, un double de clé dans son sac à main.

Notons que ces deux déclarations ne concordent pas tout à fait avec la version des deux employées qui travaillaient avec la victime à la Polyclinique. Nicole Villeneuve, infirmière, et Louise-ette Esposito, réceptionniste, prétendent toutes deux que Perron avait dit à sa femme qu'il avait laissé son auto au garage, non pas au centre commercial.

En outre, selon Mme Villeneuve, qui a tenté de secourir la victime le soir du drame, M. Perron était arrivé en voiture dans le stationnement, tandis qu'elle examinait les blessures de Michelle.

Une autre déclaration, celle-là déposée par la mère de Claire Léger, ex-fiancée de l'accusé, jette aussi un autre éclairage sur ces événements. Invité par Hélène Léger à relater les faits, en 1988, Perron précise qu'il a déplacé le corps de sa femme en la descendant dans sa voiture, poignardée à mort. Il ajoute qu'il s'est réveillé dans la salle d'urgence de la clinique.

Le procès devant jury se poursuit aujourd'hui au palais de justice de Montréal.



PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Tarte... contre le cancer

Les efforts louables de ce brave officier de police de la CUM n'ont malheureusement pas suffi, hier, à assurer la victoire des siens lors de la compétition préparatoire au Défi Canderel qui a opposé, au Carré Dominion, des équipes de policiers et de pompiers de Montréal et d'ambulanciers d'Urgences-santé (qui ont gagné). Cette compétition qui a entraîné les uns et les autres dans une singulière course à obstacles, ne visait qu'à préparer le terrain au véritable Défi qui sera couru le 8 mai par des avocats, gens d'affaires et dirigeants d'entreprises dans le cadre d'une campagne de financement au profit du Centre de cancérologie de l'Université McGill et de l'Institut du cancer de l'Université de Montréal.

Les policiers ont eu la main lourde en 91

En 25 occasions, les policiers de la CUM ont tiré un total de 60 balles

ANDRÉ CÉDILOT

■ L'an passé, les policiers de la CUM se sont servi de leurs armes à 25 reprises, tirant 60 balles. Au moins la moitié de ces interventions violentes étaient intempestives, estime la direction du service de police!

Dans le rapport qui a été remis à la Commission de la sécurité publique, hier, le directeur Alain Saint-Germain indique que ses hommes étaient justifiés d'utiliser leurs armes dans seulement dix des 25 cas portés à son attention.

«Douze autres ne l'étaient pas,

tandis que trois événements sont encore sous enquête», écrit le directeur. À ce jour, des accusations disciplinaires ont été portées contre huit des 32 policiers qui ont ouvert le feu à un moment ou l'autre au cours de la dernière année.

Trois citoyens ont été tués et six autres blessés au cours de ces interventions armées. Il s'agit presque du même nombre de victimes que pour les années 89 et 90, alors qu'on en avait enregistré dix au total durant ces deux années.

En tout, au cours des trois dernières années, deux policiers ont

été blessés par balles; un l'an passé et un autre l'année précédente. (Le meurtre de l'agent Yves Phaneuf, précisons-le, n'est pas compris dans ces statistiques, puisqu'il n'a jamais eu le temps d'utiliser son arme.)

Autres détails intéressants: les policiers montréalais avaient fait usage de leurs armes treize fois en 1989 et dix-neuf fois en 1990, tirant un grand total de 80 balles, comparativement à 60 lors des 25 incidents relevés durant la seule année 91.

En 1989, la direction avait jugé que les policiers étaient en droit de tirer onze fois sur treize, et en 1990, treize fois sur dix-neuf.

Les interventions armées de cette année, souligne-t-on dans le rapport, ont permis d'arrêter 36 personnes, comparativement à un total de 31 au cours des deux années précédentes.

Les policiers, il importe sans doute de le rappeler, ont l'autorisation d'ouvrir le feu seulement quand leur vie ou celle de citoyens est en danger.

MESSAGE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

PÉTITION DE LA FÉDÉRATION AUTONOME DU COLLÉGIAL (FAC)

PARCE QUE

le gouvernement refuse de respecter ses engagements et s'affranchit de manière unilatérale de son obligation de négocier les conditions de travail de ses employés et employés et, parce qu'il est difficile d'interpréter une telle attitude dans une société démocratique,

ET QUE

nous nous interrogeons sur les choix du gouvernement au moment où celui-ci annonce une remise en question fondamentale des objectifs et des orientations de l'enseignement collégial par la tenue, à l'automne prochain, d'une Commission parlementaire,

NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT QU'IL RESPECTE SES ENGAGEMENTS ET QU'IL ASSUME L'OBLIGATION QUI LUI EST FAITE PAR LA LOI DE NÉGOCIER.

- LIONEL-GROULX — PAQUIN Claudine, DRAINVILLE Gilles, ST-GERMAIN Maxime, DORION Monique, BERGERON Jean, TOUPIN Claire, GUERTIN Geneviève, DUMOUCHEL André, NORMANDEAU Hélie, ROY Stéphane, BUSSIÈRES Laurette, CATUDAL Michèle, GOYETTE Claude, ST-PIERRE Louis, LAVIGUEUR Ginette, ROBITAILLE Nicole, SANSFAÇON Jacques, CALVÉ Lisa, DAOUST Gilles, JODOIN Guy, LAPRON Denis, VIGÉANT Daniel, CLOUTIER Serge, MALLETTÉ Régine, VALLIÈRES Jean, NEPVEU Danielle, CHALIFOUX Denis, LAUZON Gilles, GUINDON Jean-Pierre, GAUVIN Bernard, THIBEAULT Jean, LAMBERT Nicole, DESJARDINS Théo, GAGNÉ Richard, CYR Ghislain, VON KROPP Robert, CANUEL Donna Aziz, MAYER Jacques, FORTIER Michel, FLEURANT Jacques, DORION Louis, OUELLET Odile, LAROCQUE Jacques, DUBEAU Yvon, HÉBERT France, BRIDET Jacques, SAUCIER Jean, POISSON Louise, DUBOIS Pierre, DAGENAIS Réal, MASSE Pierre, HOUDÉ Pierre, GIARD Madeline, TURCOT, Louise, BOUCHARD Marie, MAGNY Michèle, DESROCKERS Louise, PARENTEAU Lucie, LAUZON Michel — ROSEMONT — LANDRY Richard, ANGERS Sylvain, CHARLEBOIS Pierre, GHATTAS Georges, BANVILLE Jean-Guy, BRISEBOIS Lucille, LEMIEUX Claudette, HARDEL Micheline, DUPRÉ Michèle, DION Richard, BASSLER Louise, LEMIRE Louise, AUBÉ Viviane, BEAUDRY Michèle, PHANEUF Réal, BEAUSÉJOUR Lisa, LAPALME Alain, LEPAGE Ramon, DEL BARRIO Ariel, CARALLERO Mergel, ELIE Jacques, DESAUTELS René, GRANDCHAMPS André, PAQUETTE Robert, PASCAL Robert, DESMARAIS Guy, JARRY Louis, ÉTHIER Robert, PROVOST Jacques, ALLARD Annick, DE KONINCK Diane, GOULET Christine, HUPIN Pierre, BRABANT Carl, LEROUX Louis, MOTOI Nicolas, DONAIS Raymond, SAUVÉ Jocelyne, GAGNÉ Raymond, PHILIBERT Jean-Pierre, POTVIN Carole, BARRIL Pierre, LAPLANTE Jocelyne, PAYETTE Denise, BERGERON Jules, VALLÉE Lorraine, LEBLANC Richard, TREMBLAY Jean, HOUDÉ Jacques, VE-TIEN Phong — HÉRITAGE — LOURDES Kelly, BORDELEAU Nicole, VILLENEUVE Jo... — EVANS Trina, RESTIVO Rod, AVON J., SYED S., SAHA M., RAMSAY Jon, JUDGEI Roland, ANDERSEN Erik, DAVIDSON Ruth, FOWLER Roger, MINIHINCHE John, FRANKOFF Mary, REBIN Nicole, SULLIVAN Kevin, DÉJEL Marie, COUCH W., EVANS T. — VALLEYFIELD — LALONDE Michel, MONTPÉTIET Pierre, PORTIER Denis, VERMETTE Gilles, DAUSET Luce, VASSART Paul, LAMOTHE Margy, GIROUX Robert, LARIN Charles, GENDRON Francine, JUTEAU Michel, SÉGUIN Daniel, SIMARD Lucette, BELLETTE Jacques, MERCURE Luc, AUDET Lisette, BARRETTE André, DENIS Pierre, TESSIER Francine, KRICK Monique, PRUD'HOMME Danielle, BÉGIN Pauline, LAFOREST Cécile, CHARLAND Sylvie, LORANGER Marie, SAVARD Corde, LAUZON Pierre, BEAUCHAMP Claude, CLÉMENT Gaëtan, BOURGON Louis, LÉCOMTE Michel, PAGÉ Diane, SAVOIE Robert, BRODEUR André, LÉDUC Christine, SÉGUIN Danielle, TOUSSIGNANT Suzanne, GAUTHIER Daniel, GIRARD Odette, CUSSON Denise — CARLETON — GISSON Line, BEAULIEU Francine, LAFOREST Marie, GUILLETTE Hélie, LEBLANC Lucie, BUJOLD Louis, GAGNÉ Solange, ARSENAULT Maurice, BARBEAU Sophie, GAUTHIER Diane, SICOTTE Stélie, LEBEL Angèle, PARDIAC Suzanne — JONQUÈRE — ALLARD Johanne, BARRIL Louis, BÉGIN Marc, BÉLLET Christian, BERGERON Gilles, BERGERON Réal, BILODEAU Maurice, BOVIN René, BOUCHARD Michel, BOUCHER Bernard, CÔTÉ Anne, CÔTÉ Lisette, DALLAIRE Jean-Marc, DEMERS Gérard, DÉRÉ Yvon, PIERRE, DUCHESNE Léonard, DUFOUR Mario, DUMONT Pierre, Michèle, GIFFARD Carole, GIRARD Conrad, GIRARDIN Carmen, GOSELIN HUBERT Ginette, LABERGE Diane, LAJBERGÉ Robert, LANDRY Élizabeth, Édouard, LAVOIE Denis, LAVOIE Ghislain, LAVOIE Marie, LEBOND Yvon, MARTEL Laurier, MARTEL Rikjane, MASON Ian, MOREAU Paul, MORIN Colette, PERRON Michel, PILOTE Louis, POTVIN Bernard, RACINE Yvon, ROY Patrick, SARRASIN Roger, SAVARD Gilles, SIMARD Claude, SIMARD Johanne, TREMBLAY Jackie, TREMBLAY Gérard, TREMBLAY Yvon, TROTTIER RIMOUSKI — OUELLET Jacques, DION Sylvie, PARDIAC Gilles, LINDSAY BARD Pierre, COURTOIS Jean, DODIER Denis, MERCIER Denis, DUBÉ Robert, LÉVESQUE Jean-Guy, MARCHÉTERRE Gaston, BERNARD Paul, RHOULX Lucie, BÉLANGER Réal, NADEAU Marcel, HENRY Gérard, PAQUET ETCHÉCOPAR Philippe, DUCHESNE Alain, CÔTÉ Diane, VOYER Bertrand, SIMARD Jean, SOUCY Gilles, ROSS Roland, PERRON Claude, BÉLANGER CASTONGUAY Daniel, BIGRAS Pierre, DUBÉ Lucie, GARRON Jean, MADORE Brigitte, DUBÉ Alain, LOCAS Alain, RANCOURT Guy, LÉVESQUE Yvon, LEBLANC Chantal, ROBINCHAUD Lisa, PLANTE Lucie, LAFOND Richard, Nivelle, BOVIN Jean, LECLERCQ Marie-Claude, ST-AMAND Lucie, AUDET Denise, MILOT Pierre, AUBRY Éliane, DÉNOMMÉE Lisa, TESSIER ANDRÉ-LAURENDEAU — D'AMOUR Albertine, MILLETTE Denise, Clermont, MILOT Pauline, CLAIRING Jocelyne, LAPOURTE André, GOERGÉ François, BRADLEY Robert, CHARRON Gilles, BRIERE Roger, SAVARD Jean-Paul, LAUZON Monique, GAUTHIER Jean-Paul, LESTÈRE HÉLÈNE — RIVIÈRE-DU-LOUP — DUBOIS André, GIGUÈRE Lucie, FORTIN Lionel, GAUDREAU Gilles, GRAND-MAISON Paul, DUMAIS Jean, PELLETIER Daniel, PLANTE Marc-A., BELZILE Gilles, SYLVAIN Claire, SERGERIE Louis, TREMBLAY François, PAKENHAM Françoise, RUEST Paul, THOMAS France, LAVOIE Francis, TALBOT Gaëtan, GAGNON Raymond, GOSSELIN Yvon, RENÉ Jacques, DESJARDINS Louis, LABERGE Paul, GAGNÉ Fernand, BOUCHARD Luc, THÉRIAULT Gilles — INSTITUT MARITIME DU QUÉBEC — OUELLET Jean, PROTEAU Jean, PROULX Gérard, BOULANGER Yvon, ARSENAULT Léane, MINDEN W. Von, JEAN Claude, PROULX Richard, ARSENAULT Bernard, COLLIN Guy, LACHANCE Fernand, BÉDARD Denis, BIENVENUE Louise, VALLÉE Paul Denis — ÎLES-DE-LA-MADELEINE — BÉLANGER Jacques, CORMIER Rachèle, LEPAGE Marco, LABERGE Guy, LAPERRÈRE France, CORMIER Jeanette, VIGNEAU Sylvain, VASSEUR François, TURBIE Daniel, THERIAULT Albert — SORREL-TRACY — CASGRAIN Gilles, TREMBLAY Roland, HOULE Gaëtan, COMEAU Marjolaine, MESSIER Christian, ST-SAUVEUR Yvon, DUPISS Normand, BOUTIN Pierre, GAGNON Pierre, FORTIN Denis, OUELLET Marie, DEGUISE Michel, FRANCHI Raymond, LETTRE Richard, LAPOINTE Bernard, LAROUCHE Yves, PERRIER Germain, MARTIN Paul, GINGOUD Pierre, ADAM Serge — GASPÉ — BESSON Louis, VOISINE Simone, COULOMBE Madeline, ST-YVES Denise, BOURGET Hélène, COTTON Lisa, BROCHU Carmen, GRAYTON Jacques, BOURGET Guy, PÉPIN Luc, SAVOIE Sylvain, COUTURIER Simon, ROY Fabien, DUPONT Nicole, FOURNIER Hélène, MARVE, CORMIER Corole, MORIN Lucie, GAGNON Yvon, PAILLON Guy, DUPISS Yvon, ST-GERMAIN Paul, LAFAMME Richard, POIRIER Ginette, COTTON Gérard, RHOULX Jean-Mar, GARNIER Gordon, WOLFÉ Tracy, BRIAND Lucie, BOND Helen, SINNETT Cécile, THIBODEAU Jacques, ARCHAMBAULT Marcel, DUMONT François, MORIN Louis, COULOMBE Suzanne, PINEAULT Normand, BLAIS Lorraine, HUTTON Magella, CLOUTIER Justine, NADEAU Jacques, LAPIÈRE François, CHICOINE Sylvie, GAGNÉ Jean, FOGARTY J.W., GERMAIN Monique, BEAUDOIN Christiane, SAUTERRE Jean Denis, ROY François, LEBLANC Ginette — DAWSON — CRÉTE Louise, LAMONTAGNE Lucie, DONNELLY Graham, GAGNÉ Pierre, ABBOTT Marie, BARKER Laëlle, NICKSON Catherine, MORIN Brian, ACTON Wayne, PROUDFOOT Tony, DELLER Joanne, ARCHAMBAULT Pierre, WONG-GARRETTY Wally, KEATON Robert, GALLAN Myron, ROBERTS Fay, KAAL Fritzi, SACHS Pamela, PORTNER Gerry, LAPOND Evelyn, CRESPIN Francis, RING John, BOURGBOIS Roy, WHARF Ivor, BIMSON Norman, LAQUOC Bao, RAJIVA Stanley, REICHELSON SJ, HAIGES Tera, MACLENNAN Anne, HILDEBRAND George, BERRY Peter, O'FLYNN John, HENDRICKS Norm, DUCHOW Paul, BASTIEN Ovide, ROLLINS Doug, LALONDE Gloria, DALEY Robert, CARTER Herman, MOSCOWITZ Alan, ROMANO Patricia, TSIEN Tom, RODRIGUEZ Ann, WOO Nancy, LOGAN Helen, DINTON John, DENISON Elizabeth, GULLZIA Sebastien — VANIER — CRAWLEY Judith, DEL TREDCI Robert, JASON Joyce, MASTERSON Patrick, TISCHER Selma, LAWLESS Andrew, ROSENFELD Steven, RATHNER Sabine, DRANOU Mark, CHOSKI Sherraz, ERDOGAN Hadi, MACGREGOR Lesley, PHILIPPAS Michael, BHATHIA Krishna, HEUSER Margaret, KRUGER Elana, PINSKY Brenda, HENDERSON Keith, NEAL Margaret, PARADIS Simone, MILLER Mary, BENSON Harris, KISS Catherine, WONG Anna, BUI Thy, TREMAINE Paul, YIM Agnes, THO Ye Van, JAWORSKI-PARADIS Louise, HOLMES Tom, CALDWELL Elizabeth, MUNRO Sandra —



PRÈS DE 2 000 ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS MEMBRES DE LA FAC ONT SIGNÉ CETTE PÉTITION

1067, rue Saint-Denis, Montréal - H2X 3J3 Tél. : (514) 848-9977 - Téléc. : (514) 848-0166

Cinq nouveaux paroissiens pour le père Joseph Kamar

PIERRE GINGRAS

■ Dans quatre ou cinq mois, la paroisse maronite libanaise Saint-Antoine-le-Grand, à Outremont, comptera cinq fidèles de plus.

Joe, Jad, et Rami ainsi que leurs petites sœurs Zeina et Tina, les quintuplés Abikhalil, devraient être baptisés vers la fin de l'été, a confié hier le père Joseph Kamar, le curé de la paroisse. Les parents, Lina Hadad et Naji Abikhalil, tous deux dans la vingtaine, sont des membres de cette communauté catholique de rite byzantin et ils participent de temps à autre à la célébration dominicale.

Le père Kamar devait d'ailleurs les rencontrer hier soir à l'Hôpital général juif afin de leur parler de ce baptême qui sera l'occasion de grandes réjouissances, dit-il. S'il ne connaît pas personnellement les parents des quintuplés, il est un ami de l'oncle de la mère, professeur dans une université de Beyrouth.

Le père Kamar semble être un peu inquiet, par ailleurs, des responsabilités financières qui attendent les parents lorsque les petits recevront leur congé de l'hôpital, dans quelques semaines. D'ailleurs dimanche prochain, le curé compte solliciter ses paroissiens pour mettre sur pied un

fonds spécial pour aider la famille. «Vous savez, cinq enfants, c'est une petite école», lance-t-il, avec humour.

Pour sa part, Naji Baikhali aurait accepté une offre d'emploi faite avant-hier par un homme d'affaires de la Rive-Sud, Michel de Montigny. Le jeune Libanais est habile à poser du papier peint et à peindre, ce qui convient à ce fabricant de décors. «Je ne veux pas lui faire une faveur, dit-il. Il gagnera sa vie. Mais j'ai calculé qu'il faudra 7000 \$ de couches pour les petits. Vous savez, un litre de lait pour cinq enfants, ça ne dure pas longtemps.»

Bulletin de santé positif

Hier, la santé des quintuplés était excellente et l'état de deux garçons qui restent encore sous la tente à oxygène s'était encore amélioré au cours de la journée. On s'attend à ce que les enfants quittent l'hôpital dans quelques semaines, dans un mois tout au plus.

Pour sa part, la porte-parole de l'hôpital a indiqué que les offres de dons étaient encore nombreuses et généreuses. Et les cadeaux sont fort variés. Par exemple, un donateur a offert une provision de couche pour une durée d'un mois alors qu'un autre se dit prêt à payer un film par mois, durant un an, développement inclus. Et il prêtera l'appareil photo si nécessaire.

Un avortement à la clinique Morgentaler aboutit en cour

SUZANNE COLPRON

■ Une poursuite en dommages-intérêts de 65 000 \$ a été déposée hier contre un médecin de la clinique Morgentaler par une femme ayant subi un avortement.

Iris Romas, la plaignante, soutient dans sa déclaration que le docteur Joanne St-Amour, qui a pratiqué l'avortement le 2 mai 1991, a fait preuve de négligence, d'insouciance et d'incompétence à son égard.

Mme Romas ajoute que le médecin a montré trop d'empressement à faire l'opération et qu'il n'a pas assuré de suivi médical.

Le 2 mai 1991, elle avait rendez-vous avec une psychothérapeute de la clinique Morgentaler, située au 2990, rue Honoré-Beau-grand, dans l'est de Montréal, pour y subir une évaluation psychologique. On voulait en fait savoir si elle était apte à subir une interruption de grossesse.

Mme Romas se disait confuse et dépressive. Elle aurait insisté pour que son conjoint assiste à la consultation, mais en vain. Selon sa déclaration, c'est son mari qui réclamait cet avortement. Elle était plutôt indécise.

La psychothérapeute lui aurait

dit qu'un conjoint était plus important qu'un bébé, et que si elle refusait l'interruption de grossesse, elle perdrait probablement son mari. Les larmes aux yeux, Mme Romas aurait accepté l'avortement.

Le docteur St-Amour, à qui elle exprimait ses doutes, lui aurait dit qu'elle n'avait pas de temps à consacrer aux problèmes personnels de ses patientes. L'avortement a eu lieu le jour même à la clinique Morgentaler.

Le lendemain et les jours suivants, Mme Romas a éprouvé de vives douleurs au ventre et constaté d'abondantes pertes de sang. Son mari aurait téléphoné à deux reprises à la clinique pour finalement se faire dire, le 5 mai, d'amener sa femme à l'hôpital.

Le 7 mai, voyant que son état de santé ne s'améliorait pas, Mme Romas aurait consulté sa gynécologue. On lui aurait dit que son état nécessitait un curetage. Mais, découragée à l'idée de subir un nouvel avortement, Mme Romas aurait refusé de subir cette intervention.

Ce n'est que le 13 mai qu'elle aurait eu son curetage à l'Hôpital juif de Montréal. Mme Romas dit avoir perdu 11 livres en cinq jours.

Guiseppe « Joe » Lopresti était étroitement associé au clan Rizzuto

MARCEL LAROCHE

■ L'homme d'origine italienne retrouvé assassiné avant hier, en bordure d'un chemin privé du Canadien National, dans le nord-est de la métropole, était étroitement associé au clan Rizzuto, l'une des familles les plus en vue de la mafia montréalaise.

Guiseppe « Joe » Lopresti avait été abattu d'une balle dans la tête lorsque son cadavre enveloppé dans un tissu en plastique et recouvert d'une toile de peinture a été découvert dans le fossé d'une route en gravier menant à la cour du triage du CN.

La macabre découverte a été faite par un employé du CN qui a aperçu, vers 22h30 heures mercredi, un paquet suspect abandonné à moins de deux mètres de la route, à la hauteur du 11 455 de la 26^e Avenue, dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Intrigué, l'homme s'en est approché pour constater avec stupeur la présence de taches rougeâtres bien visibles imprégnées dans l'enveloppe ficelée avec une corde.

Sans pousser davantage ses recherches, l'employé a préféré alerter les policiers du CN qui se sont rendus sur les lieux, une

demi-heure plus tard, suivis par des patrouilleurs du district 55 de la CUM.

Après avoir légèrement déballé le « sac », les policiers y ont vite découvert le corps d'un homme abattu d'un projectile d'arme à feu dans la tête.

Comme il s'agissait de toute évidence d'un assassinat, l'enquête a immédiatement été transférée aux sergents-détectives Normand Hébert et André Dupuis, sous la supervision du lieutenant-détective Yvan Gauvreau, responsable de la section des homicides de la CUM.

Une autopsie pratiquée hier, au laboratoire de police scientifique de Montréal, a d'ailleurs démontré que la victime, Guiseppe « Joe » Lopresti, avait bel et bien été atteinte d'un seul projectile d'arme à feu à la tête.

Au moment de la macabre découverte, l'homme de 44 ans, domicilié dans une résidence cossue de la rue Antoine-Berthelet, dans le nord-ouest de Montréal, était mort depuis à peine quelques heures.

Connu des services policiers, Lopresti habitait d'ailleurs la résidence voisine de celles de Vito Rizzuto et de son célèbre père Nick Rizzuto, celui que la police identifie comme le chef du clan sicilien de la mafia italienne, à Montréal.

Un autre membre de cette puissante organisation criminelle, Paolo Renda, possède une somptueuse maison sur la rue Antoine-Berthelet, dans le riche secteur de Saraguay. Ces résidences, dit-on, sont évaluées à plus de 500 000 \$.

Le nom de « Joe » Lopresti a souvent été associé dans le passé à celui des familles Rizzuto, à Montréal, et Bonnano, à New York, où il jouissait d'une grande confiance.

Au cours des dernières années, le nom de Lopresti avait aussi été mêlé dans un affaire de trafic d'héroïne mettant en cause des familles italiennes installées à New York.

À Montréal, Lopresti était plutôt impliqué, avec son fils Enzo, âgé de 23 ans, dans le commerce des machines poker. Ses activités semblaient pour le moins lucratives puisqu'au moment de sa mort, il roulait avec une Porsche rouge 1988. Cette auto sport immatriculée KMK-558, au Québec, n'a d'ailleurs pas été retrouvée par la police.

Les policiers chargés d'élucider ce 17^e meurtre commis depuis le début de l'année sur le territoire de la CUM poursuivaient toujours leurs recherches, hier, sur ce qu'ils considéraient comme un règlement de comptes pouvant être relié aux activités de Lopresti.

Le Barreau poursuit l'un des avocats des warriors

JEAN-PAUL CHARBONNEAU

■ Le Barreau de Montréal engage des poursuites contre Me Owen Young, l'un des représentants des warriors d'Oka devant les tribunaux, pour exercice illégal de la profession d'avocat.

Selon les informations obtenues par *La Presse*, hier, Me Young, un avocat ontarien, avait demandé un permis pour venir exercer au Québec. Cette requête visait à défendre Ronald « Lasagne » Cross, Gordon « Noriega » Lazore et Roger Lazore au Palais de justice de Saint-Jérôme et plusieurs des 39 autres Mohawks devant subir un autre procès à Montréal.

Le 2 mars, Me Young s'est présenté devant le juge Louis Tannenbun qui préside le procès des 39 pour demander l'autorisation de se retirer du dossier.

Le 16 mars, Me Young est arrivé de façon imprévue devant le tribunal pour annoncer qu'il représentait l'un des accusés, Georgia Michell. Le lendemain, il est revenu devant la cour pour faire part qu'il représentait trois nouveaux inculpés; Richard Two Axe ainsi que Loran et Larry Thompson.

La Couronne a alors allégué que Me Young n'avait plus le droit de pratiquer le droit au Québec prétextant que le permis demandé avait pris fin en même



Owen Young

temps que la demande de se retirer du procès des 39.

Selon le Barreau, quand un avocat d'une autre province du Canada obtient un permis d'exercice occasionnel, l'autorisation se terminera à la fin du mandat pour laquelle elle a été autorisée.

Cela signifie qu'un avocat avec un tel permis qui se désiste ne pourra pas représenter le même client sans obtenir au préalable un autre permis selon les règles du Barreau du Québec.

Si toutefois, cet avocat exerçait au Québec sans avoir reçu un

nouveau permis d'exercice occasionnel, cela deviendrait alors une pratique illégale de la profession d'avocat dans la province.

Le Barreau a chargé Me José Ferrari d'entreprendre les procédures nécessaires contre Me Young. Dans de tels cas, les amendes se situent entre 500 \$ et 2000 \$.

Par contre, l'avocat des 34 (un de défend seul) autres prévenus, Me Richard Corriveau, veut citer Me Young comme témoin. Ce dernier lui a répondu qu'il ne pouvait pas car il agissait dans ce dossier.

Le juge Tannenbun doit rendre sa décision dans cette demande le 11 mai.

La décision de Me Corriveau n'a pas pu au journal américain d'Akwesasne, « The People's Voice », qui accuse cet avocat d'être de connivence avec la Couronne contre les Mohawks.

Descente à Joliette

ANDRÉ CÉDILOT

■ La présence de petits trafiquants de drogues et les moeurs un peu trop légères des danseuses ont incité la police à procéder à une descente surprise au Bar Jean-Pierre, à Joliette.

Au moment de l'intervention des policiers, peu après 22 heures, une trentaine de clients se trouvaient dans l'établissement situé au 214 rue Baby.

Après certaines vérifications, 14 personnes, incluant tout le personnel du cabaret de danseuses nues, dont la gérante, ont été amenées au poste de police et inculpées de diverses accusations qui interdisent de se trouver dans une maison de débauche ou de faire le trafic de la drogue.

Les principaux suspects, Sylvain Saint-Amour, 30 ans, associé à une bande de motards locale, et une employée du bar, Louise Deschamps, 35 ans, ont comparu dès hier, en Cour du Québec, à Joliette, pour répondre à un total de dix accusations.

La majorité des autres inculpés devront se présenter devant le tribunal le 20 mai.

D'après l'enquête policière, les clients pouvaient obtenir certains petits services à caractère sexuel des jeunes danseuses nues en les invitant, moyennant rémunération, dans un isolement spécialement aménagé à l'intérieur du débit de boissons.

Dédommagement de 60 000 \$

SUZANNE COLPRON

■ Un employé injustement congédié a obtenu gain de cause, hier, en Cour supérieure.

La Charcuterie Roy inc., spécialisée dans la fabrication et la distribution de tourtières, de cretons, de saucisses et d'autres aliments de cette nature, devra lui verser la somme de 60 000 \$ à titre de dédommagement.

M. Normand Occhionero avait porté plainte contre son ex-employeur mars 1990. Embauché le 23 décembre 1989 au poste de vice-président des ventes de la compagnie de Saint-Anselme, en Beauce, il avait été mis à la porte deux mois plus tard, le 26 février 1990.

En décembre 1989, M. Occhionero, vice-président chez Miel Labonte, recevait un appel d'un des membres de la famille Roy qui se disait intéressé à ses services. Il a répondu, dans un premier temps, qu'il ne souhaitait pas travailler au Québec. On l'a rappelé et M. Occhionero a accepté une rencontre, le 23 décembre, à Québec.

Après un repas au restaurant, Raymond Roy et son fils l'ont amené à Saint-Anselme. On lui a offert le poste de vice-président des ventes et fait miroiter de bonnes conditions de travail. M. Occhionero a signé un contrat de travail d'un an et il est entré en fonction le 8 janvier 1990. Il devait toucher un salaire annuel de 70 000 \$.

Le 23 février, toutefois, on l'a convoqué aux bureaux de Saint-Anselme. M. Occhionero apprenait, à l'issue d'une rencontre orageuse de quelques minutes, qu'il était congédié après seulement deux semaines de travail. Ses avocats ont expédié le 1er mars une mise en demeure à M. Roy, lui réclamant la somme de 94 000 \$.

Quatre jours plus tard, le congédiement était annulé et M. Occhionero, invité à reprendre le travail au bureau de Saint-Anselme. Il s'y est présenté, comme prévu, le 8 mars. Mais le 13, il remettait sa démission. M. Occhionero a soutenu qu'il s'agissait d'un congédiement déguisé.

On lui faisait classer des papiers au sous-sol, dans un local dépourvu de fenêtre et de téléphone. C'était, dit-il, « un genre de remise », près de la pièce réservée au chauffage. Tout le monde l'évitait, personne ne lui adressait la parole.

À FAIRE POMPER LES POMPISTES



À PARTIR DE **8240\$*** MOINS **500\$**** DE REMISE

Avec ses 4,5 litres aux 100 kilomètres (63 milles au gallon) sur autoroute et ses 5,6 litres aux 100 kilomètres (50 milles au gallon) en ville***, la petite Metro de GEO a vraiment tout ce qu'il faut pour faire enrager les pompistes.

La petite Metro de GEO, c'est la liberté sur quatre roues... à un prix qui fait des jaloux.

ÉQUIPEMENT DE SÉRIE

- Moteur 3 cylindres de 1 litre, à injection électronique de carburant
- Boîte manuelle 5 vitesses
- Deux rétroviseurs extérieurs, gauche télé réglable
- Moulures latérales de carrosserie noires
- Glaces teintées
- Glaces de custode pivotantes
- Essuie-glace à balayage intermittent
- Pneus radiaux P145/80R-12 ceinturés d'acier, flancs noirs, toutes saisons
- Enjoliveurs de 12 po couvrant entièrement les roues
- Avertisseurs d'oubli de clé de contact et d'extinction des phares
- Sièges-baquets avant à dossier haut inclinable
- Dossier de siège arrière entièrement pliant
- Tapis intégral de plancher et d'espace à bagages
- Compteur journalier
- Indicateurs de vitesse, de carburant et de température
- Dégivreur électrique de lunette arrière
- Protège-tissu Scotchgard™
- Freins assistés à disque avant/tambour arrière
- Suspension avant et arrière à roues indépendantes

GARANTIE GM TOTAL™ DE 3 ANS/60 000 KILOMÈTRES, SANS FRANCHISE

METRO GEO

JE VEUX MA LIBERTÉ!

CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE

CHEVROLET · GEO · Oldsmobile

*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base. Le concessionnaire peut vendre à prix moindre. Taxes et transport en sus. **Remise de 500 \$ offerte par General Motors du Canada, applicable sur les nouveaux modèles Metro 1992. Cette offre ne dure qu'un temps limité. Consultez votre concessionnaire GM participant pour plus de détails. ***Consommation calculée selon des méthodes approuvées par Transport Canada, avec un moteur 1,0 litre et une boîte manuelle à 5 vitesses.



L'édification d'une nation : un élan du coeur.

Extrait d'une allocution de Arden R. Haynes, président du Conseil et directeur général de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée

Assemblée annuelle des actionnaires Toronto, Ontario 21 avril 1992

Comme bien d'autres chefs d'entreprise, je me fais demander, de temps à autre, de livrer mes réflexions sur le débat constitutionnel. Je répondrai à cette question de deux points de vue. Le premier que je donnerai, comme vous pouvez vous en douter, sera celui du président du Conseil d'administration de l'Impériale.

Certains Canadiens — ils ne sont sûrement pas très nombreux — ne se rendent peut-être pas compte de l'importance des présents enjeux économiques. Il nous arrive souvent de ne pas apprécier à leur juste mesure la chance que nous avons ni la réputation enviable dont nous bénéficions à l'étranger. Des études indépendantes des Nations Unies, de l'OCDE, ainsi que le rapport sur l'état de la concurrence dans le monde notamment, montrent clairement les avantages dont jouissent la grande majorité de nos concitoyens. La semaine dernière encore, le Canada était jugé le meilleur endroit où vivre parmi 160 nations, selon les critères de développement humain établis par les Nations Unies, qui évaluent les pays selon l'espérance de vie, le degré d'alphabétisation et le niveau de vie.

La seule idée de risquer tout ce que nous avons réalisé ensemble dépasse l'entendement. Examinons les faits : le démembrement du Canada amènerait des bouleversements économiques pour tous ses citoyens. Les entités qui en résulteraient devraient composer avec une lourde dette, une diminution des échanges commerciaux et des possibilités d'investissement, une dépréciation de la monnaie, un rétrécissement des marchés, un accroissement de la bureaucratie et du gaspillage administratif. Les coûts structurels pour faire des affaires au Canada sont déjà très élevés. La situation ne fera qu'empirer pour tout le monde, fédéralistes comme séparatistes, si nous ne parvenons pas à surmonter nos différences.

L'édification d'un pays est un bon exemple d'un tout qui est plus que la somme de ses parties. La scission du Canada en plus petits pays aurait plutôt pour effet de détruire que de construire. Notre capacité de créer de la richesse et de la partager diminuerait plutôt qu'elle n'augmenterait. Notre capacité concurrentielle dans une économie en voie de mondialisation et de plus en plus impitoyable diminuerait plutôt qu'elle n'augmenterait. Notre niveau de vie de même que les chances d'avenir de nos enfants diminueraient plutôt qu'ils n'augmenteraient.

Sur le plan strictement économique, il y a tout à perdre et rien à gagner de la destruction délibérée de l'une des nations les plus enviées du monde. Si l'avenir du Canada passe par l'appel à la raison, alors, sans contredit, la cause du fédéralisme renouvelé doit l'emporter.

Je voudrais aussi aborder cette question du point de vue de quelqu'un qui a vécu et travaillé dans toutes les parties d'un Canada uni et qui désire voir ce pays durer pour l'amour de ses petits-enfants.

L'existence d'une nation est plus qu'un arrangement économique ou que le triomphe de la raison sur les sentiments. L'édification d'une nation suppose aussi un élan du coeur. Le pouls d'une nation, animée par sa foi, sa tolérance, sa vision et son espoir, crée des liens invisibles à partir desquels se forge et se perpétue un pays. Après tout, la plaque qui commémore la conférence constitutionnelle de 1864 à Charlottetown honore tout autant le coeur que la raison de ceux qui ont donné naissance à notre confédération.

L'importance des liens du coeur est le sujet du Petit Prince d'Antoine de Saint-Exupéry. C'est l'histoire d'un petit prince venu d'une planète lointaine qui voyage dans d'autres mondes à la recherche du sens de la vie. Sur la planète Terre, c'est un renard qui, au bout du compte, lui livrera le secret : « On ne voit bien qu'avec le coeur. L'essentiel est invisible pour les yeux ».

C'est le même secret qui sous-tend l'édification d'une nation. Il y a 127 ans de cela, soit le 20 avril 1865, les Pères de la Confédération

s'embarquaient pour le Royaume-Uni en vue d'une série cruciale de pourparlers. Comme dans le Petit Prince, ils rêvaient d'une vie meilleure pour le pays qu'ils quittaient. Comme dans le Petit Prince, la réponse qu'ils cherchaient se trouvait ailleurs. Et, comme dans le Petit Prince, ils finirent par comprendre que le secret réside dans l'intangible. Des liens se créèrent à travers des rêves et des espoirs communs mais pourtant invisibles. La vision qui en résulta, laquelle constitue souvent un défi à la raison, devint le fondement d'une nouvelle nation.

Les mots de l'écrivain du 19^e siècle Edward Bulwer-Lytton constituent un sage conseil qui s'adresse à ceux qui sont engagés dans le débat constitutionnel : « Un coeur généreux vaut mieux que tous les esprits du monde réunis. » Ce conseil devrait s'appliquer à tous les aspects du débat actuel.

Par exemple, est-il juste d'inclure la définition de société distincte pour le Québec, dont l'existence a été reconnue légalement en 1774, puis en 1867, et qui est un fait aujourd'hui ? Je dis oui.

Est-il juste de permettre aux Canadiens de toutes les régions de participer plus équitablement à leurs institutions nationales et à l'exercice de leurs responsabilités ? Je dis oui.

Et est-il juste de maintenir un gouvernement central en mesure d'exercer un leadership national dans l'intérêt de tous les Canadiens ? Je dis oui.

Je dis oui à la réforme, oui à ce qui fait battre le pouls de cette nation et oui à un Canada renouvelé et uni.

Il est clair, cependant, qu'une réforme ne sera possible que si des concessions sont faites de part et d'autre au niveau politique. Je prie instamment nos politiciens de mettre de côté leurs petits intérêts particuliers pour le bien du pays. Et je demande aux Canadiens de prendre des mesures pour s'assurer que c'est ce qui sera fait — ce n'est pas le temps de s'en remettre à une direction politique insensible aux réalités qui s'imposent pour forger notre nation.

Et je demande donc à nos chefs politiques et à tous les Canadiens de bonne volonté de saisir l'occasion qui se présente pour créer un nouveau consensus constitutionnel. Laissons parler nos coeurs autant que nos esprits dans l'édification de la nation. Et tâchons de constituer un pays dans lequel tous les Canadiens, de quelque coin du pays qu'ils soient, se sentiront les bienvenus, en sécurité et confiants en un avenir commun.

L'Impériale



Elkas confirme la mise à contribution de la SAAQ

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le ministre des Transports, Sam Elkas, a confirmé hier que le ministre des Finances avait demandé une contribution à la Société d'assurance auto du Québec mais ne voit pas de raisons de s'en offusquer.

Durant le régime péquiste, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, avait fait la même chose, de lancer M. Elkas. En 1981, Québec avait décrété une hausse des cotisations d'assurance des automobilistes, puis le ministre Parizeau avait puisé 238 millions dans les coffres de ce qui s'appelait alors la Régie d'assurance automobile.

«À toutes les fois qu'il y a un budget qui

doit être déposé, le ministre des Finances se joint à des gens qui font la perception de monnaie ou de revenus pour le gouvernement», a-t-il reconnu, précisant qu'il ne fallait pas oublier que la Société d'assurance auto percevait aussi des fonds pour le ministre de la Justice.

À l'Assemblée nationale, le député péquiste de Lévis, Jean Garon, a lancé une volée de bois vert au gouvernement pour «son siphonnage» des coffres de la SAAQ, une cagnotte qui devrait logiquement être retournée aux assurés. Il a rappelé les informations publiées cette semaine par La Presse voulant qu'un sous-ministre adjoint des Finances ait indiqué à la SAAQ que le gouvernement comptait ramasser 300 millions cette année dans les coffres de l'organisme. M. Garon a soutenu que le ministre Elkas ne devrait pas accepter de rester ain-

si sur la touche et démissionner.

Selon lui, Québec agit dans l'illégalité en détournant ainsi dans ses coffres des sommes versées à titre de primes d'assurance par les automobilistes.

M. Elkas a soutenu, de son côté, que M. Parizeau avait fait une ponction dans les fonds de la Régie, en 1981. «Il est allé chercher l'argent, ne l'a pas mis sur les routes et n'a pas démissionné», de lancer le ministre.

«Ils ont pris 238 millions en octobre 1981; qu'ils s'informent avant de se faire aller la gueule», de répliquer M. Elkas, reconnaissant que la SAAQ «a été visitée comme avant chaque budget».

M. Elkas se dit d'accord avec la ponction qu'il avait annoncée en 1990, au moment où la SAAQ avait été appelée à four-

nir une contribution de 625 millions sur cinq ans pour l'amélioration du réseau routier. «J'étais d'accord parce que cela allait sur les routes», s'est-il contenté de dire.

Jean Garon — qui venait de vérifier auprès de Jacques Parizeau — soutenait quant à lui ne pas savoir à quoi faisait référence le ministre Elkas dans ses allusions à 1981.

Il jugeait bien improbable que ce geste ait pu être posé parce que la Régie, alors créée depuis trois ans seulement, ne pouvait avoir beaucoup de surplus aux coffres. Selon les coupures de presse de l'époque, la présidente de l'organisme, Claudine Sotiau, avait accusé M. Parizeau de boucler son budget à même la cagnotte de la Régie, au prix d'une hausse des cotisations des assurés.



Sam Elkas

Bourassa croit le moment venu d'actualiser la stratégie de négociations constitutionnelles

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La tenue d'un référendum sur la souveraineté ne serait pas dans l'intérêt du Québec, estime le premier ministre Bourassa, qui, après deux ans de boycott des conférences constitutionnelles, croit opportun «d'actualiser la stratégie» de son gouvernement.

«Si le Québec peut obtenir en substance le respect de l'accord du lac Meech, le Conseil des ministres (pourra) examiner pour voir, dépendant des garanties, s'il n'y a pas lieu d'actualiser, de raffiner la stratégie. Il faut actualiser la stratégie il me semble», a dit M. Bourassa.

Pour le chef péquiste, Jacques Parizeau, le gouvernement semble oublier que des aspects importants de l'accord du lac Meech paraissent encore inacceptables à certaines provinces du Canada anglais. Le ministre albertain des Affaires constitutionnelles, James Horsman, soulignait encore hier que le Québec ne pourrait obtenir de droit de veto — une condition de Meech — avant que ne soit réglée la réforme du Sénat, a rappelé M. Parizeau.

En coulisse, Ottawa indique que tout le monde s'entend pour que l'ensemble des provinces retrouvent le veto sur les institutions fédérales qui était déjà prévu dans Meech, mais seulement une fois que l'on aura réglé la réforme du Sénat. «Ils veulent nous donner un gardien de but une fois la partie terminée», lance-t-on en privé au sein du gouvernement Bourassa. Pour avoir une entente qui se rapproche de

Meech, Québec voudra obtenir des modifications à la formulation forçant les provinces à favoriser «l'épanouissement» des minorités linguistiques — Meech prévoyait la «protection» de ces groupes seulement. Toutefois la formulation actuelle pourrait être acceptable au Québec si une clause de sauvegarde assurait que cette disposition n'entraîne pas le caractère distinct du Québec et ses pouvoirs en matière linguistique. Le fait qu'on ait fait passer les articles sur la «société distincte» dans la Charte des droits, en limitant ainsi sa portée, a aussi embarrassé le gouvernement du Québec, indique-t-on.

Pour M. Bourassa, personne ne pourra accuser le gouvernement de ne pas avoir respecté son engagement après avoir laissé pendant 22 mois sa chaise vide à la table constitutionnelle. Après l'accord de 1982, qu'avait repoussé le Québec, le gouvernement Lévesque n'avait mis que quelques semaines à réintégrer le processus de négociations fédérales-provinciales, a-t-il souligné.

Le référendum

Tout en reconnaissant dans plusieurs entrevues qu'il devrait amender la loi 150 dans l'éventualité d'un référendum sur les offres fédérales, M. Bourassa a souligné que rien dans cette loi n'empêchait le gouvernement de tenir un scrutin sur autre chose que la souveraineté. «S'il y a des offres acceptables faites par le gouvernement fédéral c'est normal qu'il puisse y avoir un référendum sur les offres», a-t-il dit. «En quoi la loi 150 m'empêche-t-elle de tenir un référendum sur

les offres fédérales?», a-t-il demandé.

En commission parlementaire, le ministre des Affaires intergouvernementales, Gil Rémillard, a explicité l'idée qu'un référendum sur les offres ne nécessitait pas d'amendement à la loi 101. La Loi sur les consultations populaires, adoptée en 1978, permet au Québec de soumettre ce qu'il désire à la population, une démarche qui pourrait exister parallèlement à l'échéance de la loi 150. Le seul changement qui, techniquement, forcerait un amendement à la loi 150 serait une modification de l'échéance du 26 octobre, prévue pour la tenue d'un référendum.

Dans l'entourage du premier ministre on reconnaît que, techniquement, l'amendement pourrait ne pas être nécessaire, mais que «moralement» Québec devra procéder à un débat en Chambre et faire adopter des amendements s'il veut proposer les offres à la population.

La Loi sur les consultations populaires prévoit même qu'il ne peut y avoir qu'un seul référendum sur le même sujet au cours d'une même législature d'un gouvernement. Théoriquement, un référendum sur les offres pourrait mettre en veilleuse celui de la loi 150 sans qu'il soit nécessaire d'abroger cette loi.

Pour le premier ministre Bourassa, un référendum sur la souveraineté à ce moment-ci ne serait pas dans l'intérêt du Québec. L'expert en sondages du Parti québécois, Michel Lepage, estimait à 53-47 p. cent en faveur de la souveraineté le score d'un référendum qui aurait lieu ces jours-ci, une prédiction qui commande

«la prudence en pensant à l'intérêt du Québec», a soutenu M. Bourassa.

«Trahison» Plus tard, en commission parlementaire, le député péquiste de Lac Saint-Jean, Jacques Brassard, a fait un long plaidoyer, relevant les nombreuses occasions où, dans la saga constitutionnelle, le gouvernement Bourassa a accepté des gestes fédéraux qu'il avait dénoncés dans un premier temps.

Les déclarations récentes du ministre Rémillard et de M. Bourassa ne sont que l'entrée en matière du retour du Québec à la table constitutionnelle, un processus qu'il avait pourtant décrit comme totalement discrédité après l'échec de Meech. De la même manière Québec se tait maintenant sur l'intention d'Ottawa de procéder à un référendum, un projet qu'il avait pourfendu au début.

En retournant à la table, le gouvernement Bourassa «trahit le seul engagement solennel qu'il ait jamais pris après l'échec de Meech», a lancé M. Brassard, traitant de «pleurnicheurs impotents» les membres d'un gouvernement dont les «jérémiades» ne feront pas dévier le «rouleau compresseur du fédéralisme dominant».

Pendant ce temps «le Québec s'écrite, je me suis laissé écraser mais vous avez noté que je n'étais pas d'accord», de lancer M. Brassard.

Les employés des Postes deviendront actionnaires

Presse Canadienne
OTTAWA

Ottawa se propose de permettre aux employés de Postes Canada de devenir actionnaires de la société, jusqu'à concurrence de 10 pour cent de l'actif du service postal.

Le plan fédéral, dévoilé hier, a aussitôt été dénoncé par l'opposition, qui y voit un premier pas vers la privatisation de la Société canadienne des postes.

Le ministre Harvie Andre, responsable de la société de la Couronne, nie l'allégation, mais il n'écarter pas totalement cette possibilité. «Ce n'est nullement un premier pas vers la privatisation», a-t-il maintenu en conférence de presse, après avoir déposé aux Communes le projet de loi amendant la Loi sur les Postes pour autoriser les employés à se porter acquéreurs d'actions.

La législation vise à créer un programme d'épargne-actions permettant aux employés d'investir dans les Postes. Les travailleurs intéressés pourraient collectivement détenir un maximum de 10 pour cent de l'actif, sous forme d'actions sans droit de vote. Le gouvernement conserverait le contrôle de toutes les actions avec droit de vote.

Aucune évaluation des actions n'a été soumise aux employés.

Le président de Postes Canada, M. Donald Lander, a indiqué que de tels détails ne seraient précisés qu'une fois la législation adoptée par le Parlement.

Le ministre Andre a exprimé le souhait que le projet de loi soit étudié en comité parlementaire d'ici quelques semaines et adopté rapidement, et il compte qu'une participation des employés, par le biais d'un régime d'épargne-actions, «instaura un nouveau partenariat entre la direction et les employés de Postes Canada.»



Jean Campeau

Jean Campeau concède à Bourassa le droit de tenir un référendum sur des offres «acceptables»

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

L'accession du Québec à sa pleine souveraineté, le rapatriement de tous les pouvoirs, de tous les impôts, devrait être le moment privilégié pour le gouvernement pour établir une nouvelle répartition des pouvoirs avec les communautés urbaines et les municipalités régionales de comtés pour que celles-ci puissent enfin prendre en main leur développement.

C'est ce que soutient M. Jean Campeau, le co-président de la Commission Bélanger-Campeau, qui s'est longuement mise à l'écoute de la population, l'an dernier, pour analyser l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Renouvelant sa foi souverainiste, hier midi, devant l'Institut d'administration publique du Canada, à Québec, M. Campeau a proposé une véritable révolution au sein de l'administration publique, pour enfin donner aux régions des nouveaux pouvoirs dans les domaines de la culture, de l'immigration, de la gestion de la formation de la main-d'œuvre et même dans la gestion de l'économie. «Il faudra une nette volonté politique, des objectifs précis, de la cohérence et un peu d'audace pour réaliser ces transformations», a insisté Jean Campeau.

Celui-ci refuse cependant de commenter les dernières démarches politiques dans le dossier constitutionnel car, selon lui, il n'y a encore rien de concret sur la table. «Nous assistons à la stratégie. Je ne suis pas un politicien, alors je ne commente pas.»

Il ne nie cependant pas au premier ministre Robert Bourassa le droit de tenir un référendum sur d'éventuelles offres fédérales. «Notre rapport le dit clairement. Si des offres fédérales acceptables, je dis bien acceptables, sont formulées, le gouvernement a le droit de les soumettre à la population. Si elles ne sont pas acceptables, alors là le gouvernement devra tenir un référendum sur la souveraineté. Mais, pour le moment, nous n'avons rien devant nous», a insisté le co-président de Bélanger-Campeau et président du conseil d'administration du groupe Domtar.

Il ne craint pas, par ailleurs, les réactions des milieux d'affaires à une éventuelle accession du Québec à sa souveraineté complète. «Les milieux d'affaires ne sont pas portés aux changements politiques majeurs, mais ils sont les premiers à s'adapter. Prenons pour exemple la loi 101, la loi anti-briseurs de grève etc.», a

Campeau, ironique, a dit hier ne pas avoir pris connaissance des récentes et vigoureuses interventions du premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, au profit de l'unité nationale.

La souveraineté

M. Campeau tient plutôt un discours essentiellement souverainiste. De la longue tournée québécoise effectuée par la commission qu'il présidait, M. Campeau retient que les Québécois des régions réclament «avec une forte majorité», l'accession du Québec à la souveraineté avec une toute nouvelle répartition des pouvoirs.

«Il faut repositionner les régions, dans un Québec souverain, pour assurer le développement économique de l'ensemble du territoire», plaide Jean Campeau, soulignant que les régions, y compris les communautés urbaines, font les frais, en première ligne, des tensions suscitées par les chevauchements de programmes des gouvernements fédéral et provincial.

Il est urgent, selon lui, de provoquer une véritable décentralisation politique pour permettre une prise en charge des régions.

Selon l'importance démographique de chacune des régions, des pouvoirs financiers devraient leur être attribués pour la gestion de leurs affaires.

Les commissions scolaires et les CLSC, par exemple, pourraient être intégrés aux municipalités régionales de comtés, soutient M. Campeau.

«La gestion du marché du travail pourrait également être confiée aux Communautés urbaines et aux MRC. La formation professionnelle, avec le conseil des entreprises, pourrait se faire au niveau local et favoriser le plein emploi», poursuit M. Campeau qui insiste pour dire que les régions sont les premières responsables de leurs chômeurs et assistés sociaux, ce qui leur donne le droit d'intervenir directement, à la condition d'avoir entre les mains les pouvoirs financiers nécessaires à une intervention efficace. «Je suis convaincu que les régions auraient de meilleurs résultats que l'actuelle bureaucratie.»

Le développement économique régional également pourrait être favorisé par un nouveau partage des pouvoirs. M. Campeau donne l'exemple de la concertation réussie par les pouvoirs économiques, comme le Fonds de solidarité mis sur pied par la FTQ.

M. Campeau affirme qu'il n'est pas question de créer un nouveau pallier de gouvernement, mais plutôt de soutenir les régions dans leurs efforts,

Parizeau traite Mulroney de «malade» après son discours dans l'Outaouais

YVES BOISVERT

Jacques Parizeau a qualifié de «grossiers» les propos du premier ministre Mulroney, selon qui l'Outaouais perdrait 50 000 emplois de fonctionnaires advenant l'indépendance. Le chef du Parti québécois a même traité le premier ministre de «malade» et s'est interrogé sur son quotient intellectuel.

M. Parizeau a fait ces déclarations devant quelque 250 militants réunis dans le nord de la métropole pour une assemblée de financement.

Le chef souverainiste a rappelé que le PQ s'est engagé à embaucher, avec les mêmes conventions collectives, les fonctionnaires fédéraux du Québec.

«On a besoin d'eux!» a-t-il dit en donnant l'exemple des postiers, des employés de la garde côtière et des employés de Radio-Canada. M. Parizeau a souligné que le Québec n'a pas une part de bureaucrates fédéraux qui correspond à son poids démographique, et affirmé qu'il ferait ainsi des économies.

«Non, mais faut être malade!» a-t-il tonné en commentant les déclarations de M. Mulroney.

Lucien Bouchard accuse le premier ministre de vouloir dresser un «Mur de Berlin» autour du Canada anglais

ROBERT LEFEBVRE
de la Presse Canadienne
BAIE-COMEAU

En déclarant que dans un Québec souverain les Québécois ne pourraient plus aller travailler au Canada, le premier ministre Brian Mulroney veut dresser un Mur de Berlin autour du Canada anglais, soutient le chef du Bloc québécois Lucien Bouchard.

«Mais je suis convaincu que les Canadiens anglais ne vont pas écouter M. Mulroney. Il s'agit de concepts dépassés, qui n'ont pas beaucoup de sens. Quant à nous, Québécois, nous ne voulons pas nous enfermer dans un mur et ce n'est pas une majorité d'anglophones qui va nous isoler», a



Jacques Parizeau

«C'est du sous-Trudeau d'il y a dix ans!» a-t-il dit aux journalistes un peu plus tard.

«Les guerres de M. Mulroney, il faut relativiser: il y a à peu près autant de gens qui veulent voter pour M. Mulroney que de gens qui croient qu'Elvis Presley n'est pas mort...»

A M. Mulroney, qui ridiculisait la position du chef du PQ voulant qu'un Québec indépendant fasse

partie du Commonwealth, M. Parizeau a aussi dit qu'une majorité de ces pays sont des républiques et n'ont pas pour chef d'État la reine Elizabeth II, comme le prétendait M. Mulroney. «C'est embêtant sur le plan du coefficient intellectuel», a-t-il raillé.

Bourassa

C'est l'ironie que M. Parizeau a également choisi pour attaquer le premier ministre du Québec, qui envisage de retourner à la table de négociation constitutionnelle si les autres premiers ministres acceptent «la substance» de l'accord du lac Meech et qui dit «actualiser» sa stratégie.

«Je pense que M. Bourassa ne sait plus exactement quoi faire. Quand il dit actualiser sa stratégie, tout ce qu'il veut dire, c'est qu'il a encore changé de point de vue et qu'il va continuer de changer de point de vue de semaine en semaine.»

«L'essentiel de Meech, sur des choses comme la société distincte, il y a 15 jours, ses collègues des autres provinces ont dit: non, il n'en est pas question. Il ne sait plus où il s'en va et, dans ces conditions, il ne faut pas taper dessus plus qu'il faut...» a-t-il dit sur un ton paternaliste.

Invité par ailleurs à commenter la position du premier ministre du Québec, M. Bouchard s'est amusé à demander: «Laquelle?». Je ne veux plus commenter ses déclarations car on ne sait pas quelle est vraiment sa position. Est-ce la déclaration du lundi, celle du mardi ou celle du mercredi?», a-t-il demandé en déplorant vivement la désinvolture de M. Bourassa dans le dossier constitutionnel.

«Quand il sera branché, on le commentera et on le respectera.» A la veille de son pèlerinage dans l'Ouest du pays, M. Bouchard craint que le premier ministre québécois veuille tellement éviter de tenir son référendum qu'il accepte n'importe quelle «offre minable» venant d'Ottawa.

Masse ne croit pas avoir à justifier le contrat à Bell Helicopter

■ Marcel Masse considère qu'il n'a pas à justifier l'octroi du contrat d'un milliard de dollars, sans appels d'offres, à Bell Helicopter de Mirabel, pas plus que ceux accordés dernièrement par son ministère à d'autres industriels dans d'autres provinces canadiennes.

Le ministre de la Défense a fait cette déclaration hier, alors qu'il était de passage à Saint-Jean-sur-Richelieu pour annoncer que la mégastucture de la base des Forces canadiennes allait dorénavant être désignée sous le nom d'«Édifice Général-Jean-V. Allard». Ce nom a été choisi en l'honneur du premier Canadien-français à avoir occupé le poste de chef d'état-major des Forces armées canadiennes.

«À ma connaissance, a plaidé M. Masse, personne ne s'est élevé quand nous avons annoncé au printemps que c'est l'Ouest du pays qui construirait le service des communications tactiques de la Défense. C'est aussi un contrat d'un milliard de dollars. Personne non plus n'a mis en doute notre décision quand nous avons octroyé à GM en Ontario la fabrication de véhicules légers (800 millions). Mercredi, les chantiers d'Halifax ont reçu une commande ferme (32 millions) pour la fabrication d'appareils d'écoute sous-marine. Ce que je vois là n'est qu'un jeu d'opposition normal quand un gouvernement décide de changer des choses. La logique des annonces n'est pas mise en cause parce que les constructeurs choisis sont les seuls aptes à bien mener les travaux.»

Cette mise au point est survenue quelques instants après un hommage à Jean Victor Allard, 79 ans, «visionnaire dont les idées et les efforts» ont réussi à rendre les Forces armées canadiennes plus réceptives à la culture francophone.

C'est grâce à ce militaire de carrière, trois fois décoré, combattant de la dernière guerre, puis engagé en Corée que l'armée canadienne compte maintenant sur l'École des langues. C'est également lui, a dit le ministre, qui a tracé les grandes lignes de ce qui allait devenir le Plan militaire d'enseignement des langues secondes des années 80, qui vise à former pour l'an 2000 un corps d'officiers canadiens entièrement bilingues.

En plus de greffer l'École technique à l'École des recrues, pour permettre aux francophones d'avoir accès à des métiers que l'on prétendait n'être praticables qu'en anglais, le général fut l'un de ceux qui travaillèrent à la création du Collège militaire royal et lancèrent les premières sous-unités de langue française qui devinrent, en 1968, de grandes unités appelées à servir dans les trois services des forces armées.

«Il a modifié une attitude des Forces armées qui ignorait la spécificité des francophones du pays, a souligné le ministre»

Saint-Jean, qui regroupe trois écoles de formation militaires, pourrait en accueillir une quatrième au cours des prochains mois: l'École d'état-major, présentement localisée à Toronto.

TIMKEN
DE GBS GENERAL
 BEARING SERVICE INC.

Montréal 537-7423 144-2721	Laval 686-8339 678-2666	Saint-Léonard 338-0471 891-Est 284-6038
----------------------------------	-------------------------------	--------------------------------------------------

Armstrong

ÉCHANGEZ VOTRE VIEUX COUVRE-PLANCHER!

AUJOURD'HUI ET ÉCONOMISEZ

REMISE INSTANTANÉE EN ARGENT

C'est en plein le temps de rehausser avec style le décor de votre maison. Donnez à votre cuisine, salle familiale, entrée ou salle de bain une nouvelle apparence à la mode, en vous procurant un couvre-plancher Armstrong. Imaginez... du 2 mai au 23 mai, durant le solde Armstrong «Échangez votre vieux couvre-plancher», vous pourrez épargner 4\$ la verge en choisissant un couvre-plancher Armstrong de la catégorie «Excellent». Optez pour le Designer Solarian II^{MC} ou le Designer Solarian I^{MC}, tous deux dotés de la riche apparence «fait à la main» des couleurs incrustées... ou pour le Visions Solarian^{MC}, avec ses motifs bien définis et sa vaste gamme des couleurs les plus à la mode. Ces produits sont tous munis du fini

Solarian^{MC} protégé par la couche d'usure CleanSweep^{MC}, exclusive à Armstrong, qui minimise l'entretien.

Ou encore, épargnez 3\$ la verge sur le Candide^{MC} d'Armstrong qui jouit depuis toujours d'une immense popularité, d'un bout à l'autre du pays.

Au total, ce solde offre un choix de plus de 150 motifs et couleurs, parmi quatre des gammes de couvre-planchers Armstrong les plus à la mode et les plus demandées. Mais, hâtez-vous, car cette offre ne durera pas longtemps. Alors, rendez visite à l'un des détaillants Armstrong participants et «Échangez votre vieux couvre-plancher» pour créer un nouveau décor ravissant, tout en épargnant!

Les détaillants participants dans votre région sont :

- Beaconsfield**
 Boxell's Decor Reg'd. 453 Beaconsfield
 GDL Flooring Reg'd. 56 avenue Woodland
- Beloeil**
 Couvre-Planchers Beloeil Inc.
 225 boulevard Cartier
- Brossard**
 Tapis Pro-Sol
 5615 Grande-allée, magasin #202
- Dorion**
 P.E. Felix et Fils, 70 Harwood
- Dorval**
 Paradis-Millette Inc. 2160 Trans-canadienne
- Lachine**
 Tapis Thibeault Carpets Inc.
 1255 rue Notre-Damé
- Lasalle**
 Couvre-Planchers Lasalle, 1133 Shevchenko
 Million Tapis & Tuiles 2019 rue Lapierre
- Laval**
 Couvre Planchers Rive-Nord Inc.
 5515 boul. des Laurentides
- Decor Tapis Emard**
 455 boul. Ste-Rose, Sortir 18, Aut 13
 Million Tapis & Tuiles 175 boul. de la Concorde
 Paradis-Millette Inc. 2522 Le Corbusier
 Tapis Valiquette Inc. 150 boul. des Laurentides
- Longueuil**
 Paradis-Millette Inc. 3649 chemin Chambly
 Tapis Mini-Prix Inc. 859 Ste-Foy
- Montreal**
 C. Montpetit Tapis Prelart
 4873 Notre-Dame Ouest
 Georges Guy Engr., 3989 Ontario Est
 Million Tapis & Tuiles, 15 rue Bernard Est
 Million Tapis & Tuiles, 3424 avenue du Park
 Tapis Gagnon Inc., 2885 Desormeaux
 Tapis Jules Emard Ltée., 2565 Bellechasse
 Tapis & Prelarts Andre Benoit Inc.
 1301 Mont-Royal Est
- Pierrefonds**
 Les C.P. Prévost & Ass. Inc.
 16027 blvd. Pierrefonds
- Repentigny**
 Tapis Jaban Inc., 515 Leclerc
- St-Césaire**
 Tapis Gilles Brodeur, 1315 rue Vimy
- Ste-Julie**
 Les Tapis Leblanc Inc.
 1595 chemin du Fer à Cheval
- St-Lambert**
 Couvre Plancher Riverside Inc. 1138 Victoria
- St-Leonard**
 Chez Ti-Frère, 6925 Jean-Talon Est
 Paradis-Millette Inc.
 6090 Des Grandes Prairies
- Ste-Marthe**
 Maurice Decor Enr., 3050 chemin Oka
- Ste-Therese**
 Couvre Planchers Ste-Therese, 152 Turgeon
- Valleyfield**
 Couvre Planchers A. Loiseau et Fils
 550 boul. mgr Langlois
- Varenes**
 Aux Tapis Nadon Inc., 568 montée Ste-Julie

Armstrong

LOTTO

649

CE SAMEDI

5 MILLIONS \$

Approx.

Ça change pas le monde. Sauf que...

SPECTACULAIRE!

Solde d'entrepôt

CENTRE-VILLE, ANGLE PRÉSIDENT KENNEDY
ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE

2050-2056, Bleury

MÉTRO PLACE DES ARTS, SORTIE BLEURY
JUSTE DEVANT NOTRE PORTE

VÊTEMENTS
MODE POUR
FEMMES ET
HOMMES



JUS-
QU'À **70%** DE
RABAIS
ET PLUS!

Rabais sensationnels sur nos fameux complets pour hommes!

Modèles droits ou croisés • Meilleurs tissus • Teintes et motifs dernier cri • Tailles 38 à 46

COMPLETS Ord. 295\$-395\$ 99\$	COMPLETS Ord. 295\$-495\$ 149.50\$	COMPLETS Ord. 395\$-495\$ 199\$	COMPLETS Ord. 395\$-595\$ 248\$	COMPLETS Ordinaire 595\$ 297\$	COMPLETS Ordinaire 795\$ 397\$
---------------------------------------------	-------------------------------------------------	----------------------------------------------	----------------------------------------------	---------------------------------------------	---------------------------------------------

SUPERBES AUBAINES POUR HOMMES

VESTONS
SPORT
LÉGERS
Ord. 395\$
129\$

PANTALONS
HABILÉS
MÉLANGE
DE LAINE
Ordinaire 95\$-100\$
29\$

PANTALONS
HABILÉS
D'ÉTÉ
À PLIS
Ord. 100\$
52.50\$

COMPLETS
JUSQU'À TAILLE 56
Ordinaire 395\$-595\$
149.50\$-399\$

GRUPE SPÉCIAL
COMPLETS
ITALIENS
Olive, moutarde
Ordinaire 495\$-595\$
99\$

IMPERMÉABLES
LÉGERS
Couleurs assorties
Ordinaire 199\$-275\$
99\$

CRAVATES
EN SOIE PURE
Vaste sélection
Ordinaire 50\$-60\$
20\$

POUR HOMMES
ET DAMES
PIÈCES
DE TISSUS
5\$ et plus

CHEMISES HABILÉES À MANCHES COURTES
GRUPE SPÉCIAL
Ordinaire 35\$-37.50\$
12\$

MÉLANGE COTON-
POLYESTER
Rayures assorties
Ord. 37.50\$
22\$

CHAUSSETTES POUR HOMMES
Laine et mélange coton 3.49\$
Cotonnylon... Comparez à 12\$ 6\$
Sport (paquet de 3)..... 7.49\$

CEINTURES POUR HOMMES
Régulières 12.50\$-18.50\$
Réversibles 18.50\$

VÊTEMENTS SPORT DE GRIFFES RENOMMÉES

UN PRIX **25\$** VOTRE CHOIX

- JEANS
Chevignon Ord. 100\$
R.G. Brown Ord. 52\$-65\$
Edwin Ord. 90\$-100\$
- CHEMISES DE DENIM
Chevignon Ord. 75\$
Assorties Ord. 45\$-75\$
- MAILLOTS DE BAIN
Assortis Ord. jusqu'à 60\$
- CHEMISES SPORT À
MANCHES LONGUES
Victor Emmanuel, Christian Dior,
Royal Shirt Ord. 70\$-100\$
- CHEMISES SPORT À
MANCHES COURTES
Hathaway, Christian Dior, Mondo,
Yves St-Laurent Ord. 50\$-110\$
- T-SHIRTS
Yves St-Laurent Ord. 45\$

BLOUSONS et MANTEAUX ¼
EN COTON DE CLUB NUAGE
Ordinaire 90\$-100\$
50\$-55\$

PANTALONS À PLIS
100% COTON
Ord. 60\$
35\$

CHEMISES SPORT
VICTOR EMMANUEL
Ord. 65\$-85\$
39\$

BERMUDAS À PLIS
100% COTON
Ord. 50\$
30\$



AUJOURD'HUI
9h-21h

SAMEDI
9h-17h

MÊME IMMEUBLE
2 FOIS PLUS GRAND
2 FOIS PLUS DE CHOIX

CHAUSSURES ET SACS DE CUIR POUR HOMMES

CHAUSSURES
DE TOILE
BOSS
Se vendaient 25\$
5\$

SANDALES
DE CUIR
D'ITALIE
Se vendaient 49\$ et 50\$
20\$

CHAUSSURES
HABILÉES
BOTTES HABILÉES
CHAUSSURES
DE MARCHÉ
Se vendaient 85\$-145\$
30\$

CHAUSSURES
ZARCO, MIURA
et PIATELLI
Se vendaient 125\$-145\$
75\$

CHAUSSURES
DE MARCHÉ
ANTHONY
Se vendaient 110\$
65\$

CHAUSSURES
DE MARCHÉ
SALAMANDER ET
MARC D'ALLEMAGNE
Se vendaient 175\$ et 185\$
80\$

CHAUSSURES HABILÉES
ENRICO BRUNO
Se vendaient 165\$-195\$
100\$

SACS DE CUIR
POUR HOMMES
Se vendaient 100\$-145\$
50\$

SUPERBES AUBAINES POUR DAMES

COORDONNÉS SPORT WHITE STAG
Styles et couleurs assortis • Mélanges de coton
Vestons Ord. 85\$-100\$
42\$-50\$

T-Shirts Ord. 32\$-55\$
16\$-27\$

Skirts Ord. 58\$-130\$
29\$-65\$

Blouses Ord. 48\$-68\$
24\$-34\$

Pantalons .. Ord. 45\$-68\$
22\$-34\$

Chandails .. Ord. 27\$-75\$
13\$-37\$

Shorts Ord. 42\$-65\$
21\$-30\$

TAILLEURS
D'ÉTÉ
Styles et tissus
assortis
Ord. 195\$-
350\$
99\$-169\$

VESTES
DÉCONTRACTÉES
STEILMAN
Ord. 115\$
69\$

ENSEMBLES
IMPRIMÉS 2 MCX
DELLA SPIGA
Ord. 170\$-220\$
129\$

SHORTS
BERMUDA
En laine fraîche
Ord. 95\$
49\$

BLOUSONS
DE CUIR NOIR
BAGATELLE
Ceinture et
fermeture éclair
Ord. 825\$
399\$

COUPE-VENT
100% NYLON
Bleu marine
garni de jaune
Ord. 70\$
49\$

ENSEMBLES
JOGGING
2 MCX
De court
Ord. 160\$
79\$

BLOUSES
Couleurs assorties
Ord. 60\$-130\$
29\$-39\$

Ord. 110\$-160\$
49\$-59\$

CHANDAILS
JEANNE PIERRE
RINO ROSSI
MARC ALLAN
Ordinaire 50\$-115\$
19\$-29\$

JUPES D'ÉTÉ
À PLIS
MR. JAX
Ord. 165\$-175\$
89\$

SUPER
AUBAINE!
MANTEAUX
DE DUVET
Ord. 240\$
69\$

MANTEAUX
JERRY «F»
Doublure amovible
Styles assortis
Ord. 235\$-295\$
99\$

AUBAINES SPÉCIALES POUR HOMMES

CHEMISES HABILÉES
À MANCHES LONGUES
Ton-sur-ton, rayées
et unies.
Groupe spécial.
Ord. jusqu'à 54.95\$ **18\$**

PEIGNOIRS EN RATINE
ET RATINE DE VELOURS
Ord. 80\$-90\$ **59\$**

CHEMISES HABILÉES
À MANCHES LONGUES
Manufacturier renommé.
Ton-sur-ton et
rayures assorties.
Ord. 55\$-65\$ **39.50\$**

PEIGNOIRS LÉGERS
100% coton et polycoton
Ord. 65\$-90\$ **39\$-49\$**

CHEMISES HABILÉES
À MANCHES LONGUES
Couturier international
Ton-sur-ton et
rayures assorties
Ord. 65\$ et 80\$ **45\$**

PYJAMAS ET POLOJAMAS
Rayures assorties.
Ord. jusqu'à
37.50\$ **15\$**

BRETELLES AVEC PINCES
Teintes unies Ord. 22\$ **10\$**

SOUS-VÊTEMENTS «BOXERS»
100% coton • motifs assortis
Ord. 25\$ **10\$**

MAGASINEZ TOUS LES JOURS
LUN.-MAR.-MÉR. 9h-18h
JEUDI et VENDREDI 9h-21h
SAMEDI 9h-17h

A. Gold & Sons
Depuis 1899
ENTREPÔT



2050-2056
Bleury

CENTRE-VILLE, ANGLE PRÉSIDENT KENNEDY
ENTRE SHERBROOKE ET DE MAISONNEUVE
MÉTRO PLACE DES ARTS, SORTIE BLEURY

Chrétien qualifie de vengeance l'opération de démantèlement de 46 organismes fédéraux

HUGUETTE YOUNG
de la Presse Canadienne
OTTAWA

Le chef libéral Jean Chrétien s'est livré à une attaque en règle hier aux Communes contre l'intention du gouvernement fédéral de supprimer 46 organismes fédéraux.

M. Chrétien trouve inadmissible que le gouvernement coupe des vivres à la Commission de réforme du droit du Canada, au Conseil économique du Canada et à 44 autres organismes qui ont été rayés de la carte dans le budget de février.

Un projet de loi déposé hier par le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, prévoit la dissolution ou la fermeture de six organismes: le Conseil économique, le Conseil consultatif Emploi et Immigration Canada, la Commission de réforme du droit, le Centre international d'exploitation des océans, le Conseil des sciences du Canada et l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales.

Selon le chef libéral, le gouvernement a peur de la critique et il se venge sur le dos des organismes de recherche comme le Conseil économique.

«On est d'accord pour économiser des fonds, a souligné M. Chrétien, il n'y a aucun doute là-dessus... mais on ne tire pas tout

à l'eau parce qu'on n'a pas le courage de choisir entre une institution ou une autre.»

«Qu'on fasse une analyse objective de la valeur de chacune de ces institutions, qu'on nous dise pourquoi le Conseil économique du Canada n'est pas bon.»

Le Conseil économique, qui disparaîtra le 30 juin, vient de rendre public mercredi son dernier énoncé de politique sur la réforme du système d'éducation. Jusqu'ici, la présidente Judith Maxwell n'a pu dénicher un autre emploi.

M. Chrétien a également accusé le premier ministre Brian Mulroney de revenir sur sa promesse de consacrer davantage de ressources à la recherche et au développement et de gaspiller l'argent des contribuables en investissant, par exemple, des milliers de dollars dans son programme de prospérité. Et puis, le gouvernement pourrait toujours réaliser des économies en réaménageant ses priorités, croit M. Chrétien.

«On n'a qu'à garder le ministre de la Défense nationale (Marcel Masse) au Canada une fois de temps en temps pour économiser de l'argent», a-t-il ironisé.

M. Chrétien a proposé au gouvernement de retirer le projet de loi C-63 et de faire un choix plus judicieux parmi les 46 organismes ciblés. S'il y a des raisons valables justifiant le démantèlement de

ces organismes, le Parti libéral appuiera le gouvernement dans sa démarche, a-t-il ajouté.

Le député libéral de Hamilton-ouest, Stan Keyes, estime pour sa part que le gouvernement cherche à faire taire les critiques en supprimant ces organismes indépendants. Chez les néo-démocrates, le député Steven Langdon a été on ne peut plus acerbe. Selon lui, le gouvernement ne fait que se livrer à un exercice de vengeance en se débarrassant d'organismes qui ne lui étaient pas toujours fidèles.

Le président du Conseil du Trésor, Gilles Loiselle, s'est toutefois porté à la défense de son projet de loi.

Selon lui, les mesures budgétaires annoncées ne sont pas des changements spectaculaires mais «des moyens d'offrir un service public à un coût moins élevé.»

Il a reconnu que la Commission de réforme du droit et que le Conseil économique ainsi que les nombreux organismes consultatifs financés par le gouvernement avaient joué un rôle utile mais que le gouvernement n'avait plus les moyens de les financer.

Le démantèlement de 46 organismes économisera 22 millions au trésor fédéral, a-t-il fait valoir. Or, selon lui, le gouvernement ne sera pas pris au dépourvu puisqu'il existe de nombreux organismes de recherche indépendants.

Une branche d'olivier tendue par les souverainistes

Presse Canadienne
OTTAWA

Au milieu de flaques d'eau et dans l'indifférence générale, la caravane de la souveraineté a effectué hier une incursion extraterritoriale pour venir narguer la Chambre des communes, symbo-

le institutionnel de la domination politique que les souverainistes veulent abolir, au propre comme au figuré.

Accueilli par trois députés du Bloc québécois et un crachin qui alourdissait l'atmosphère, le porte-parole du Mouvement Québécois, M. Sylvain Simard, a tendu une branche d'olivier au Canada

anglais, prédisant que la souveraineté était à nos portes et que «plutôt que d'inventer des accords fictifs, préparons nos relations de bons voisins.»

Professeur à l'Université d'Ottawa, M. Simard a réservé ses critiques pour le premier ministre Brian Mulroney, qu'il a comparé à «un papinchois».

Le Grand Ménage du Printemps!

BEAM S'INSTALLE FACILEMENT ET DANS TOUS LES TYPES D'HABITATION

ENSEMBLE COMPLET

COMPRENANT:

- 3 PRISES
- 8 ACCESSOIRES (incluant brosse à plancher combinée)
- ENSEMBLE COMPLET D'INSTALLATION

\$439.00
SEULEMENT



L'ASPIRATEUR CENTRAL LE PLUS VENDU AU CANADA

BEAM

L'ASPIRATEUR CENTRAL LE PLUS VENDU AU CANADA
© BEAM DU CANADA 04/05/92

- | | | | |
|------------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------|------------------------------------------------------|
| BELOÏL
MA BALAYEUSE 464-1014 | JOLLETTE
A.C. BEAULAC 759-0612 | POINTE-AUX-TREMBLES
L'ÉLITE DE L'ASPIRATEUR 640-6189 | ST-HYACINTHE
LES ENTREPRISES HOUFA ENR. 773-6614 |
| BOUCHERVILLE
BEAM DU QUÉBEC 449-9400 | LAVAL
LE GÉANT DE L'ASP. 662-2196 | REPENTIGNY
ASP. CENT. REPENTIGNY 582-2752 | ST-JÉRÔME
ASP. CENT. EXPERT 432-1330 |
| BROSSARD ASP. MULTI-SERVICE 443-4109 | LAVAL OUEST
YVAN JULIEN SERVICE ET VENTE 627-5460 | ROSEMONT
CENTRE D'ACHAT LE BOULEVARD 727-3773 | STE-THÉRÈSE
ASP. CENT. R. LAMBERT 435-6431 |
| CHATEAUGUAY
ASP. CENT. CHATEAUGUAY 692-1943 | LONGUEUIL
ASP. MULTI-SERVICE 647-4530 | ST-CONSTANT
ASP. CENT. ST-CONSTANT 632-5261 | TREBOUTVILLE
ASP. GÉRARD LAFONTAINE ENR. 354-0505 |

Où trouver 4 sacs à ordures Glad pour seulement

25¢

Aucun bon nécessaire.

Chez les détaillants Petro-Canada! En effet, à l'achat d'au moins 25 litres de carburant et contre la somme de 25 ¢ seulement, vous recevrez un paquet de quatre sacs à ordures Glad.

Vous n'avez aucun bon à présenter pour profiter de cette offre de sacs à ordures Glad, «les résistants» de qualité supérieure. L'offre est en vigueur jusqu'au 31 mai 1992 ou jusqu'à épuisement des stocks.



© Marque de commerce de Petro-Canada - Trademark

GLAD est une marque de commerce utilisée en vertu d'une licence par FIRST BRANDS INDUSTRIES CORPORATION.

Dans une période où l'effort doit être axé sur la concertation et le respect mutuel entre employeurs et syndicats, les professionnelles et professionnels de la santé sont confrontés à une toute autre réalité.

Depuis des mois, ils se butent à un gouvernement qui :

refuse de négocier avec ses salariés;

renie sa signature;

s'obstine à nier les problèmes de discrimination salariale;

se propose de sabrer dans les services de santé et les services sociaux.

Vraiment, en ce jour

Y a pas de quoi fêter!

Centrale des professionnelles et professionnels de la santé et ses syndicats affiliés :

- [Syndicat des professionnelles et techniciens de la santé du Québec] [Syndicat des ergothérapeutes du Québec]
- [Association professionnelle des physiothérapeutes du Québec] [Syndicat des technologues en radiologie du Québec]
- [Syndicat des intervenants professionnels de la santé du Québec] [Syndicat professionnel des diététistes du Québec]
- [Association des techniciennes et techniciens en diététique du Québec]
- [Association des employés en service social de la province du Québec]

ÉCONOMISEZ!

Payez des prix d'entrepôt très bas et non des prix de détail et de grands magasins très élevés.

SOYEZ À L'AISE DE VISITER NOTRE ENTREPÔT! COMPARÉZ NOS PRIX ET NOTRE CHOIX AVANT D'ACHETER. NOUS RENCONTRONS OU BATTONS VOS PRIX OU QUOTATIONS LÉGITIMES DE NOS COMPÉTITEURS! SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS!

PRIX SUPER POUR LE MOIS DE MAI 1992 — MEMES PRIX QU'EN 1962

	8 x 12	8 1/2 x 11 1/2	8 x 10	7 1/2 x 9 1/2	6 x 9
EXCLUSIF CHINOIS ROYALE ULTRA 90 6/8	—	1 399\$	—	1 099\$	799\$
CHINOIS ROYALE SUPER 90 5/8	1 199\$	—	959\$	—	649\$
CHINOIS ROYALE SUPER 80 5/8	—	919\$	—	669\$	499\$
LIQUIDATION INDIEN ROYALE SHAMI 4 Pils	—	699\$	—	549\$	449\$



NOUVEL ARRIVAGE: TAPIS INDO-PERSE!

Raymond & Heller

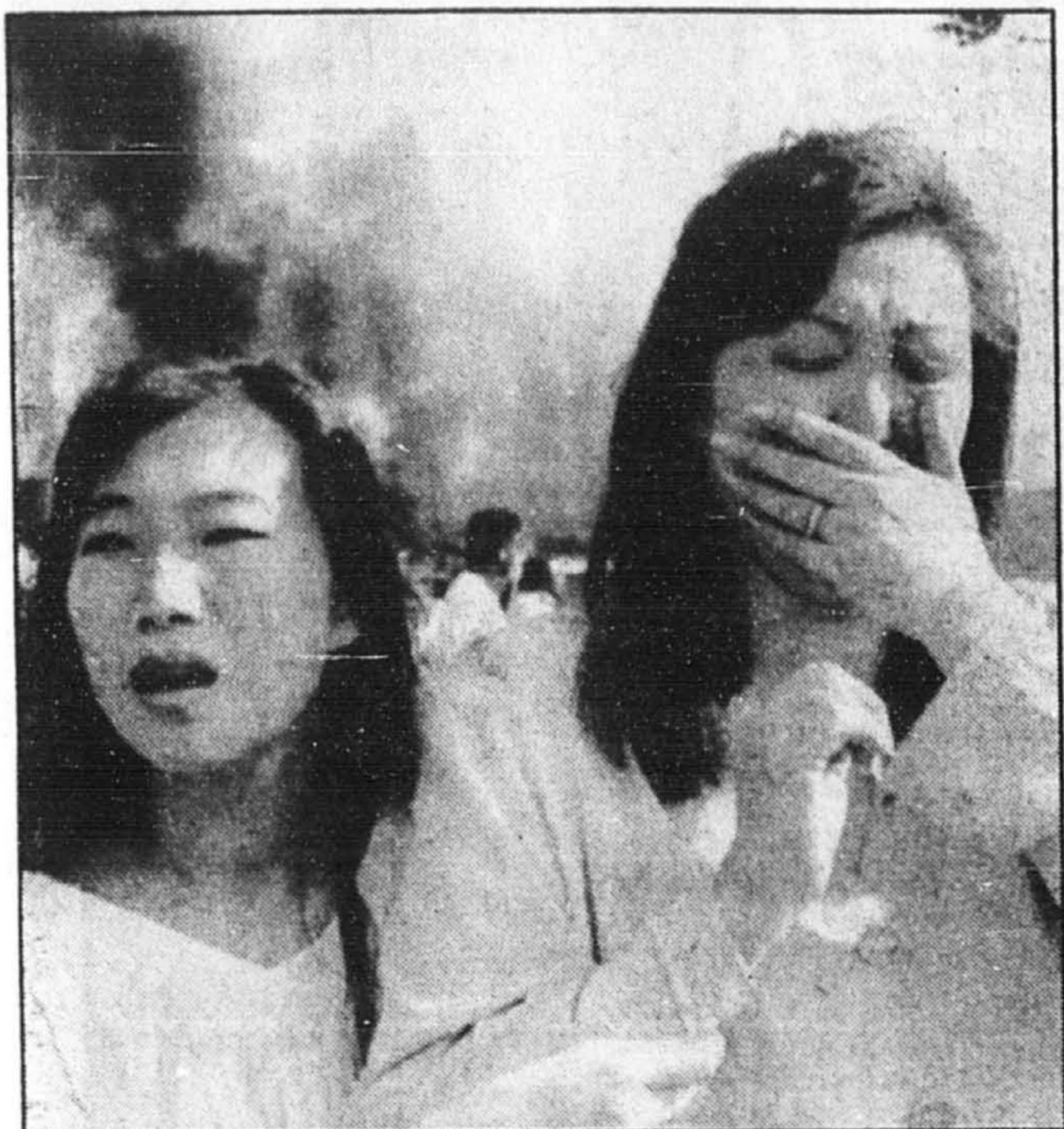
Magasin-entrepôt de tapis d'Orient de Montréal

NETTOYAGE DE TAPIS PAR EXPERTS 50¢ pc seulement TPS incluse EXPERT EN REPARATION, POSE DE FRANGE, ETC... DEPUIS 63 ANS

Heures d'ouverture:
Du lundi au jeudi: de 8 h 30 à 17 h
Le vendredi: de 8 h 30 à 21 h
Le samedi: de 10 h à 17 h

6681, av. du Parc, Montréal — Tél.: 271-7750 A Ottawa: Ottawa Oriental Rug Centre - 297A, Richmond Rd. Nous importons pour les Canadiens depuis 1929

ÉMEUTE À LOS ANGELES



Cette marchande coréenne est reconfortée par sa fille après le pillage de son commerce.



Les suspects arrêtés pendant l'émeute sont sous bonne garde policière à l'intersection des avenues Vermont et... Martin Luther King.

Bush envisage de nouvelles procédures contre les 4 policiers

Reuter
LOS ANGELES

■ Le quasi-acquittement des quatre policiers qui avaient passé à tabac un automobiliste noir a suscité des réactions diverses de même que de nombreuses manifestations de protestation jeudi à travers tous les États-Unis.

À Washington, le président George Bush a annoncé que l'administration étudierait les possibilités d'entamer de nouvelles procédures judiciaires contre les quatre policiers.

Dans une déclaration, il a appelé « instamment tous les Américains à réagir avec calme et tolérance à la situation ».

Le porte-parole présidentiel Marlin Fitzwater a évoqué la possibilité que le gouvernement fédéral intente des poursuites en accusant les policiers d'avoir lésé les droits constitutionnels de la victime. Le président, qui avait dit auparavant que le verdict lui avait inspiré un « un profond sentiment de frustration et d'angoisse personnelle », a cependant indiqué qu'il ne pouvait garantir qu'une nouvelle procédure serait possible.

Le pasteur Jesse Jackson et d'autres dirigeants noirs ont pressé pour leur part le département de la Justice d'entamer rapidement des poursuites contre les quatre policiers acquittés pour violations des droits civiques.

« Nous avons affaire à un déni de justice », a dit l'ancien prétendant à l'investiture démocrate pour les présidentielles.

Los Angeles n'avait pas connu de telles violences depuis les émeutes raciales du quartier de Watts, en 1965, qui avaient fait 34 morts. « Il faut brûler leurs quartiers, pas les nôtres », criait un Noir dans un mégaphone au plus fort des violences. « Il faut aller à Hollywood et Beverly Hills. »

À Atlanta, les manifestants se sont livrés à des violences. Une centaine de manifestants noirs ont ainsi défilé dans le centre-ville, jetant des pierres sur les voitures, les immeubles et les voitures. Une femme a été battue et mise à terre.

Plus tard, en soirée, alors que la situation dégénérait, de nombreux incendies étaient allumés.

La police anti-émeutes a été dépêchée sur les lieux. Les manifestants, venus de plusieurs écoles noires de la ville, s'étaient auparavant pacifiquement rassemblés à l'université de Clark-Atlanta, selon un porte-parole d'une école.

À San Jose, des manifestants avaient lancé des pierres contre des vitrines de magasins dans la matinée.

D'autres manifestations de protestation après l'annonce du verdict, pacifiques cette fois, se sont déroulées dans plusieurs autres villes du pays, notamment à Minneapolis, Denver, Cleveland, Bâton-Rouge (Louisiane), Kansas City, Amherst (Massachusetts) et Hartford (Connecticut).

Los Angeles: la ville de tous les contrastes

Agence France-Presse
LOS ANGELES

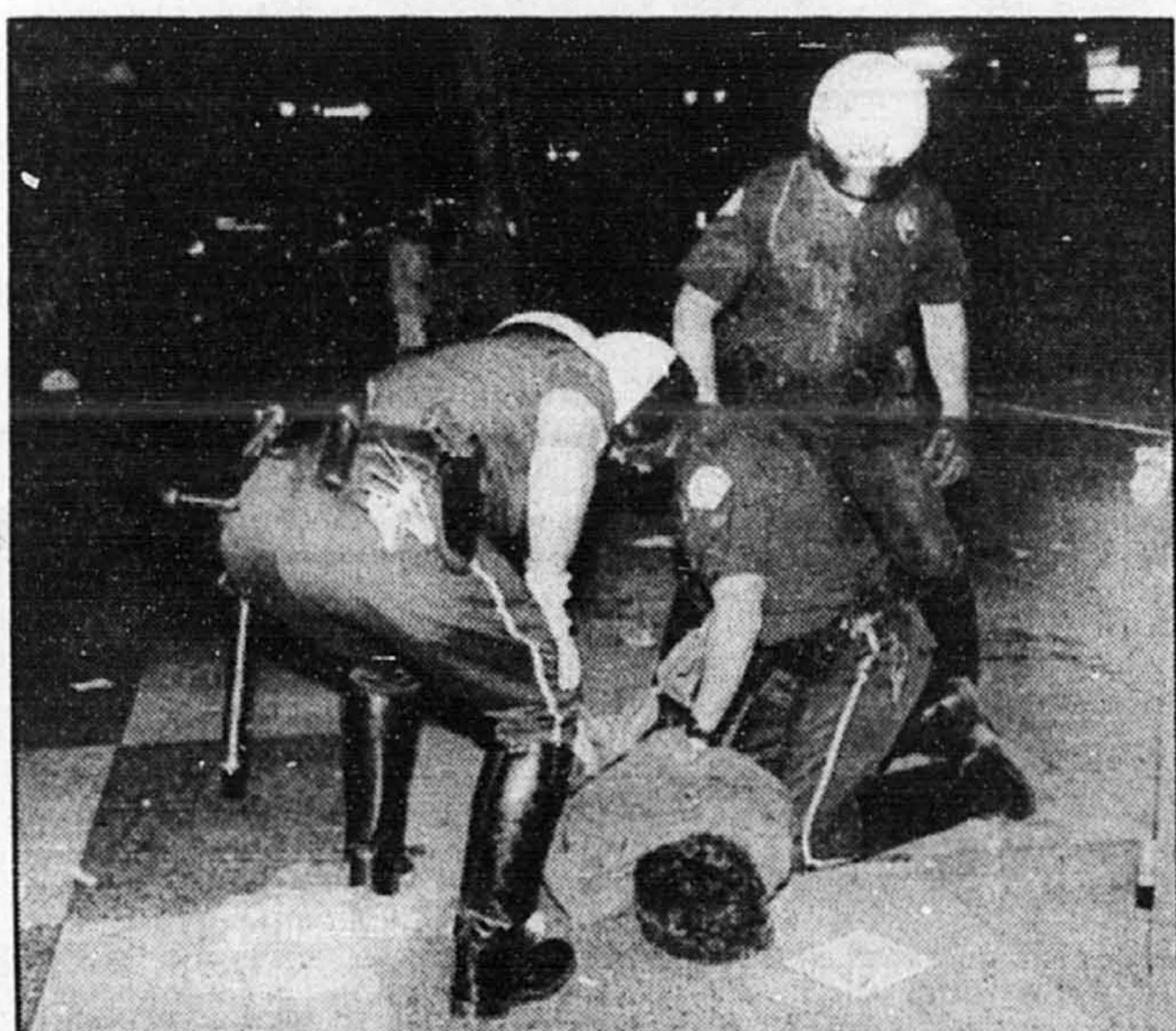
■ Deuxième ville des États-Unis (après New York) avec sa population de 3,5 millions d'habitants, Los Angeles — la Cité des Anges que fondèrent les Espagnols en 1781 — est aussi la plus grande de leurs villes-champignon et offre de multiples contrastes.

Des quartiers ultra-riches de Hollywood ou de Beverley Hills, accrochés à la montagne, la ville descend vers la plaine où elle s'étend sans forme réelle, quartiers aisés et pauvres alternant par taches autour d'un réseau d'autoroutes perpétuellement encombrées. Un petit centre d'affaires et ses quelques gratte-ciel font pâle mine à côté de ceux de l'autre métropole californienne, San Francisco.

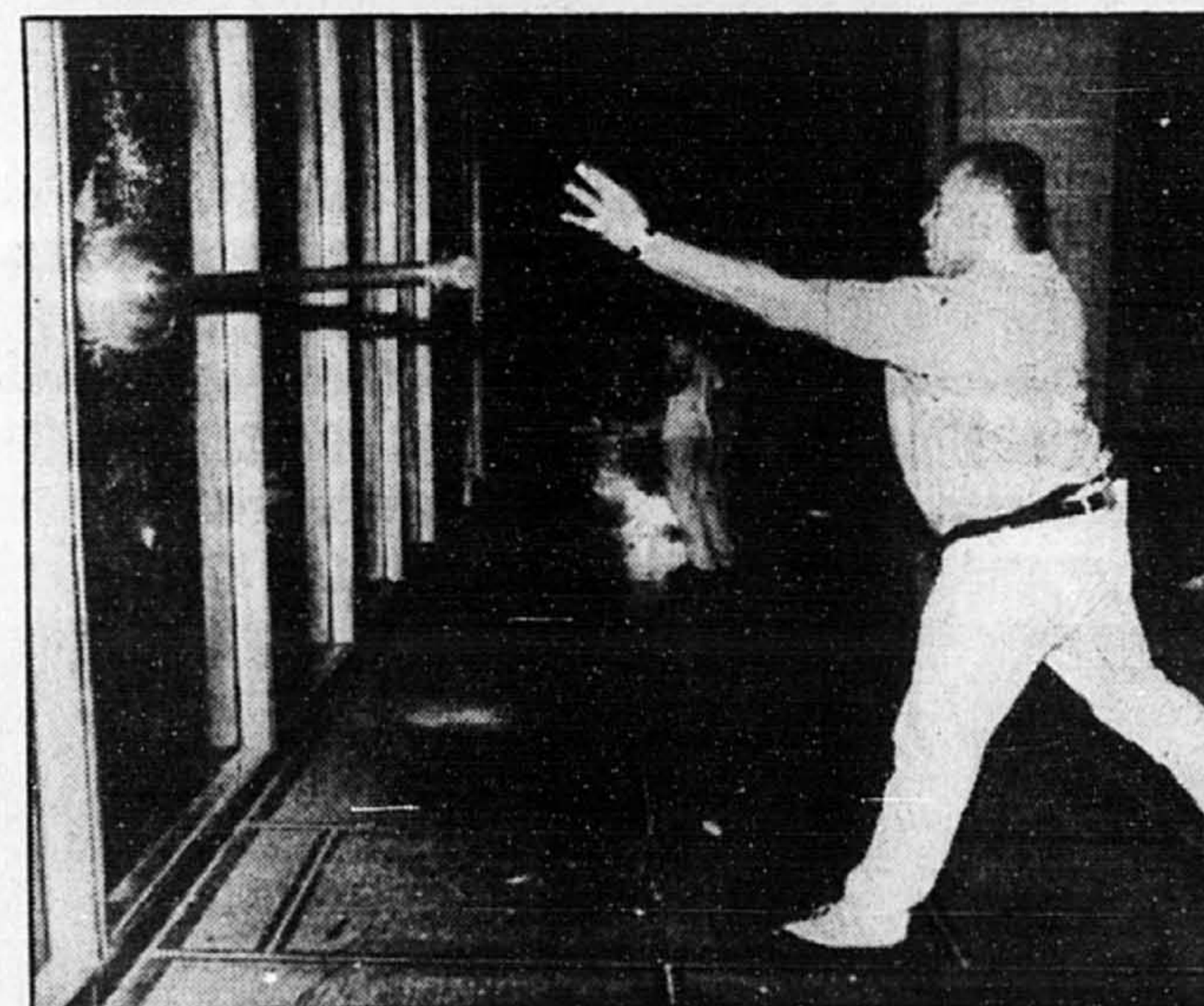
Le long de Sunset Boulevard, la Rolls du magnat du cinéma côtoie la bagnole poussive de l'immigrant mexicain, souvent illégal. Ailleurs, on passe soudain d'un quartier blanc à un quartier noir comme Watts, d'une rue hispanique à un paté de maison en majorité asiatique.

Cette ville tentaculaire s'étend sur quelque 1 300 km², à peu près la moitié du Luxembourg. Elle est dirigée depuis 1973 par un maire noir, Tom Bradley, un ancien policier local.

Les émeutes de Watts en 1965 firent 34 morts. En revanche, la ville fut peu touchée par les émeutes noires qui ravagèrent nombre de villes américaines en avril 1968 après l'assassinat de Martin Luther King.



Matraques à la ceinture, pistolets dans l'étui, ces policiers immobilisent un suspect dans la nuit de mercredi à jeudi.



Mecontent du verdict d'acquittement, un manifestant brise une porte de verre du Palais de justice de Los Angeles.



Un membre de la Garde nationale monte la garde dans un centre commercial.



Deux jeunes Noires reviennent de leurs emplettes les bras chargés de... robes

Pillage en direct

Agence France-Presse
LOS ANGELES

■ Deux magasins de Los Angeles ont été pillés en direct sur CNN, hier en fin de matinée, sans que la police n'intervienne immédiatement.

Ignorant la caméra qui les filmait, plusieurs dizaines de personnes, en majorité des Hispaniques, se sont engouffrées dans un magasin de pièces détachées pour voitures et un magasin de chaussures. Ils en ressortaient les bras chargés de marchandises, sans être inquiétés par les officiers de police, postés quelques rues plus loin.

Après de longues minutes, des voitures de police se sont rendues sur les lieux, sirènes hurlantes, alors que plusieurs pillards se trouvaient encore à l'intérieur.

Un journaliste d'une station locale commentait tranquillement les événements à quelques mètres de la porte du magasin, tandis que le cameraman se tenait à califourchon sur un mur.



Une jeune femme blessée au cours des émeutes reçoit les premiers soins.

Les Noirs ont l'impression que la justice ne fonctionne pas pour eux

SUITE DE LA PAGE A1

une chasse à l'homme pour excès de vitesse. Parce qu'il ne s'est pas immédiatement mis contre le sol dans la position exigée par les policiers, quatre d'entre eux (ils étaient 15 au total) se sont mis à le battre à coups de pied et de bâtons, soi-disant parce qu'ils craignaient que King, qui n'était pas armé, soit sous l'influence de la drogue PCP et qu'il tente de se relever pour les attaquer.

Le film de cette scène, tournée par un citoyen, a été vu à travers le monde. On se demande pourquoi les policiers, si

nombreux, n'ont pas tenté plus tôt de passer les menottes à King. Ceux-ci ont invoqué la procédure et disent que l'usage de la force est permis contre un individu qui n'obtempère par aux ordres d'un policier. Mais la scène laisse l'observateur mal à l'aise, notamment à cause de sa durée interminable, mais aussi à cause de la violence des coups portés, et également à cause du nombre de policiers présents.

C'est l'acquittement mercredi des quatre policiers accusés d'avoir fait un usage excessif de la force qui a mis le feu aux poudres. Les Noirs disent (peut-on les

blâmer?) que si c'était un automobiliste blanc qui avait été battu ainsi par quatre policiers noirs, le verdict n'aurait pas été le même.

Mais il n'y a pas que cette affaire. La communauté noire s'était déjà mal remise d'un autre incident récent au cours duquel une adolescente noire âgée de 14 ans, Natasha Harland, avait été abattue à coups de revolver par une épicier d'origine coréenne qui l'avait accusée de tenter de voler une bouteille de jus d'orange. Le tribunal devait tenir l'épicier responsable de la mort de Natasha, mais le juge, inexplicablement, n'avait pas con-

damné la femme à la prison, la plaçant simplement en probation.

Cette scène avait elle aussi été filmée sur vidéo par la caméra installée dans le magasin par mesure de sécurité. Une querelle avait éclaté entre les deux femmes quant à savoir si la jeune fille avait l'intention de payer ou non pour le jus d'orange. La jeune fille avait donné à l'épicier un coup qui l'avait envoyé au sol. Puis, fait voir la bande vidéo, l'adolescente avait déposé la bouteille sur le comptoir, tourné le dos à la commerçante et commencé à s'éloigner. C'est alors que l'épicier s'est relevé, a tiré un re-

volver de sous le comptoir, et a abattu la jeune fille d'une balle dans le dos.

L'accumulation de pareils incidents, où la justice semble aux yeux des Noirs, fonctionner pour tout le monde sauf eux, a transformé South Central LA en un véritable volcan. Une bombe qui n'attendait plus qu'une étincelle. On avait dit que depuis les émeutes de 1965, le vaste quartier s'était endormi sous l'effet de la drogue. Mais le dragon vient de s'éveiller. Et le pire, c'est qu'il y a une multitude de Rodney King et de Natasha Harland qui attendent, sans le savoir, leur propre triste heure de gloire. □

Kaboul : une révolution qui cause bien des déceptions

PAULE ROBITAILLE
collaboration spéciale
KABOUL

Le palais présidentiel de Kaboul a des airs de lendemains de révolution. Des soldats ouzbeks marchent nonchalamment entre les meubles Louis XVI renversés, des poulets morts dans les mains. Un autre joue de l'accordéon au milieu des papiers éparpillés sur le plancher. Des ouvriers de Marx et Brejnev traînent aussi sur les tapis afghans poussiéreux.

Ce matin, un vieux domestique est venu faire le ménage. « L'ex-président Najibullah n'était pas un mauvais homme. Ses prédécesseurs communistes étaient bien pires! Ils nous enfermaient dans le palais toute la journée, de peur que nous complions contre eux. Ils ne nous donnaient presque pas à manger. »

Aujourd'hui, le vieux Taleb est heureux parce que son nouveau maître sera un vrai musulman, « comme le roi Zaher Chah » (renversé en 1973). « Dans ce temps-là, nous vivions heureux! »

Mais, à Kaboul, une semaine après cette « révolution islamique » qui a secoué le pays, tous ne partagent pas l'optimisme du domestique. « Les moudjahidines nous ont promis qu'une fois au pouvoir ils apporteraient la paix, souligne un jeune médecin; mais regardez, ici, c'est toujours la guerre, on ne s'en sort pas! »

Des combats comme jamais dans Kaboul

Le conseil intérimaire moudjahidine est arrivé à Kaboul mardi dernier en grande pompe. À la radio, on chantait des hymnes des guerriers afghans et on annonçait le retour de la paix. Pourtant, l'arrivée des moudjahidines dans la capitale a donné lieu à une vague de combats d'une violence jamais vue depuis bien longtemps. Pour la première fois, les affrontements ont eu lieu « à la libanaise ». Les attaques de moudjahidi-

ne kamikazes se multiplient. À la brunante, c'est toujours la même terreur : les moudjahidines tirent en l'air pour manifester leur joie. Mais aux célébrations se mêlent des combats de quartier. Les jeunes qui tiennent les nombreux barrages deviennent nerveux et, pour un rien, ils appuient sur la gachette.

Les forces de la nouvelle coalition afghane ont repoussé leur ennemi radical Hekmatyar loin de la ville, mais la guerre se poursuit dans les villages à proximité de la capitale. Le bruit sourd des explosions résonne du soir au matin. Un éclat d'obus a tué le jeune Fakhim, 19 ans, alors qu'il tentait d'attraper des pigeons sur un toit. « Je voudrais me plonger dans ses vêtements! Je voudrais que mon cœur éclate pour lui! » criait sa mère, hystérique, le lendemain matin. Après 14 ans de guerre contre le régime communiste, le malheur continue de s'acharner sur l'Afghanistan.

Depuis l'arrivée du nouveau président Modjadedi, il n'y a plus d'eau ni d'électricité à Kaboul. Il y a des pénuries de farine et de riz. Kaboul est surpeuplée en raison du retour des réfugiés (ils étaient quatre millions pendant la guerre contre les Soviétiques). L'hôpital pour enfants est rempli à craquer. Dans la tourmente, les commerçants, qui ont fermé leurs magasins depuis le dernier week-end, hésitent à les rouvrir. Les moudjahidines se battent pour assouvir leurs ambitions,



Le commandant Massoud accueille ses camarades à Kaboul.

prétend Bazot, un des rares membres du Parti Watan (communiste) qui ose sortir de l'ombre. « Au moins, avec Najibullah, il y avait de l'ordre dans la ville », souligne le militant. Bazot oublie d'ajouter que les torts du régime communiste sont fort nombreux : on le rend responsable d'au moins un million et demi de morts de 1979 à 1989.

Le quartier où réside Bazot est peuplé à 90 p. cent d'anciens du Parti communiste et de hauts fonctionnaires. Aujourd'hui, la plupart se terrent hors de la capitale. Les rebelles qui gardent les immeubles empêchent les journalistes de rencontrer les résidents qui sont encore dans le quartier. « C'était un parti hai, le pire parti du monde », nous explique un rebelle, Abdul Samadi. « Il faut pu-

nir ceux qui nous ont fait du mal. Nous pardonnerons à ceux qui se repentissent. »

Le nouveau gouvernement a décrété une amnistie pour les anciens membres du Parti communiste, « les traîtres ». Il a aussi mis la population en garde : « Pas de pillage, sinon nous appliquerons les lois de l'Islam. »

Zia Nassryn, un Afghan qui habite habituellement New York, est très déçu par l'arrivée des moudjahidines. « Ce sera un gouvernement de mollas. C'est facile de devenir un grand chef; on n'a qu'à se faire pousser la barbe, crier Allah est grand et s'acheter une kalachnikov! Nous reculons 200 ans en arrière. Je reviendrai lorsqu'il y aura la démocratie. » Zia ne reviendra pas de sitôt en Afghanistan.

Des soldats mutinés prennent le pouvoir en Sierra Leone

Reuter
CONAKRY

Le président de la Sierra Leone, Joseph Momoh, s'est réfugié hier en Guinée après avoir été renversé par des soldats mutinés à Freetown, a-t-on appris de source autorisée à Conakry, capitale guinéenne.

À Freetown, les mutins avaient annoncé, dans un message radio-diffusé hier matin, qu'ils avaient pris le pouvoir et mis en place un Conseil national provisoire de défense.

Toutes les frontières du pays, terrestres, maritimes ou aériennes ont été fermées, a déclaré le chef des mutins, le lieutenant-colonel Yaya Kanu, à la BBC, reçue en Côte-d'Ivoire.

L'armée, la police et les forces de sécurité semblent soutenir le putsch, organisé par des soldats qui tentent depuis 13 mois de repousser une invasion d'opposants venus du Liberia, dans l'est du pays, ont précisé les diplomates.

Les troubles avaient débuté mercredi avec l'entrée dans la capitale Freetown d'une cinquantaine de soldats venus du front qui se sont emparés de la présidence et d'une station de radio privée.

Yaya Kanu a précisé que les membres du conseil seraient rapidement nommés et élaboreraient un programme en vue de la tenue d'élections. Il a ajouté que le conseil ne négocierait pas avec les partis politiques de la Sierra Leone, car la plupart sont compromis avec le régime de Joseph Momoh. « Je suis favorable au retour au pluralisme, à 150 p. cent », a-t-il dit.

La Chine expulse sept Européens

d'après Reuter et AFP
PÉKIN

Sept Européens, dont trois députés, ont été arrêtés hier à Pékin après avoir manifesté pour les droits de l'homme place Tiananmen. Ils devaient être expulsés ce matin, heure locale.

Les manifestants — qui venaient de France, d'Allemagne, de Suisse et de Grande-Bretagne — ont déployé une banderole et des affiches demandant plus de démocratie et des syndicats libres sur la place où l'armée chinoise avait écrasé le mouvement du « Printemps de Pékin » en juin 1989, ont déclaré des témoins.

Ils ont été rapidement emmenés par la police. De source chinoise, on a déclaré qu'ils resteraient dans un hôtel au cours de la nuit et seraient mis dans un avion à destination de Hong Kong ce matin à 7 h 50.

Trois journalistes étrangers, deux allemands et un britannique, qui se trouvaient avec la délégation place Tiananmen, avaient également été appréhendés puis remis en liberté dans la soirée.

Cette mesure d'expulsion ne constitue pas une surprise: la Chine avait expulsé en janvier trois députés canadiens qui avaient rencontré des parents de dissidents emprisonnés et voulaient déposer une gerbe place Tiananmen en souvenir des victimes de la répression de juin 1989.

Israël parle de succès, les Arabes de blocage

d'après Reuter et AFP
WASHINGTON

Israël a estimé hier que la cinquième session des pourparlers sur le Proche-Orient avait été un succès, mais les Arabes ont estimé qu'aucun progrès véritable n'avait été accompli.

Pour le porte-parole adjoint israélien Benjamin Netanyahu, cette session qui s'est achevée hier, est « la première réunion efficace que nous ayons eue » depuis le début des discussions amorcées à la conférence de Madrid en octobre dernier.

Israël semble avoir engagé une vaste opération de relations publiques pour tenter de convaincre la fraction modérée de l'électorat israélien de voter pour le premier ministre Yitzhak Shamir lors des élections législatives du 23 juin.

Israël a proposé la tenue d'élections municipales dans les territoires occupés, pour la première fois depuis 1976. Il a également offert mercredi de restituer immédiatement aux Palestiniens le contrôle du système de santé publique.

Les Palestiniens sont loin de se montrer enthousiastes à l'égard des propositions israéliennes. Ils souhaitent des élections sous contrôle international pour élire un parlement qui puisse gouverner les territoires.

Hanane Achraoui, porte-parole palestinien, a fait part de sa déception. « Je ne dirai pas que nous avons progressé. Nous négocions un transfert d'autorité et non une délégation des tâches », a-t-elle dit.

Selon elle, la session de Washington a été « une perte de temps », les Israéliens n'ayant fait preuve « d'aucune bonne volonté », multipliant les « manœuvres dilatoires visant à dé-

tourner les négociations de leur but véritable ».

« Les Israéliens négocient avec les médias, pas avec nous, a-t-elle ajouté. Nous les appelons à libérer le processus de paix des contraintes des élections israéliennes ».

Mme Ashraoui a affirmé que les Israéliens ont « rejeté » six documents palestiniens proposant des mesures immédiatement applicables dans les territoires occupés dans les domaines de la planification, du cadastre, des ressources hydrauliques et de l'accès des Palestiniens aux documents qui les concernent, ainsi que des mémoranda sur les violations des droits de l'homme en Cisjordanie et Gaza.

Le chef de la délégation syrienne Mouwafak al-Allaf a de son côté déclaré que les discussions bilatérales avec les Israéliens « n'étaient pas beaucoup plus avancées qu'au début du processus de paix » il y a six mois.

Le Monde
Autres informations
► A14, A15

Le bénévolat, pourquoi pas?

7. Pour faire connaître l'organisme: fcaBq

FÉDÉRATION DES CENTRES D'ACTION BÉNÉVOLE DU QUÉBEC

La communication publique
par Yves Boulet, m.b.a. et Lyne Bélanger, m.b.a.*
Que ce soit pour se faire connaître, recruter des bénévoles, faire une levée de fonds ou défendre une cause sociale, les organismes bénévoles doivent se doter d'un programme de communications publiques. Étant donné les contraintes budgétaires avec lesquelles ils vivent, ce programme comptera davantage sur les relations publiques et sur une utilisation judicieuse des médias et du lobbying.

Les relations de presse
Les relations de presse consistent à fournir, aux médias de masse, de l'information d'intérêt public sur l'organisme bénévole et ses services. Contrairement à la publicité, ce moyen de diffusion de l'information est gratuit. Il faut donc s'assurer que l'information puisse intéresser un large public si l'on veut que les journalistes s'y intéressent.

- Les 3 principaux outils de relations de presse :**
- La conférence de presse;
 - Le communiqué de presse;
 - L'entrevue de presse.

1. La conférence de presse
On convoque généralement une conférence de presse lorsqu'on veut communiquer à la population une nouvelle d'importance. On fait alors parvenir des invitations aux différents médias. Pendant la conférence, des gens de l'organisme présentent brièvement les communiqués de presse et répondent aux questions des journalistes présents.

2. Le communiqué de presse
C'est un document qui contient, sur 2 pages au maximum, l'information que l'on veut diffuser. Il est expédié à tous les médias de la région.

3. L'entrevue de presse
Elle est utile pour aborder un sujet en profondeur avec un nombre restreint de journalistes. Elle couvre des sujets qui vont au-delà de la nouvelle brève.

Les types de médias de masse
On utilise les médias de masse avec des relations de presse ou de la publicité. Dans un cas comme dans l'autre, il est bon de connaître les caractéristiques de chacun de ces médias.

- Les médias de masse**
- Le journal
 - La radio
 - La télévision
 - Les revues et les magazines
 - Le dépliant publicitaire
 - L'affichage

1. Le journal
Parce qu'il présente une information écrite, le journal est un bon média pour diffuser une information élaborée. Cet outil a l'avantage de permettre des délais de diffusion relativement courts. Les annonces classées deviennent une solution pratique pour ceux dont le budget ne permet pas l'achat de publicité.

2. La radio
C'est un bon moyen pour diffuser une information simple et brève. Son principal avantage réside dans son action immédiate et dans la possibilité d'atteindre un auditoire souvent bien identifié. Notons que, au Québec, il existe actuellement plus de 80 stations radiophoniques.

3. La télévision
Elle permet de toucher plusieurs groupes de téléspectateurs, localement ou sur le plan national, selon les préférences et les besoins. Par contre, y faire de la publicité est onéreux pour les organismes sans but lucratif.

4. Les revues et les magazines
Les tarifs publicitaires y sont assez élevés, mais ce sont de bons outils de relations de presse. Même s'ils sont généralement spécialisés dans un domaine bien précis et touchent un public restreint, ils ont l'avantage d'être conservés beaucoup plus longtemps que les journaux et d'être consultés par plusieurs personnes.

5. Le dépliant publicitaire
C'est un outil très efficace et pratique, car il peut être conçu selon les besoins spécifiques de l'organisme. L'information y est brève ou élaborée, selon le besoin, et il peut être distribué à des endroits spécifiques, uniquement aux personnes susceptibles d'être intéressées par son contenu. Il peut être conservé facilement et longtemps. Tous ces avantages en font un média très avantageux.



6. L'affichage
C'est un média efficace et relativement peu coûteux... si l'on n'opte pas pour les grands panneaux-réclame qui bordent nos routes et qui ne diffusent qu'une information très simple et très brève. Il faut préférer les posters, les affiches de plus petit format et les cartes d'affaires qui, s'il sont placés au bon endroit et au bon moment, sont extrêmement efficaces.

7. Le Lobbying
Le lobbying est l'art de faire avancer une cause par la voie politique. Cette forme de communication met en relation l'organisme et les gouvernements. La qualité du lobbying peut avoir des répercussions importantes sur l'opinion publique. Si l'organisme défend une cause sociale qui implique la modification d'une loi ou d'un règlement, le lobbying est un mode de communication à ne pas négliger.

En bref...
Que ce soit pour demander un appui ou offrir des services, il est essentiel pour toute organisation, d'élaborer un bon programme de communications, car celui-ci sert de pont entre l'organisme bénévole et le grand public.

Si vous voulez obtenir le contenu intégral des 7 thèmes de ce cours publié dans La Presse (coût: 7\$) ou recevoir gratuitement le répertoire de nos cours de formation générale et professionnelle, par correspondance, communiquez avec nous, sans frais:
Direction générale de la formation à distance: (514) 873-2210 ou 1-800-361-4886.
Le tiré à part est également disponible à la Fédération des centres d'action bénévole du Québec. Tél: (514) 524-7515.

ou Brunchier ce week-end

A.L. VAN HOUTTE: 2027, rue Metcalfe. Menu «son et brioches». Croque-matin, bagel saumon fumé et fromage à la crème, oeuf bénefictine, à partir de 3,95\$/pers. Menu à la carte disponible. Tél.: 849-5466

AUBERGE LE VIEUX SAINT GABRIEL: Situé au coeur du Vieux Montréal, dans la plus vieille auberge d'Amérique du Nord. Venez y «bruncher» en famille. Buffet et grillades à volonté, entrecôtes, poulet, agneau, médaillon de porc. Table de salades et chariot de desserts ne sont qu'un aperçu de nos délices. Tous les dimanches, de 11 h 30 à 15 h. Adultes 17,95\$, 1/2 prix pour les enfants de 10 ans et moins. 426, rue St-Gabriel, MtL. Tél. 878-3561.

EL TORO: Buffet familial servi aux jardins terrasse. Garderie gratuite le midi. Rôti de bœuf, crevettes, saumon fumé, etc. 12,95\$ — 4,95\$ pour enfants de moins de 10 ans. Rés.: 387-7367. 1647, rue Fleury est.

HÔTEL DES GOUVERNEURS - ÎLE CHARRON: Dimanche familial: brunch de 10 h 30 à 14 h 30. Adultes: 17,95\$, âge d'or: 15,95\$, enfants de moins de 12 ans: 8,50\$. Buffet du soir, adultes: 16,95\$, âge d'or: 14,95\$, enfants: 8,50\$. Samedi soir: buffet et mer. 651-6510. (Autoroute 20, sortie 89). Musique pendant les repas. Gâteau d'anniversaire et photo-souvenir.

HOLIDAY INN AÉROPORT: Dimanche, brunch sous les tropiques. Amenez votre famille dans un endroit différent. Vous y dégusterez une cuisine savoureuse servie dans un décor exotique. Apportez vos maillots et profitez de la piscine de notre jardin intérieur. Tous les dimanches de 11 h à 14 h 30. Stationnement gratuit. Adultes: 17,95\$. Aînés: 15,95\$. Enfants: 8,95\$. 6500, Côte-de-Liesse, Saint-Laurent (Québec), (514) 739-3391.

HOLIDAY INN CROWNE PLAZA: CENTRE-VILLE: Venez vous détendre et vous régaler à notre somptueux brunch familial au Café et Restaurant Les Verrières. Pour mieux vous servir, nous avons prolongé nos heures de 11 h 30 à 15 h. Réservations suggérées. 842-6111, 420, Sherbrooke ouest. Adultes 17,95\$; seniors 15\$; enfants 10\$. Taxes et service en sus.

HÔTEL LE CHANTECLER: 45 minutes de Montréal. BRUNCH MUSICAL ET ROYAL servi en salle Verrières surplombant lac et village de Ste-Adèle. 11 h 30 à 13 h 30. Adultes 21,50\$, enfants 13\$. Buffet chaud et froid. Taxes et service en sus. N'oubliez pas notre Brunch POUR VOUS, MAMANI RÉSERVEZ sans frais de MtL: 393-8884.

HOSTELLERIE LES TROIS TILLEULS: Au bord de la rivière Richelieu, près de Montréal, dans un décor rustique. Samedi et dimanche, petit déjeuner brunch 7h30 à 10h, 9,75\$; samedi midi, déjeuner table d'hôte 20,50\$. Dim., brunch gourmand, 11 h à 14 h 30, 24,50\$. 584-2231.

HOSTELLERIE RIVE GAUCHE: Sous le charme d'un petit hôtel raffiné le long de la rivière Richelieu, nous saurons réjouir ceux qui nous découvriront. Brunch gourmand de 11 h à 15 h, 16,50\$/pers. 467-4477.

LE CERCLE DE L'HÔTEL LE QUATRE SAISONS: Éléance et gourmandise. Deux choix de brunch: Le «léger» à 21,75\$ offre un choix exquis de fruits, salades composées, terrines, poissons fumés, crustacés en saison et le buffet de desserts somptueux. Le «gourmand» à 26,75\$ offre, en plus, une sélection de savoureux plats raffinés comme le pavé de saumon en sauce basquaise à l'orange, le canelloni panaché au sabayon de trois fromages, l'agneau au romarin, la grillade de fruits de mer épicée à l'ani étoilé avec tectucine sans oublier les traditionnels oeufs bénefictine. Demi-prix pour les enfants de 4-12 ans. 1050, rue Sherbrooke ouest, réservations 284-1110.

SI VOUS DESIREZ ANNONCER DANS CETTE RUBRIQUE, APPELEZ (514) 285-7062

LE BEAVER CLUB: Le Reine Elizabeth. Brunch de la fête des Mères dans la plus pure tradition. Avec un petit cadeau pour maman. 29,75\$. Dîner table d'hôte: à partir de 29,75\$. Moitié prix pour les enfants de moins de 10 ans. Taxe et service non compris. Réservations: 861-3511.

L'ESCAPADE: Le Château Champlain, 36e étage, panoramique. Brunch fête des Mères. Parmi les spécialités: Ballonnes de fruits de mer Nantuo, contre-filet de bœuf Renaissance, 28,75\$ par pers. Le soir, buffet gastronomique: Côte de bœuf de l'Ouest rôti au jus, Wellington de saumon au beurre de champagne. 37\$ par pers. Moins de 10 ans moitié prix. 878-9000, poste 562.

RESTAURANT LE MITOYEN: Un brunch détendu et raffiné, dans une maison construite du grand Montréal. Les dimanches du Mitoyen s'étirent en douceur et en fraîcheur. Menu 25\$. Le Mitoyen, 652, place Publique, Ste-Dorothee, Laval. Rés.: 689-2977.

LE MONTRÉALAIS: Le Reine Elizabeth. Brunch de la fête des Mères. Avec une petite surprise pour maman. 23,75\$. Dîner table d'hôte: à partir de 22,75\$. Moitié prix pour les enfants de moins de 10 ans. Taxe et service non compris. Réservations: 861-3511.

LE RIB'N REEF Une tradition à Montréal depuis 30 ans. Réputé pour son rôti de bœuf. Le dimanche, journée familiale: brunch et buffet du soir. Brunch de 11 h à 14 h 30, 14,95\$. Buffet du soir: 16,95\$, incluant côte de bœuf, enfant, moitié prix. Le samedi soir, souper danois: avec table d'hôte à partir de 13,95\$. 8105, boul. Décarie. Réservation: 735-1601. Stationnement gratuit avec service de valet.

LE TOIT ROUGE: Dimanche: Journée familiale avec son brunch et buffet du soir. Venez savourer notre fabuleux buffet chaud et froid à volonté. Chaud: Rôti de bœuf, casserole de fruits de mer, filet de poisson, lasagne. Froid: Variété de viandes, charcuteries et salades. Notre savoureux comptoir de desserts: fruits frais, fondue au chocolat. Brunch du dimanche: de 11 h à 14 h 30, adultes: 13,95\$, enfants: 5,95\$. Buffet du soir: dès 17 h à 20 h 30, adultes: 13,95\$, enfants: 5,95\$. 5440, Sherbrooke est, au coin de l'Assomption, en face du village Olympique. Réservations: 259-3748. Stationnement gratuit.

LES MARRONNIERS: Résidence pour retraités située à 5 minutes de Montréal par le pont Papineau. Les Marronniers vous offre son délicieux brunch tous les dimanches, de 11 h 30 à 13 h, à 11\$/personne, taxe incluse. Réservation: 858-1500. 1500, montée Monette, Vimont, Laval.

RESTAURANT PLAZA VILLA BORGHESE: Fine cuisine italienne, spécialité romaine. Table d'hôte à partir de 12,75\$ à 16\$. Du lundi au samedi de 17 h 30 à 23 h 30. Nous offrons une bouteille de vin importé à chaque 4 personnes. 5486, boul. Saint-Laurent (coin rue Saint-Viateur). Rés.: 273-4097.

RÔTISSERIE «AU PETIT POUCE» INC.: L'endroit par excellence pour le petit déjeuner depuis plus de 45 ans. Dégustez notre fameux jambon fumé à l'éradie, glacé au sucre, dans le plus beau décor qui soit: «Les Laurentides». Nous servons les déjeuners en tout temps. 1030, route 117, Val-David, sortie 76, autoroute des Laurentides. (819) 322-2246.

VIEUX KITZBUHEL INC.: Situé sur les rives du lac St-Louis à l'île Perrot, le Guide gastronomique du Québec lui accorde trois étoiles pour sa cuisine, la qualité de son service et son ambiance autrichienne. Ouvert du mar. au dim. de 11 h à 23 h. Déjeuner d'affaires - table d'hôte - menu à la carte, et le meilleur brunch du West Island tous les dimanches de 11 h à 15 h, 16,50\$/pers. Enfants: 8,50\$. 505, boul. Perrot, île Perrot, 453-5521. Suivre la route 20 ouest jusqu'au boulevard Perrot sud, 1,6 km au sud.

Le Monde

Deux ponts sautent en Bosnie, faisant une vingtaine de morts

d'après Reuter et AFP
SARAJEVO

Quinze à 20 personnes ont péri hier à l'aube en Bosnie-Herzégovine lors de l'attaque de deux ponts reliant la république à la Croatie, ont rapporté la police et un hôpital.

Des bombes ont explosé à l'aube, peu après l'ouverture au public des deux ouvrages d'art enjambant la Save, dans la ville de Brcko. Selon l'hôpital de la ville, l'opération, qui n'a pas été revendiquée, a également fait huit blessés. Des images tournées par une équipe de World Television News ont montré des mares de sang et des lambeaux de chair aux abords du pont routier.

Radio-Sarajevo a par ailleurs signalé des combats dans plusieurs autres villes. Trois personnes ont été tuées dans la nuit de mercredi à jeudi par des bombardements à Mostar, dans le sud-ouest de la république.

La capitale bosniaque Sarajevo a subi à l'aube ses pires bombardements depuis le début des combats interethniques il y a deux mois. Deux personnes ont été tuées, a rapporté la police de Sarajevo, qui a accusé les milices serbes d'avoir ouvert le feu depuis les faubourgs.

La présidence yougoslave, qui ne représente que les Croates et les musulmans, a exhorté jeudi la Yougoslavie à entamer des «pourparlers intensifs sur les problèmes concernant l'armée du peuple yougoslave», accusée d'être responsable des bombardements contre Sarajevo, pilonnée depuis une semaine.

La Bosnie-Herzégovine a été admise hier à Helsinki au sein de la CSCE (Conférence sur la sécu-

rité et la coopération en Europe) dont elle devient le 52^{ème} membre. La République fédérale de Yougoslavie (RFY), créée lundi dernier par la Serbie et le Monténégro, s'est pour sa part vu accorder un sursis: la CSCE a décidé de «ne pas la suspendre», tout en laissant ouverte la question de son statut.

Le pessimisme s'installe enfin dans les négociations tri-communautaires de paix de Lisbonne où l'ambassadeur portugais Jose Cutileiro, au nom de la CEE, a repris hier matin une nouvelle série d'entretiens séparés avec les parties au conflit.

Serbes et Musulmans dans leurs brèves déclarations aux journalistes continuent de se lancer des accusations réciproques sur l'aggravation des conflits en Bosnie-Herzégovine, tandis que M. Cutileiro tente de faire asseoir à la même table les représentants des trois communautés.

DÉPÊCHES

OTAN

Commandant suprême

Le Comité des plans de défense de l'OTAN a nommé le général américain John Salikashvili commandant suprême des forces alliées en Europe en remplacement du général John Galvin. Agé de 55 ans et né à Varsovie, le général de corps d'armée Shalikashvili sera également nommé commandant en chef des forces américaines en Europe. Le transfert des commandements aura lieu au cours de l'été. Le général Salikashvili avait dirigé après la guerre du Golfe l'opération Provide Comfort, qui avait pour objectif de protéger et de ravitailler en vivres les Kurdes du nord de l'Irak.

ELTSINE

Pour un référendum

Le président russe Boris Eltsine a prôné l'organisation d'un référendum sur la constitution en critiquant le Congrès des députés russes, lors de sa visite dans l'usine métallurgique de Tcherepovetz (nord de la Russie). «Je pense qu'il faut présenter la constitution lors d'un référendum populaire et tout sera décidé, il n'existera plus ce Congrès». Il a appelé la population russe à récolter au moins un million de signatures pour obtenir l'organisation d'une telle constitution.

TADJIKISTAN

Pouvoirs spéciaux

Le Parlement du Tadjikistan a accordé hier des pouvoirs spéciaux au président Rakhmon Nabiyev pour faire face aux troubles dans cette ancienne république soviétique d'Asie centrale. Les députés, réunis à huis clos, ont modifié la constitution et ont adopté une loi instaurant provisoirement un régime présidentiel. Pendant que le Parlement, boycotté par certains députés d'opposition, se réunissait, partisans et adversaires du gouvernement ont manifesté parallèlement dans les rues de Douchanbé, la capitale, pour la troisième journée consécutive. Selon Interfax, les manifestations auraient gagné d'autres villes. Musulmans et démocrates de l'opposition réclament le départ du président conservateur Rakhmon Nabiyev, qui a dirigé le Tadjikistan pendant une bonne partie des 20 dernières années.

GUATEMALA

Remaniement et tension

Le président guatémaltèque Jorge Serrano a procédé hier au remaniement de son gouvernement conservateur qui, de plus en plus isolé politiquement, est confronté depuis plusieurs semaines à une vague de manifestations estudiantines autour desquelles pourraient se cristalliser un mécontentement populaire grandissant. Quatre portefeuilles ministériels et quatre postes de secrétaires de la présidence vont changer de titulaires. Ce changement est marqué par le départ de deux hommes qui étaient considérés comme très proches du président, Miguel Angel Montequé (Santé) et Manuel Conde (secrétaire général de la présidence).

ALLEMAGNE

Pour une présence US

Le président allemand Richard von Weizsacker a demandé hier au Congrès de résister à la tentation de retirer toutes les troupes américaines d'Europe après la fin de la guerre froide. «Nous ne tombons plus d'accord sur tout aussi facilement que pendant la guerre froide», a reconnu M. von Weizsacker dans un discours devant les deux chambres réunies au Congrès. Il a souligné que les États-Unis, l'Allemagne et les autres États européens avaient un intérêt commun à faire face aux risques de prolifération nucléaire et d'instabilité due aux sentiments nationalistes, ethniques et religieux.

ET SI ON PLANTAIT DES ARBRES!

Remise gratuite de pousses d'arbres

samedi 2 mai au Complexe Desjardins de 10 h à 17 h et du 2 au 9 mai* dans toutes les PJC Jean Coutu.

PLUSIEURS PERSONNALITÉS SERONT PRÉSENTES :
VÉRONIQUE LE FLAGAIS - DANIELLE BISSONNETTE - DIANE ST-JACQUES - RICHARD NIQUETTE - ISABELLE LAJEUNESSE - JACQUES SALVAIL - MICHEL D'AIGLE - VINCENT BILODEAU - TRISTAN DEMERS - PIERRETTE ROBITAILLE - SERGE TURBIDE - ANDRÉE COUSINEAU - LUCIE LACHAPPELLE - MARTHE CHOQUETTE - LOUIS-PAUL ALLARD
AINSI QUE DES PERSONNALITÉS DU RÉSEAU T.V.A.

Une initiative de :

JEAN COUTU



Gouvernement du Québec
Ministère des Forêts

Collaboration spéciale :



Environnement Canada

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Environnement

HYDRO QUÉBEC

Fondation Québécoise de la Faune

Complexe Desjardins

Radiomutuel

CKAC73AM

* TANT QU'IL Y EN AURA

CKVL

CKOI 96.9 FM

TVR

La Presse

TILEM

Le Monde

Cuba a gagné la bataille de la pomme de terre

d'après AP et AFP
GUIRA DE MELENA, Cuba

Cuba a gagné la « bataille de la pomme de terre ». C'est le constat surprenant que le président cubain Fidel Castro a dressé mercredi soir avec des accents militaires et une sincère satisfaction devant environ 1500 ouvriers à Guira de Mele-

na. Confrontées à la chute des régimes communistes et à la perte de l'aide financière (plusieurs millions de dollars) de l'ancien allié soviétique, les autorités de La Havane ont dû se mobiliser dans un domaine inattendu: celui de l'approvisionnement du pays en pommes de terre.

Face à la pénurie de cette denrée alimentaire, Fidel Castro, à la tête de Cuba depuis 33 ans, avait décrété la mobilisation des fonctionnaires, de l'armée, des étudiants et de toute personne capable de lutter contre la pénurie.

Selon le chef de l'Etat cubain, les quelque trois millions d'habitants de La Havane et de la province environnante auront assez de pommes de terre jusqu'au mois de novembre.

« Nous avons deux fois plus de pommes de terre que l'an dernier », a-t-il poursuivi dans un discours de près d'une heure et demie au sud-ouest de la capitale. Cette région a été la plus productive cette année.

Les premières pluies du mois d'avril sont pourtant source d'inquiétude. Elles pourraient être préjudiciables à la qualité de la production si elles interviennent lors du convoyage jusqu'aux entrepôts réfrigérés.

Fidel Castro a également exprimé sa préoccupation concernant les heures de travail pour le 1er Mai et le jour de la Mère, dimanche. « Nous ne pouvons pas nous reposer une minute. Nous ne produisons pas pour la bourgeoisie comme dans les pays capitalistes, mais pour le peuple », a-t-il noté.

Par ailleurs, le suffrage universel au vote direct et secret, la transformation de Cuba en un état laïc et non plus athée, garantie des investissements étrangers et restructuration de l'administration des provinces, seront les principales modifications de la constitution cubaine qui seront débattues lors de la session d'été de l'Assemblée nationale populaire (ANP).

L'effet Anita Hill fait trembler la classe politique américaine

Agence France-Presse
WASHINGTON

Un vent de fronde féminine souffle sur la classe politique américaine, où deux femmes, novices en politique, ont récemment créé la surprise en battant des politiciens expérimentés, à qui elles reprochaient leurs prises de position sexistes.

Après Carol Braun, une fonctionnaire noire de 44 ans, qui avait battu en mars dernier le sénateur démocrate sortant Alan Dixon, lors des primaires de l'Illinois, une autre inconnue a surpris toute la classe politique mardi soir en emportant les primaires sénatoriales démocrates de Pennsylvanie.

Lynn H. Yeakel, présidente d'une association de soutien financier aux femmes politiques, a battu le gouverneur-adjoint de l'Etat Mark Singel, qui bénéficiait du soutien du parti et était considéré comme le favori par tous les experts. Mme Yeakel a obtenu 44 p. cent des suffrages contre 33 p. cent à M. Singel.

Mais ce n'est pas vraiment contre M. Singel que cette blonde quinquagénaire avait fait

campagne. Elle avait concentré toutes ses attaques contre le sénateur sortant, le républicain Arlen Specter, 62 ans, dont l'attitude pendant l'affaire Clarence Thomas l'année dernière l'avait « exaspérée ».

Comme des millions d'Américains, Mme Yeakel avait suivi à la télévision les auditions de la commission judiciaire du Sénat chargée de statuer sur la nomination de ce juriste noir conservateur, candidat du président Bush à la Cour suprême, accusé de harcèlement sexuel par son ancienne collaboratrice Anita Hill.

C'est en voyant M. Specter, ancien procureur, faire subir au nom du parti républicain un contre-interrogatoire musclé à Anita Hill devant une commission sénatoriale composée exclusivement d'hommes, que Mme Yeakel avait décidé de se lancer dans la politique.

Au cours de sa campagne pour les primaires, cette professionnelle de la publicité a dépensé 200 000 dollars de sa fortune personnelle pour inonder les télévisions locales d'un spot télévisé montrant le sénateur interroger durement Anita Hill au cours des auditions. « Est-ce que cela vous a mis autant en colère que moi? », demandait-elle.

Les sondages effectués à la sortie des bureaux de vote ont montré que 55 p. cent des électrices avaient voté pour elle et que 60 p. cent de son électorat était contre la nomination de Clarence Thomas.

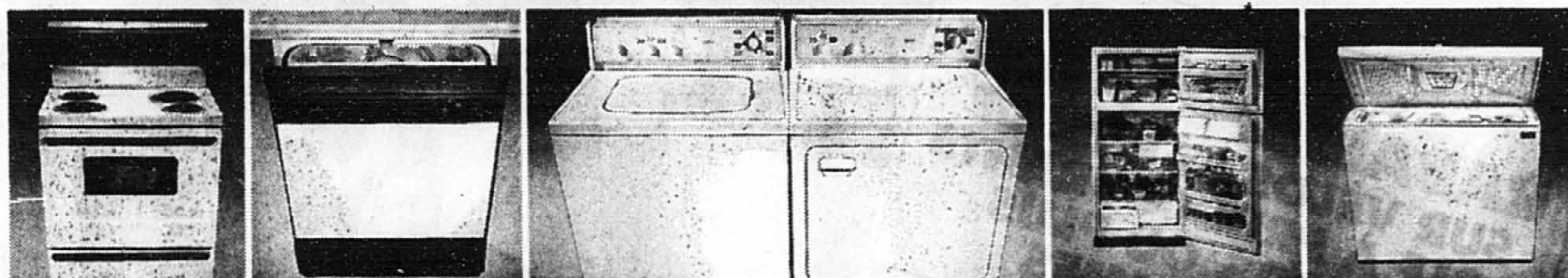
« L'effet Anita Hill » avait déjà été évoqué le mois dernier après la victoire de Mme Braun dans l'Illinois. Cette jeune femme, qui pourrait devenir la première femme noire et le premier Démocrate noir du Sénat, avait elle aussi déclaré avoir décidé d'entrer dans la course aux sénatoriales après l'affaire Clarence Thomas.

Les femmes candidates à des postes de sénateurs, représentants ou gouverneurs à l'automne prochain sont plus nombreuses que jamais: alors qu'il n'y a encore que trois femmes gouverneurs et deux sénateurs, les associations féministes recensaient la semaine dernière 119 candidates démocrates et 53 républicaines pour le Sénat, la Chambre des Représentants et des postes de gouverneurs.

Leur élection est loin d'être assurée, mais Lynn Yeakel affirmait mercredi que « 1992 sera l'année des femmes dans la politique ».

SAMEDI SEULEMENT CHEZ SEARS

Rabais sur tous les électroménagers Kenmore... des plus pratiques pour la vie moderne



- Rabais 30\$!** Cuisinière à nettoyage facile avec dessus à rebord pour retenir les liquides, éléments à réglage progressif de chaleur. Blanc. 226 560 010. Supplément pour amande **489⁹⁹** Ch. Ord. 519,99\$
- Rabais 60\$!** Lave-vaisselle 24" à encastrer. Contre-porte en plastique. Distributeur de détergent/agent de rinçage. Blanc. 226 571 000. Supplément pour installation **359⁹⁹** Ch. Ord. 419,99\$
- Rabais 20\$ de plus!** Laveuse 6 programmes de grande capacité. 3 niveaux d'eau, 5 températures lavage/rinçage. Blanc. 266 541 160. **529⁹⁹** Ch. Était 669,99\$ Puis 549,99\$
- Rabais 20\$ de plus!** Sécheuse 6 programmes, 3 réglages de chaleur. Porte à ouverture ovale. Blanc. 266 581 160. **359⁹⁹** Ch. Était 459,99\$ Puis 379,99\$
- Rabais 20\$ de plus!** Réfrigérateur 17.5 pi. cu. tablettes réglables, garde-viande. CD. Blanc. Série 466 535 710. Supplément pour ton amande et CG. Modèle 15.6 pi. cu aussi en réclame **879⁹⁹** Ch. Était 949,99\$ Puis 899,99\$
- Rabais 20\$!** Congélateur 10.0 pi. cu. Isolation polyuréthane 2 1/2". Parois texturées. Capacité de 346 lb. Blanc. 466 548 110. **329⁹⁹** Ch. Ord. 349,99\$

Économisez aussi sur tous les sacs pour appareil photo, les machines à écrire, baladeurs et plus encore!



- Aspirateur Kenmore 1300 W avec Power-Mate™.** Nettoie sur 13 5/8", éclairage. 206 532 710. Pas exactement comme montré **299⁹⁹** Ch.
- Machine à coudre 10 points à sélecteur de largeur et canette à pose verticale.** 206 581 268. **254⁷⁹** Ch. Était 400,42\$ Puis 263,93\$
- Lecteur de DC Pioneer™.** Convertisseur numérique 1 bit, recherche, lecture, sauvegarde. No 28946. **219⁹⁹** Ch.
- Rabais 4\$!** Répoudeur G.E.™ à télécommande sans "beeper", 1 micro cassette. No 16105. **63⁹¹** Ch. Ord. 68,48\$
- Rabais 20\$!** Téléphone Sanyo Super Compaander sans fil. Mémoire 10 numéros. Interphone et appel sonore. No 16421. **199⁹⁹** Ch. Ord. 219,99\$
- Rabais 50\$!** Machine à écrire électronique Smith Corona™ XL-5800 possédant de nombreuses caractéristiques de traitement de texte. No 40084. **269⁹⁹** Ch. Ord. 319,99\$

Hâtez-vous, les magasins n'ont que 10 de chacun de ces articles!



- Rabais 19\$!** Micro-ondes 0.4 pi. cu. d'une puissance de 550 W (CEI). Blanc. 226 586 101. *CEI-Commission électromagnétique internationale - norme 705 **76⁷⁸** Ch. Ord. 95,98\$
- Magnétoscope VHS 2 têtes à télécommande sans fil, minuteur pour 8 émissions/2 semaines.** Prises audio/vidéo. No 30021. **270²³** Ch.
- Télécouleur 14".** Idéal comme 2e appareil! Lampe-écran à allumage presque instantané, syntonisation à synthétisation de fréquence. No 14301. Pas exactement comme montré **199⁹⁹** Ch.
- Télécouleur 20" à syntonisateur rotatif, lampe-écran à allumage presque instantané.** No 14509. **279⁹⁹** Ch. Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears

PAS DE PAIEMENT... SE TERMINE SAMEDI!

PAS DE PAIEMENT NI FRAIS DE CREDIT AVANT SEPTEMBRE 1992 SUR APPROBATION DU SERVICE DU CREDIT. IL Y A DES RESTRICTIONS. DÉTAILS EN MAGASIN. N'oubliez pas chez Sears, il n'y a aucun acompte à payer sur approbation du service du crédit. L'offre s'applique à tout article de 200\$ et plus des rayons ameublement, gros électroménagers, électronique, revêtements de sols et parures de fenêtres sur mesure. L'offre 'Ni paiement ni frais de crédit' est en vigueur dans les magasins et bureaux de vente Sears et dans tout catalogue courant Sears jusqu'au samedi 2 mai 1992. Détails en magasin. CETTE OFFRE NE S'APPLIQUE PAS AUX ARTICLES SOLDÉS DES CENTRES DE LIQUIDATION. PRIX EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 2 MAI 1992, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

SATISFACTION OU REMBOURSEMENT SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ DANS TOUT LE CANADA LA CARTE DE CREDIT NO 1 DES MAGASINS A RAYONS AU CANADA LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE DIEHARD, CRAFTSMAN Les mentions 'Ord.' ou 'Était' de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-9727, Laval: 682-1200, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges de Beauve: 228-2222. Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc. Tous les articles ou dimensions annoncés dans cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.

concours • concours • concours • concours • concours

"Le Grand Ménage du Printemps"

avec **L'ASPIRATEUR CENTRAL BEAM**

en collaboration avec **La Presse** CKAC73AM

À GAGNER

- 3 ASPIRATEURS CENTRAUX BEAM
- 12 MÉNAGES
- 12 FILTRES À EAU BEAM
- 3 "GRANDS MÉNAGES"

Tirage tous les matins entre 7 h 15 et 7 h 45 sur les ondes de CKAC

"Le Grand Ménage du printemps" avec **L'ASPIRATEUR CENTRAL BEAM**

NOM: _____

ADRESSE: _____

TÉLÉPHONE: _____

Du 27 avril au 15 mai 1992 (réglements des concours à CKAC) Dépense ce coupon chez votre détaillant BEAM participant

BELOEL TEL: 464-1014 BROSSARD TEL: 443-4109 CHÂTEAUGUAY TEL: 692-1943 JOLIETTE TEL: 708-0812 LAVAL TEL: 662-2196

LAVAL OUEST TEL: 927-0460 LONGUEUIL TEL: 647-4530 MONTE-AUX-TREMBLES TEL: 940-0189 REPENTIGNY TEL: 582-2752

ROSEMONT TEL: 727-3773 ST-CONSTANT TEL: 632-5281 ST-HYACINTHE TEL: 773-8814 ST-JEROME TEL: 432-1330

STE-THÉRESE TEL: 432-5421 TETRAUVILLE TEL: 354-0205

RÉSULTATS Loto-Québec

Tirage du 92-04-29

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 2 274 368,90\$
5/6+	11 62 028,20\$
5/6	371 1471,30\$
4/6	16 949 61,70\$
3/6	305 279 10,00\$

Ventes totales: 16 892 284,00\$
Prochain gros lot (approx.): 5 000 000,00\$
Prochain tirage: 92-05-02

NUMÉROS: 7 15 28 29 33 41
Numéro complémentaire: 13

Extra

Tirage du 92-04-29

NUMÉROS	LOTS
346245	100 000 \$
46245	1 000 \$
6245	250 \$
245	50 \$
45	10 \$
5	2 \$

Banco

Tirage du 92-04-30

4	12	15	16	18
26	28	29	32	37
47	54	55	56	59
61	64	68	69	70

Prochain tirage: 92-05-01

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

EXPOSITION ET VENTE D'ANTIQUITÉS DE WESTMOUNT

60 ANTIQUAIRES

À L'ARÉNA DE WESTMOUNT

JEUDI 30 AVRIL 11:00 h à 21:00 h
VENDREDI 1 MAI 11:00 h à 21:00 h
SAMEDI 2 MAI 11:00 h à 21:00 h
DIMANCHE 3 MAI 11:00 h à 17:00 h

L'ARÉNA DE WESTMOUNT
4675 RUE STE-CATHERINE OUEST

INFORMATION: 486-7195
ADMISSION: \$ 4.00

UNE RÉALISATION: PROMOTION MARIE-CLAIRE

PLUS DE 3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA PRESSE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

27114655

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563-8688.

CLUB Multi points

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 La Groupe Média/Éditions Hén. Tous droits réservés.

CHEZ SEARS UN JOUR SEULEMENT! SAMEDI LE 2 MAI 1992

RABAIS 5\$

**SUR LES
ACTIVETEMENTS
DRAGON À PRIX
COURANTS DE
15\$ ET PLUS**

Modèles pour femmes.
Couleurs et tailles variées.
Venez tôt pour un meilleur choix!

RABAIS 40%

Sélection de chemisiers, blouses
et pulls dans les rayons de vêtements
sport et Deux Routes^{MD} pour femmes.
Hâtez-vous!

SEULEMENT 19⁹⁹ l'ens. Ord. 44,99\$

Rabais 50%! Ensemble 2 pièces
en coton à motif fleuri; haut à
décolleté en cœur. Tailles
36-44 dans modèles Image.



OFFRE SPÉCIALE

Avec tout achat fait dans un
magasin Sears, vous recevrez
un bon "Merci maman!"
donnant droit à **15% de
rabais** sur la mode féminine,
les accessoires et les chaussures
à prix courants.

À l'exclusion des articles Express Alfred
Sung, Le Château, et des produits de beauté
et fragrances de marques prestigieuses.
Limite d'un bon par client. Bon offert jusqu'au
9 mai 1992 ou jusqu'à épuisement des
stocks. De plus amples détails en magasin.



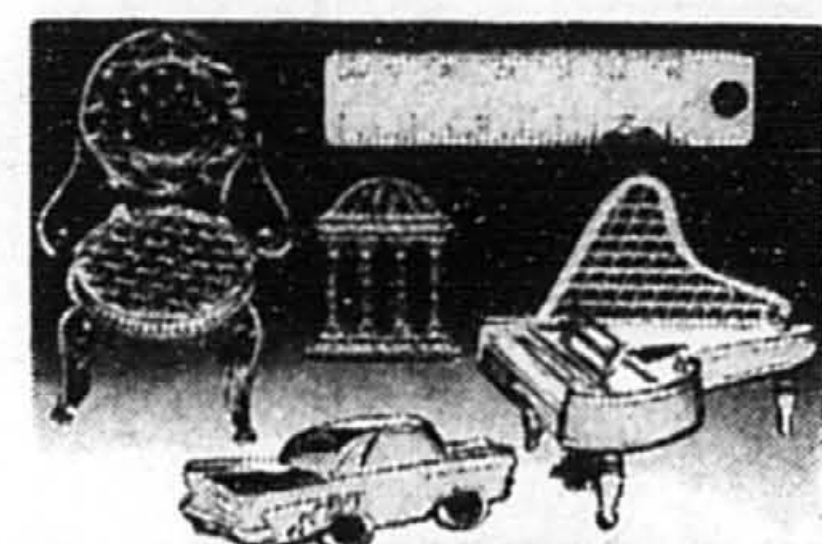
RABAIS 20%

**SUR VÉLOS ET ENS. DE
GOLF À PRIX COURANTS
DE 200\$ OU PLUS
POUR FEMMES**



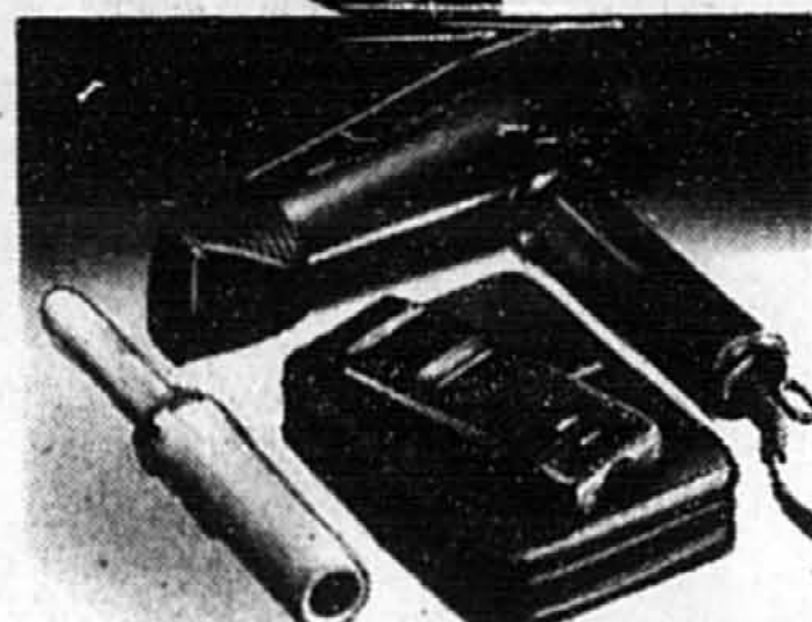
RABAIS 25%

Pour maman... fragrances préférées
et produits pour le bain.
Ord. 4\$-38\$. Ch...3\$-28,50\$
Les prix ord. mentionnés sont des prix Sears



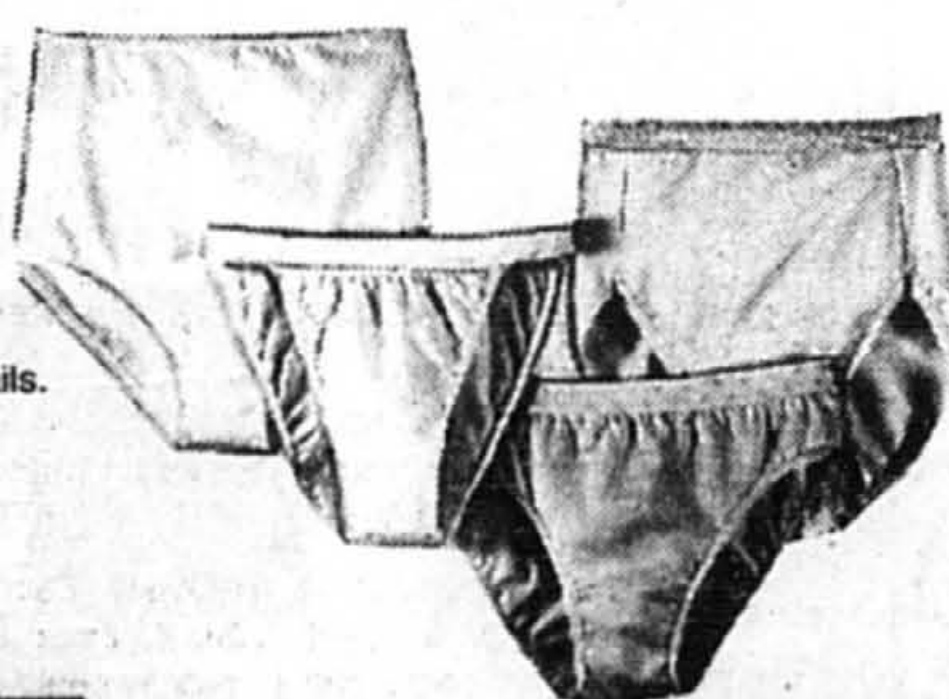
SEULEMENT 9⁹⁹ ch.

Épinglettes de fantaisie pour
la touche finale. Un cadeau agréable.
La photo des bijoux a été agrandie pour rehausser les détails.



RABAIS 25%

3 modèles Braun^{MD} pour
des cadeaux de choix.
Ord. 28,79\$-159,99\$.
Ch...21,59\$-119,99\$



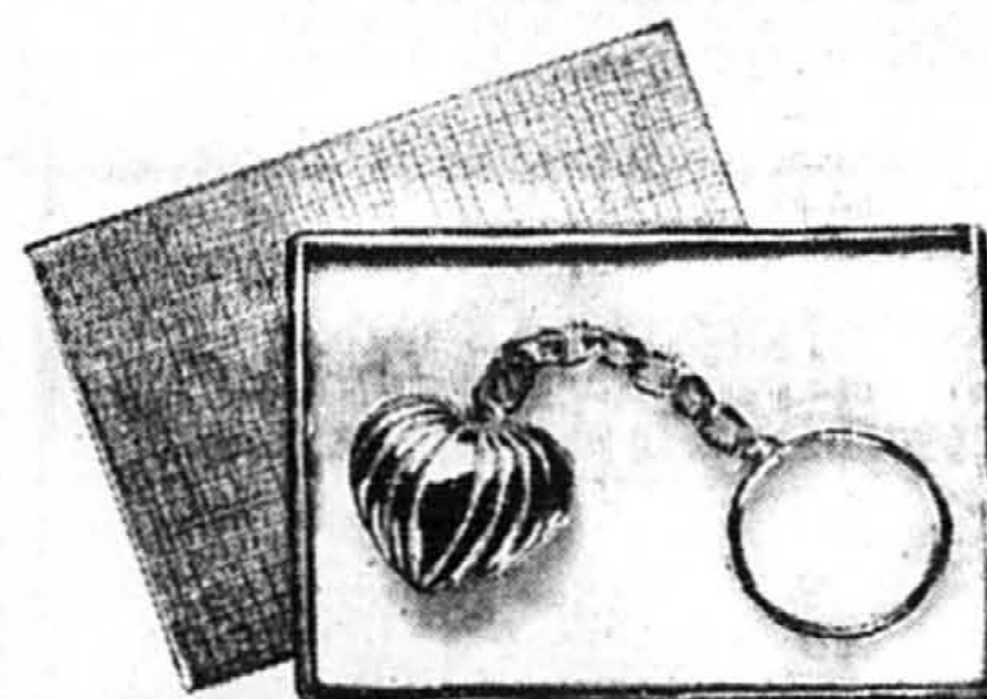
RABAIS 50%

Sélection de culottes pour femmes.
Faites provision!
La sélection varie selon les magasins



1⁹⁹-4⁹⁹ ch.

Accessoires choisis incluant des
portefeuille en vinyle, porte-monnaie,
porte-clés.



PRIME

**PORTE-CLÉS AVEC ACHAT
DE 25\$ OU PLUS DE
FRAGRANCES OU
COSMÉTIQUES**

En emballage-cadeau!
C'est une prime... sans frais
supplémentaires avec achat tel
que mentionné ci-dessus.
Limite de 1 prime par client, dans la
limite des stocks disponibles

RABAIS 30%

Bijoux avec perles d'imitation
et perles d'eau douce Richelieu.
Ord. 8\$-99,99\$. Ch...5,60\$-69,99\$
La sélection varie selon les magasins

RABAIS 50%

Sélection de bijoux mode... modèles variés
incluant boucles d'oreilles et colliers.

RABAIS 25%

Sélection de parapluies
pour elle ou lui, dans un
éventail de jolis modèles.

RABAIS 25%

Tous les portefeuilles cuir
à prix courants pour
papa, maman ou
les jeunes qui vont
graduer cette année.
Venez voir le choix!

**LE CLUB SEARS VOUS OFFRE MAINTENANT
UNE ALTERNATIVE SUPER INTERESSANTE!**
En tant que membre du Club Sears, vous pouvez échanger
vos points contre un certificat du Club Sears au bien des avantages
de la marchandise gratuite ou bien les utiliser pour
en miles, obtenir au mieux les détails en magasin.
Tous les détails en magasin.
MC AIR MILES International
Holdings N.V. - Sears Canada Inc.
est un usager inscrit
de cette marque.

RABAIS 1/3

**TOUS LES
SACS À MAIN
À PRIX COURANTS
POUR FEMMES**

Faites votre choix... nos modèles
complèteront toutes vos tenues à
merveille, et n'oubliez pas qu'ils
représentent un cadeau toujours apprécié!

BAS-CULOTTES/MI-BAS

Modèles choisis. À l'achat de 3,
obtenez-en 1 de plus sans frais
(1 de valeur égale ou inférieure).
La sélection comprend les
WonderBra^{MD}, Secret, Jessica^{MD},
Dim, "9 à 5", et Cling-alon^{MD}.

À l'exclusion de la marque Phantom^{MD} et mi-bas vendus en emballage.

RABAIS 40%

Foulards: élégants modèles
choisis, parfaits pour un
présent de la Fête des Mères!

PRIX DE RÉCLAME EN VIGUEUR SAMEDI LE 2 MAI 1992, SAUF AVIS CONTRAIRE, DANS LA LIMITE DES STOCKS DISPONIBLES

SEARS

vous en avez pour votre argent...et plus

**SATISFACTION OU
REMBOURSEMENT**

**SERVICE APRÈS-VENTE ASSURÉ
DANS TOUT LE CANADA**

**LA CARTE DE CRÉDIT NO 1 DES
MAGASINS À RAYONS AU CANADA**

**LE MAGASIN DES MARQUES KENMORE
DIEHARD, CRAFTSMAN**

Les mentions "Ord." ou "Était" de Sears Canada Inc. se rapportent à des prix Sears. Région de Montréal: Anjou: 353-7770, Brossard: 465-1000, LaSalle: 364-9727, Laval: 682-1200, Repentigny: 582-5532, St-Bruno: 441-6603, Ste-Marthe-sur-le-Lac: 491-5000, Ville St-Laurent: 335-7770. Région de Québec: Québec: 529-9861, Lévis: 833-4711, Ste-Foy: 658-2121. En province: Alma: 662-2222, Arthabaska: 357-4000, Chicoutimi: 549-8240, Drummondville: 478-1381, Granby: 375-5770, St-Jean: 349-2651, St-Jérôme: 432-2110, Sherbrooke: 563-9440, Sorel: 746-2508, Trois-Rivières: 379-5444, St-Georges-de-Beauce: 228-2222. Copyright Canada, 1992, Sears Canada Inc.

Tous les articles couleurs ou tailles de cette page n'ont pas été offerts dans tous les magasins Sears.